VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1810
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

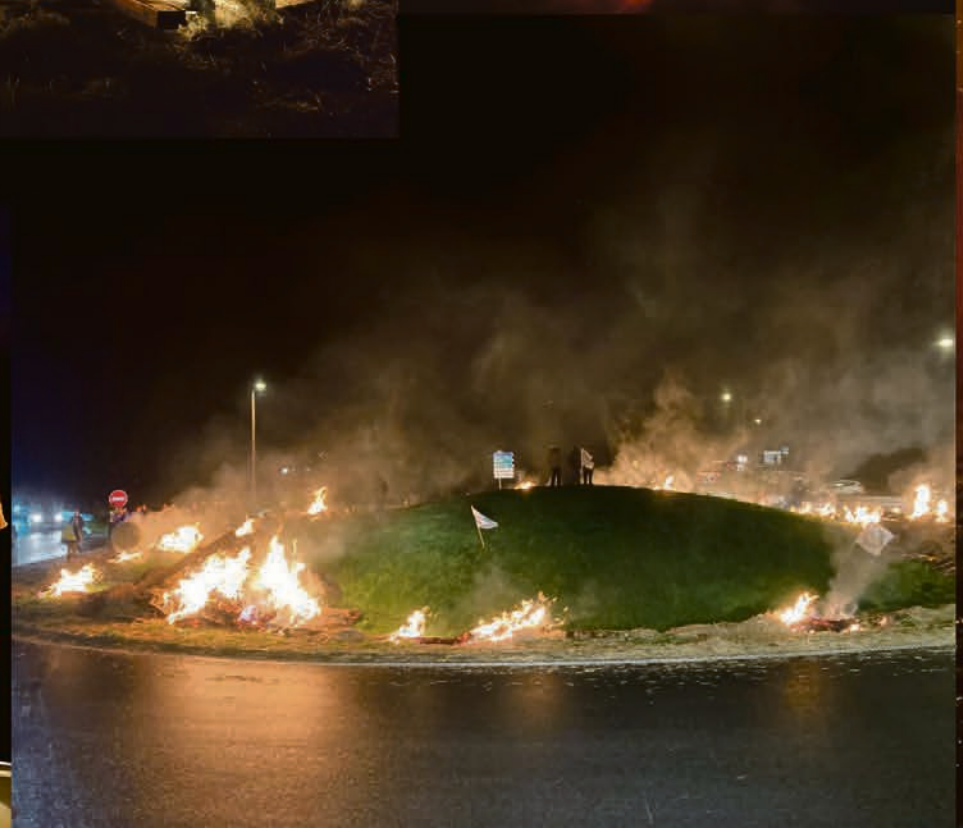


Un automne agricole très chaud !











Entre le blocage des décisions issu de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la recomposition du paysage politique qui en a découlé, et la menace de la conclusion d'un accord commercial avec le Mercosur, tout était réuni pour que la colère agricole redémarre. C'est chose faite depuis le début de la semaine un peu partout en France. Dans la Nièvre, l'Yonne et la Côte-d'Or, de multiples actions, autour de feux très symboliques ont eu lieu. Mais les choses pourraient ne pas en rester là. *PAGES 03, 04, 05*

fendt.fr
FENDT

PERFORMANCES MAXIMISÉES AVEC L'OPTION LOADSENSING

Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

abeille ASSURANCES
AGENCE DE CHABLIS
Spécialiste professions agricoles et viticoles
ASSURANCE RÉCOLTE
Interlocuteur Agréé
Fond de Solidarité Nationale
EIRL Myriam MADELIN
Myriam et Valérie
3 Rue Auxerroise - 89800 Chablis
06 03 59 69 45
chablis@abeille-assurances.com
N° Orias : 15000626 - www.orias.fr

// SOMMAIRE

TEMPS FORT // SYNDICALISME

.03 FDSEA-JA : LA COLÈRE ENFLAMMÉE DU MONDE AGRICOLE

.04 DANS L'YONNE : *« ON TOURNE EN ROND ! »*

.04 DANS LA NIÈVRE : ÇA CONTINUE SUR LES PANNEAUX

.05 EN CÔTE D'OR : ILS SONT DONC REVENUS

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.06 PRÉDATION : RENCONTRE ENTRE DEUX MONDES

.07 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA 58 : UN POIDS IMPORTANT

.08 ANIMATION EN GMS : LA FIBRE LOCALE

.09 PRÉVENTION : LA SÉCURITÉ N'A PAS DE PRIX

.10 ZOOM SUR LES CONCOURS DE JUGEMENT DE BÉTAIL

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 PRODUCTIONS CÉRÉALIÈRES : QUAND L'INSTABILITÉ DEVIENT LA RÈGLE

.12 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : LE PETIT ÉPEAUTRE A SON ASSOCIATION

ACTUALITÉ // FRANCE

.13 FEMMES EN AGRICULTURE : AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS, UN MÊME MÉTIER, LES MÊMES CHANCES !

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 FOIRE CONCOURS DE LA NOCLE-MAULAIX : REMETTRE L'ÉGLISE AU CENTRE DU VILLAGE

.15 CONCOURS DE SEMUR : TOUT LE MONDE EST SATISFAIT

.16 ADAPTATION : TOUJOURS EN MOUVEMENT

.17 ASSOCIATION DES MOUTONNIERS NIVERNAIS : LA FORCE DU GROUPE

PRODUCTIONS // CULTURES

.18 CÉRÉALES : L'EXIGENCE PAYANTE DES ORGES BRASSICOLES

PRODUCTIONS // VIGNE

.19 ÉQUIPEMENT : SYMBO, LE NOUVEL EXOSQUELETTE DÉVELOPPÉ PAR RB3D

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.20 GROUPAMA : S'ENGAGER AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 PORTRAIT : MATHIAS BOUNON, UNE TÊTE REMPLIE DE PROJETS

.31 COMICES 2024 : LA NIÈVRE A SA REINE

.32 DÉCOUVERTE : QUAND LA CHÂTAIGNE S'OUVRE AU MONDE DES COSMÉTIQUES



// LE DESSIN

// EN BREF

Police de l'environnement Bientôt une circulaire pour rendre l'arme « invisible »

Interrogé le 10 novembre sur France 3, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard a indiqué qu'une circulaire, cosignée par la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, allait être publiée prochainement visant à *« rendre »* invisibles les armes de la police de l'environnement lors de contrôles sur des exploitations agricoles. Les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) *« peuvent être armés, mais l'arme peut être invisible »*, a expliqué la ministre. Selon elle, les agriculteurs voient ce port d'arme visible *« comme une provocation »*. En mars, en réponse aux manifestations agricoles, Matignon avait annoncé la validation d'une convention entre l'OFB et les chambres d'agriculture, aussitôt démentie par la tête du réseau agricole. Le futur accord prévoyait une évolution des modalités de contrôle et un port d'arme plus *« discret »*. Le Premier ministre Gabriel Attal avait lui-même questionné, le 26 janvier, la nécessité pour les agents de l'OFB d'être armés *« quand on vient contrôler une haie »*, quand il avait annoncé une mise *« sous tutelle des préfets »* pour *« faire baisser la pression »* des contrôles. Cette sortie avait déclenché de vives critiques dans les rangs de l'OFB, qui dispose de pouvoirs de police administrative et judiciaire.

FCO Le guichet d'indemnisation pour le sérotype 3 est ouvert depuis le 18 novembre

« Dès le 18 novembre, FranceAgriMer ouvrira le premier guichet d'avance sur les indemnisations liées aux pertes directes liées à la FCO-3 » (fièvre catarrhale ovine de sérotype 3), a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le 14 novembre. Et de compléter : *« Le guichet servant à régler le solde des indemnisations liées à la FCO-3 et celles liées à la FCO-8 sera ouvert tout début 2025 »*. Ce fonds d'urgence de 75 M€ pour indemniser les pertes directes dues à la fièvre catarrhale ovine (FCO) avait été annoncé début octobre par le Premier ministre. Initialement réservé au sérotype 3 (exotique) de la maladie, il a finalement été élargi au sérotype 8 (endémique). Son enveloppe est inchangée, mais *« en lien avec les professionnels, il a été décidé qu'un stabilisateur serait mis en place en cas de dépassement »*, précise la Rue de Varenne. Pour le sérotype 8, seuls les éleveurs d'ovins verront leurs pertes couvertes par ce fonds ; les éleveurs de bovins pourront, eux, émarger à un *« programme d'indemnisation des pertes directes »* dont le ministère annonce le lancement dans le même communiqué. Enfin, l'exécutif annonce que les bovins pourront désormais être vaccinés gratuitement contre la FCO-3 dans toute la France ; c'était le cas jusque-là pour les seuls ovins.

Mercosur Les départements soutiennent les agriculteurs

Les départements de France ont adopté une résolution *« contre la conclusion de l'accord UE-Mercosur »*. Dans ce texte, les présidents des départements de France dénoncent *« la menace que fait peser »* cet accord sur l'agriculture française. *« Nous jugeons inacceptables les quotas d'importation annuels à droits de douane nuls ou réduits de produits agricoles »*, écrivent les élus. Ils considèrent que les *« fermes familiales françaises ne seront jamais compétitives face à l'agro-industrie exportatrice sud-américaine et qu'il ne serait en aucun cas souhaitable d'aligner notre modèle agricole sur d'autres qui méprisent les enjeux sanitaires et environnementaux »*. Les présidents de départements demandent au Président de la République et au gouvernement *« d'agir de toute urgence »*, pour empêcher la conclusion de l'accord. La France doit également *« refuser fermement toute manœuvre de la Commission européenne visant à scinder l'accord en deux pour soumettre son volet commercial à un vote à la majorité qualifiée des États membres »*. *« La France doit conserver son droit de veto pour bloquer cet accord dans le cas où il serait conclu contre son avis »* concluent les présidents.

// EN IMAGE

Égalim La ministre fait pression sur la restauration collective


Mairie de Paris

Parce que la loi Égalim peine à s'appliquer, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard a décidé de *« secouer »* les acteurs de la restauration collective. En effet, la loi publiée en avril 2019 prévoyait qu' *« au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques »*. Aujourd'hui, on est loin du compte, même si en 2023, les taux d'approvisionnement ont été *« de 25,3 % en produits durables et de qualité, dont 12,1 % de produits bios »*. Ces chiffres sont en légère baisse en raison de *« l'augmentation du nombre de nouveaux déclarants »* auprès de la plateforme macantine.fr *« qui a recueilli un nombre de télédéclarations deux fois plus important qu'en 2023, correspondant à 21 % des sites de restauration collective en France »* a indiqué la ministre. Elle est intervenue le 15 novembre dernier au Conseil national de la restauration collective (CNRC). *« Dans une période de crises et de difficultés pour notre agriculture, il est essentiel que la restauration collective soit au rendez-vous des objectifs fixés par la loi »*, a-t-elle indiqué.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

89 21 58

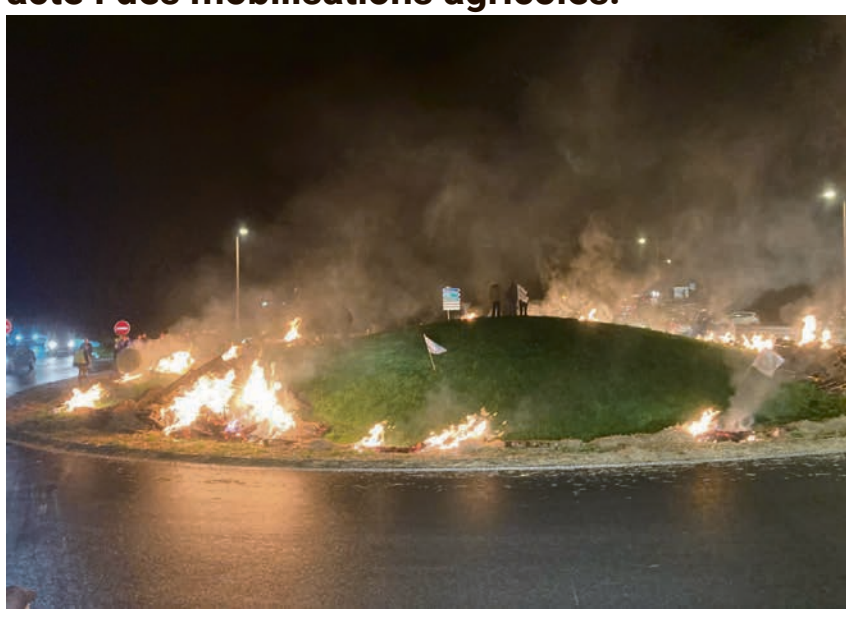
SYNDICALISME

// FDSEA / JA

La colère enflammée du monde agricole

Dans l'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre, les agriculteurs se sont une nouvelle fois rassemblés pour la défense de leur profession, avec au cœur de leurs revendications, l'opposition claire à l'accord du Mercosur. Tous ont organisé des opérations de bâchage de panneaux de communes, avec des messages contre le Mercosur, le dimanche soir. Puis, lundi soir, près de 200 agriculteurs ont pris place sur des ronds-points à Auxerre, Avallon et Sens, dans l'Yonne. En Côte-d'Or, c'est à Arnay-le-Duc et Dijon que les rassemblements ont eu lieu, ce même jour. Dans la Nièvre, les actions ont eu lieu mercredi, dans sept points du département : La Charité-sur-Loire, au rond-point de Pousseux à proximité de Clamecy, au rond-point d'Arleuf près de Château-Chinon, au croisement de la D978 en direction de Forges, Druy-Parigny et Luzy. Retour en images sur cet acte I des mobilisations agricoles.





Le rond-point d'Avallon en flamme.



Embrasement près de la piscine olympique de DIjon.



La colère monte aussi dans la Nièvre face aux accords du Mercosur, comme ici à Clamecy.



Les panneaux des communes ont été déposés au pied du feu à Sens.



SYNDICALISME

// DANS L'YONNE

« On tourne en rond ! »



Dans l'Yonne, les agriculteurs se sont une nouvelle fois mobilisés pour défendre leur métier. D'abord le dimanche soir en bâchant des panneaux de villes et villages avec des messages clairs contre le Mercosur, puis le lundi soir en s'installant sur des ronds-points, à Auxerre, Avallon et Sens.





Damien Brayotel (à droite, ici aux côtés de Franck Pouillot, SG de la FDSEA 89), s'est adressé aux agriculteurs présents.

Lundi soir, près de 200 agriculteurs icaunais se sont mobilisés, prenant place sur le rond-point de l'Europe, à Auxerre, le rond-point Rosa Parks, à Sens, et le rond-point de Villaverde, à Avallon. « *Si on est là, c'est parce que l'agriculture ne va toujours pas bien* », souligne Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. « *Suite à nos actions de l'hiver dernier, on a obtenu des « mesurettes », mais le plus gros est toujours en attente. Et depuis, la menace de voir être signé l'accord du Mercosur est arrivée. On y est totalement opposés, c'est pour cela que l'on manifeste notre mécontentement, pendant que le G20 se tient au Brésil* ».

Et le fait de prendre place sur des ronds-points n'est pas un hasard. Outre le fait d'être des lieux stratégiques en termes de visibilité, « *cela montre clairement qu'on ne marche plus seulement sur la tête, aujourd'hui on tourne en rond* », continue Damien Brayotel. « *Le choix du rond-point de l'Europe à Auxerre porte d'ailleurs bien son nom* ».

La veille, les agriculteurs étaient déjà sur le terrain pour une première action, où l'objectif était de bâcher les panneaux d'entrée des communes, en affichant des messages clairs contre le Mercosur, et en retirant les panneaux de sortie. « *L'an dernier on les a retournés pour montrer que l'on marche sur la tête, cette année on en a enlevé pour dire qu'on ne sait plus où on va avec le gouvernement français et l'Europe. Nos revendications, on les a affirmées haut et fort à de multiples reprises et on les réaffirme encore, sans n'avoir toujours aucune réponse* ».

« Dans la défense de nos convictions, on est rarement fatigué »

Loin d'être un prétexte pour retourner dans la rue, l'accord du Mercosur est, pour tous, considéré comme le point de trop pour le monde agricole. « *On ne veut absolument pas qu'il soit signé car ce serait une catastrophe pour nous* », affirme Charles Baracco, président des JA 89. « *On demande aux éleveurs de respecter de plus en plus de règles, et nous sommes d'accord pour travailler plus qualitativement qu'avant, mais lorsqu'on voit, dans le même temps, un sujet comme le Mercosur arriver sur la table, c'est aux antipodes de ce que l'on nous demande de faire en France. On demande de la cohérence et surtout un soutien vis-à-vis de notre profession. Quand on voit ce qui s'est passé depuis un an, que l'on reprend tous nos mouvements et nos revendications, on ne comprend pas qu'un tel accord puisse être envisagé* ».

Charles Baracco l'assure : « *On ne lâchera pas ! On est passionné de notre métier. On nourrit la population, je pense qu'on est un maillon important dans le fonctionnement d'une société. On entend les politiques utiliser à répétition le terme de souveraineté alimentaire, mais l'impression qu'on a, c'est que depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale, tout a été balayé d'un revers de main. Alors on est là pour dire que le compte n'y est pas. Et dans la défense de nos convictions, ce qui est sûr, c'est qu'on est rarement fatigué* ».

Non au Mercosur !

Après les mouvements de ce début d'année, beaucoup de promesses ont été faites par le gouvernement français pour soutenir les filières agricoles. Toutefois, la dissolution de l'Assemblée Nationale, annoncée par le Président de la République, Emmanuel Macron, le 9 juin dernier, a retardé l'avancée des dossiers, déjà jugé trop long par le monde agricole. « *Lorsque l'on prend, par exemple, la loi d'orientation agricole, votée à l'Assemblée Nationale, celle-ci devait passer devant le Sénat au mois de juin, mais ce passage a été reporté à janvier. Cela fait donc six mois de retard et pendant ce temps-là, l'agriculture va toujours aussi mal. Le gouvernement doit accélérer. On a perdu six mois avec cette dissolution et c'est insupportable* », reprend Damien Brayotel.

« *Il y a encore beaucoup de choses à faire pour nous simplifier la vie et permettre aux jeunes de s'installer pour assurer le renouvellement des générations, comme le fait de supprimer des réglementations excessives qui créaient des distorsions de concurrence, y compris par rapport à nos voisins européens. Nous, ce que l'on veut, c'est que les règles soient européennes, tout simplement, et qu'elles soient cohérentes, pas comme avec l'accord du Mercosur où on veut nous imposer des importations de viande dont le consommateur ne veut pas. Si le consommateur ne veut pas qu'on le produise ici, il n'y a pas de raison qu'on l'importe* ».

Les agriculteurs attendent aussi des solutions et des actions concrètes pour enfin être rémunérés à leur juste prix et pour que les procédures administratives, toujours plus longues et nombreuses, soient simplifiées. Entre autres. Et tant que cela ne bougera pas, le président de la « Fédé » le crie haut et fort : « *On continuera à faire des actions* ».

Christopher Levé

Une nouvelle action prévue lundi

Devant les agriculteurs présents à Auxerre, Damien Brayotel a annoncé qu'une nouvelle action était prévue lundi prochain (le 25 novembre), dans l'après-midi. Celle-ci consistera à se rendre devant la préfecture de l'Yonne, à Auxerre, afin d'apporter les panneaux décrochés dimanche soir aux quatre coins du département. « *On ira expliquer au préfet tout le travail qui doit être fait pour que l'on puisse continuer d'exister* », lance-t-il.
Cette même annonce a également été faite sur les points de rassemblement à Avallon et Sens.

Ensemble contre le Mercosur



Julien Caillard, agriculteur à Cour-son-les-Carrières : « *Le Mercosur, c'est encore un truc en plus qui s'ajoute à la longue liste de revendications déjà annoncées il y a un an. La promesse n'a pas été tenue. Il y a quelque temps, notre Président nous avait assuré que cet accord ne passerait pas, alors que le risque est là* ».

Matthieu Thevenon, agriculteur à Brienon-sur-Armançon : « *Je suis là pour dénoncer cet accord du Mercosur et pour faire passer le message aux consommateurs qu'il faut manger français. On a la volonté de vouloir se faire entendre et de défendre la profession. J'ai 32 ans, j'ai encore de longues années devant moi en tant qu'agriculteur, donc si on ne se bouge pas tout de suite, on se fera manger* ».

Henri Ragon, agriculteur à Saints-en-Puisaye : « *Ma présence est liée à plusieurs raisons, mais il y en a une que je souhaite souligner : c'est le Mercosur. On ne peut pas avoir, en France, des exigences croissantes au niveau de nos élevages et en parallèle importer de la viande sans cahier des charges, nourri aux antibiotiques qu'on n'utilise plus depuis des années en France et aux matières actives phytosanitaires rejetées chez nous depuis plus de 20 ans. Je trouve que c'est le monde à l'envers. Pour moi, ce n'est pas seulement un problème agricole, mais un problème qui touche chacun d'entre nous en tant que consommateur. Tout le monde doit s'emparer de ce dossier* ».

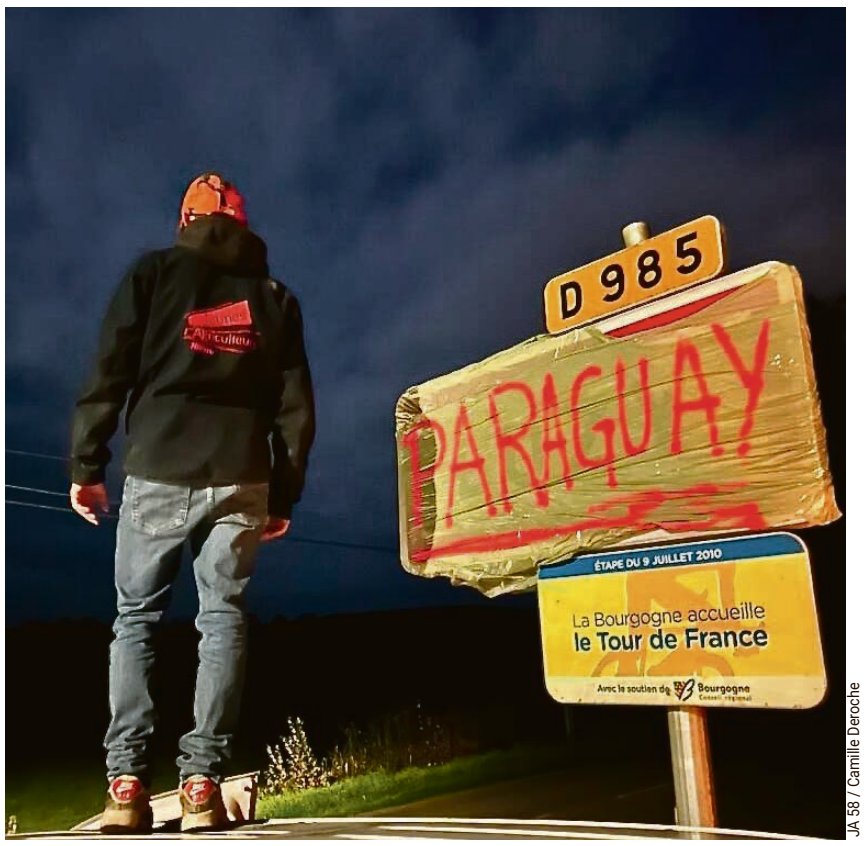
Francis Letellier, agriculteur à Saint-Privé : « *Il y a urgence aujourd'hui. Le monde agricole ne comprendrait pas que l'Europe signe un accord où tout le monde a bien compris que les enjeux ne sont pas les mêmes entre nous et les pays d'Amérique du Sud. On ne peut pas lutter contre ces agricultures. On n'oublie pas non plus le gouvernement français et toutes les demandes qu'on a faites en début d'année, qui sont toujours sans réponse* ».

// JA DE LA NIÈVRE

Ça continue sur les panneaux

Les JA de la Nièvre continuent à se mobiliser avec des panneaux bâchés changeant le nom des villes du territoire en celui des villes du Mercosur (donc de : l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay). Simon Gauche, président des JA de la Nièvre : « *Nous souhaitons que les citoyens prennent conscience du danger que porte l'accord du Mercosur. Ce dernier met en péril notre agriculture mais également la santé des Français, car les conditions d'élevages n'ont pas les mêmes restrictions et norme que nous. Pour ne citer que quelques exemples sur leurs pratiques : utilisation d'excès d'antibiotiques ou encore recours aux hormones de croissance. Il faut savoir que cette viande importée se retrouvera directement dans les cantines des enfants et dans celles de toutes les collectivités. Par la mise en place de messages sur les panneaux, nous tirons une première alerte… avant une mobilisation plus générale* ».

Chloé Monget



JA 58 / Camille Deroche

Les JA 58 changent le nom des villes de la Nièvre pour alerter la population.

SYNDICALISME

// EN CÔTE D'OR

Ils sont donc revenus

C'est reparti pour un tour : les manifestions agricoles ont repris dimanche et lundi en Côte-d'Or. Un nouveau mouvement de protestation est lancé.



Vue aérienne du « SOS » allumé lundi à Dijon.

On marche toujours sur la tête, alors on ressort et on défend à nouveau les intérêts du métier ! La FDSEA et les JA de Côte-d'Or étaient de sortie dimanche et lundi. *« Nous sommes tous d'accord que rien n'a évolué depuis nos actions du début d'année, c'est même pire »*, déplore Yannick Salomon, secrétaire général des Jeunes agriculteurs. *« Le combat continue, l'acte 2 débute. Nous ne perdons pas la motivation, nous gardons l'envie et la force de nous faire entendre »*, poursuit l'éleveur de Savoisy. Une opération consistant à bâcher les panneaux des communes a lancé les hostilités dimanche soir, un peu partout dans le département. Vingt-quatre heures plus tard, le rendez-vous était donné à Dijon pour les *« Feux de la colère »*. Près 300 agriculteurs se sont réunis dans un champ près de la piscine olympique. *« Le SOS que nous allumons ce soir est volontairement plus petit que celui de fin janvier, il symbolise la baisse du nombre d'agriculteurs en Côte-d'Or et en France ces dernières années… 100 000 de moins en à peine 20 ans ! »*, lance le président de la FDSEA.

Urgence

Jacques de Loisy a relayé deux demandes syndicales de très court terme lundi soir : *« en Côte-d'Or, nous n'avons toujours pas de réponse favorable pour un dégrèvement foncier. Est-ce normal que les éleveurs de l'Auxois et de tout le département ne reçoivent rien, alors que l'herbe est de très mauvaise qualité et que, dans certains secteurs, celle-ci n'a même pas pu être récoltée ? Nous demandons un dégrèvement de 100 % sur toutes les communes classées en catastrophe naturelle. À ce jour, rien n'a été accordé à ces communes, c'est inadmissible ! Des mesures d'accompagnement de gestion de crise existent également : nous ne demandons pas de l'argent en plus, mais tout simplement de l'argent budgétisé, déjà présent à Bruxelles, Bruxelles qui au passage consacre davantage de temps à négocier le Mercosur qu'à accompagner les agriculteurs… La France n'a toujours pas actionné cette demande de budget de gestion de crise, alors que d'autres pays européens l'ont déjà obtenu… C'est scandaleux ! »*. Le responsable syndical s'est exprimé devant plusieurs élus et le préfet, le soutien de ces derniers a été logiquement sollicité : *« notre nouvelle ministre est arrivée depuis peu, nous sommes bien conscients qu'elle a fort à faire, mais il n'y a rien d'exceptionnel dans nos demandes, il faut juste de la volonté politique »*.

AG

La réaction de Jacques de Loisy, à retrouver en vidéo sur notre site internet www.agribourgogne.fr

COMMUNIQUÉ FDSEA-JA 21

Stop aux incohérences

Crises sanitaires et aléas climatiques, Mercosur, autres accords internationaux, sur-administration, sur-règlementation… Nos revendications sont simples : des mesures conjoncturelles et de trésorerie, une simplification administrative drastique, pouvoir vivre de notre métier (reconnaître l'agriculture comme d'intérêt général par l'aboutissement de la loi d'orientation agricole), stop aux incohérences européennes et mondiales (redonnons une ambition à la souveraineté alimentaire européenne). Malgré des mobilisations agricoles inédites début 2024 et une campagne agricole particulièrement difficile, les actes qui devaient suivre les promesses n'arrivent qu'au compte-goutte. C'est tout à fait insuffisant.

Bâchage des panneaux

Pas simple !



Benoît Leduc et Pierre-Édouard Boulez.

Nous avons suivi les JA du canton d'Arnay-le-Duc dimanche soir, lors du bâchage des panneaux des communes. Pierre-Édouard Boulez, le président de l'équipe, et Benoît Leduc, administrateur à JA21, ont pris quelques instants pour exprimer leurs positions et leurs ressentis. *« Nous devons rester motivés, le but de la mobilisation étant de défendre notre métier. Mais personnellement, je ne peux m'empêcher de penser à toute cette énergie déployée en début d'année, pour au final, ne pas avoir grand-chose à la clé »*, confie Pierre-Édouard Boulez, éleveur à Uchey. Ce dernier était particulièrement remonté par l'actualité, notamment de l'élevage : *« les cours du broutard se tiennent très bien et heureusement, car beaucoup de monde se gave sur notre dos, encore davantage en ce moment, avec toutes les analyses que nous devons faire. C'est un autre point parmi tant d'autres : on nous parlait de simplification administrative en début d'année mais là encore, l'objectif n'est pas atteint. Pire, la donne s'est même aggravée. Pensez-vous : il y a tellement de monde dans les bureaux de l'administration qu'il faut bien justifier les postes »*. Benoît Leduc, JA à Arnay, cultive des plantes médicinales sur la commune de Ménessaire et ne dira certainement pas le contraire : *« Pour ma part, c'est très simple, je passe désormais plus de temps dans l'administratif qu'à faire mon métier d'agriculteur… Mon ouvrier connaît mieux les champs que moi aujourd'hui… »*. Benoît Leduc, secrétaire du SNPAMI (Syndicat national des plantes aromatiques et médicinales), exprime lui aussi sa déception depuis janvier : *« les actions syndicales ont permis de conserver la détaxation sur le GNR, c'est juste un maintien de nos droits, nous n'avons en réalité rien gagné ! Comme en élevage, nous cumulons de plus en plus de normes qui créent des impasses à la production. Je suis pourtant en bio et des lots de plantes commencent à être refusés en raison de normes qui ne sont plus compatibles avec le vivant. Certaines productions sont même en train de s'arrêter ! La cerise sur le gâteau, pour nous, producteurs, a été la dissolution de l'assemblée nationale : en effet, un gros travail d'information et de concertation avait été entrepris depuis des mois avec les parlementaires pour mettre fin à ces contraintes, mais nos interlocuteurs ont changé et nous devons tout recommencer… Nos stocks, eux, continuent à s'accumuler »*.

Mercosur *« Des produits de merde »*

Le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays sud-américains du Mercosur est une aberration pour la profession agricole, prévient Antoine Duthu, président des JA21 : *« On nous drive depuis des années pour avoir une production propre, respectueuse de l'environnement, durable et demain, la France va importer des produits de merde, excusez-moi l'expression ! Si rien n'est fait, l'élevage ne s'en remettra pas. Mais une chose est sûre, nous n'allons pas rester gentiment sur le côté, en attendant que ça se passe »*.

DÉMARRER OU TRANSMETTRE SON ACTIVITÉ AGRICOLE

PARLONS-EN AUTOUR D'UN CAFÉ !



JEUDI 5 DÉCEMBRE
De 9h à 12h
Au Café-Fleuriste «Le Repaire»,
32 Grande Rue Aristide Briand, à AVALLON

Inscrivez-vous gratuitement **avant le 4 décembre !**

LES CAFÉS DE L'INSTALLATION TRANSMISSION by CA

11/2024 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels, 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.
Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty images.

// PRÉDATION

58 Rencontre entre deux mondes

Le 14 novembre, Jean-Paul Celet, préfet référent du Plan national loup, est venu dans l'exploitation de Frédéric Lajoinie, exploitant à Saint-Parize-le-Châtel et ayant subi des attaques.

Jean-Paul Celet, Préfet référent du Plan national loup, s'est rendu chez Frédéric Lajoinie (Saint-Parize-le-Châtel), le 14 novembre, afin de discuter de la prédation et plus exactement du *« triangle des Bermudes de la prédation »* comme le définit un responsable administratif présent… Pour mémoire, Frédéric Lajoinie est un des nombreux éleveurs ayant subi des attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été écartée dans le secteur Saint-Parize-le-Châtel, Nevers, Mars-sur-Allier. La rencontre, initiée par la FDSEA 58 et les JA 58, a rassemblé d'autres éleveurs impactés, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Fédération des chasseurs de la Nièvre, les Louvetiers 58, l'OFB, la DDT 58, et d'autres syndicats agricoles. Après quelques échanges de politesse, Jean-Paul Celet indique : *« je suis là pour répondre à vos questions »*. Et des interrogations, les éleveurs en ont beaucoup : *« Pourquoi est-ce si long entre les attaques et les octrois des tirs de défense ? »*, *« l'État veut-il encore de l'élevage dans les campagnes ? »*, *« Qui va poser et entretenir les clôtures ? Vous ? »*, *« Pourquoi la mise en bâtiment n'est pas considérée comme un moyen de protection ? »*, *« À quoi sert un filet d'1,40 m, quand on sait qu'un loup peut sauter par-dessus ? »*, *« Vous vous rendez compte de l'organisation supplémentaire que la présence du loup occasionne dans nos exploitations au quotidien ? »*. Face à cela, les figures de l'État invoquèrent lois et respect de la réglementation. Avec deux langages s'entrechoquant, les uns parlant de ressenti face à la découverte d'une dépouille, quand les autres insistent sur les déclarations à faire, deux mondes se parlent sans forcément se comprendre… Puis, il est question d'argent.



Jean-Paul Celet, préfet référent du Plan national loup, s'est rendu à Saint-Parize-le-Châtel le 14 novembre.

Le Préfet Celet détaille que les indemnisations, seules, représentent : *« au total, 4 millions d'euros. Sans les coûts de mise en place des moyens de protections »*. Pour ces derniers, il annonce *« 37,5 millions pour 2024 »*. Mathieu Moreau, exploitant à Saint-Parize-le-Châtel et lui aussi ayant subi des attaques, réagit aussitôt : *« on va diviser ce dernier chiffre avec l'effectif de loups annoncé par le préfet pour la France (1 100) »*, il s'exclame : *« 33 636 euros par loup ! C'est plus que ce que gagne un paysan ! »*. Sans faillir, le Préfet poursuit ses discussions, insistant sur le travail mené pour la rétrogradation du loup en espèce protégée tout en indiquant que si la population lupine augmente depuis 7 ans, la prédation, elle, stagne en France, ou encore sur le fait qu'en 2023, 207 loups avaient été tués, et 194 pour 2024, et en précisant que l'État français peut éliminer 19 % de la population lupine *« plus que n'importe quel État membre de l'Union Européenne »*.

Sur le terrain

Thomas Lemée, président des JA BFC, rebondit : *« Et, alors ? Ça change quoi pour nous ? »*. Encore une question, qui ne semble pas trouver réponse… Florent Ortu, directeur de la Fédération de Chasse de la Nièvre, rappelle tout de même la formation loup prodiguée à 43 chasseurs (et en plus une conférence spécifique tenue le 3 décembre sur le sujet), et le directeur de la DDT 58, Pierre Papadopoulos, de rajouter : *« aujourd'hui nous avons 13 louvetiers et nous allons prochainement en avoir 17 »* ; l'espoir que cela change la situation des éleveurs est donc donné, sans pour autant accorder aucune assurance pour un prochain éclaircissement de la population lupine de la Nièvre. D'ailleurs, sur le recensement de l'effectif lupin, le Préfet Celet indique la mise en place d'un nouveau système pour *« obtenir une estimation plus précise via des analyses génétiques »*. La question du temps de traitement des analyses par l'unique laboratoire habilité dans le domaine a été posée, Florent Ortu pointe que *« pour avoir des résultats d'analyses génétiques pour savoir si oui ou non il s'agit bien d'un loup, il faut 6 mois. C'est un peu long… »*. Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, interpelle le Préfet Celet sur la présence d'un laboratoire départemental : *« pourquoi n'est-il pas mis à contribution pour accélérer le processus ? »* ; question restée, là aussi, sans réponse.

Persister… ou pas

En prenant le temps de dire au revoir à chacun, le Préfet Celet s'en est allé, emportant avec lui une liste de questions transmises par Olivier Laporte, vice-président du dossier prédation pour la FDSEA 58 : *« Il y en a 22. J'attends donc 22 réponses »*. Si la venue du Préfet fut appréciée à bien des égards, il n'en reste pas moins que les exploitants n'avaient *« pas spécialement d'attentes, voire aucunes »* et ne sont donc *« pas déçus »*. En attendant d'avoir peut-être des actes de l'État aux répercussions plus concrètes et rapides sur le terrain, les exploitants arpentent leur quotidien semé d'attaques (déclarées LNE ou indéterminées) à l'image de chez Julie Cadiot (Challuy), où un veau a été retrouvé déchiqueté le 4 novembre (et dont trois sont toujours portés disparus) ou de son voisin (Challuy) avec une génisse prédatée le 14 novembre, ou d'abandon, comme pour Pierre Labonde (Saint Révérien) qui arrête définitivement son activité : *« face à tout cela ainsi qu'à cause de la vassalisation du monde agricole et de la condescendance des instances, je me suis dit stop »*.

Chloé Monget



Julie Cadiot

La dépouille du veau a été retrouvée par Julie Cadiot le 4 novembre.



FDSEA 58

La génisse prédatée le 14 novembre, chez un voisin de Julie Cadiot.

FERME OUVERTE
Ferme de la MARQUE
10140 Champ sur Barse
29 novembre
14h00 - 17h00





DÉCOUVREZ en fonctionnement le robot de traite V300 + racleur automatisé MIROBOT

- Robot de traite V300
- Robot de raclage Mirobot
- Silo + vis
- Logette Jourdain
- Matelas Delaval
- Porte de gestion de pâture

CHAPUIS FRÈRES
Renseignements : 07 78 87 26 57 - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr
DeLaval MIRO

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA 58

58 Un poids important

Le 15 novembre, la FDSEA 58 tenait son assemblée générale. Un événement aux multiples facettes.

Afin de reconfigurer statutairement la FDSEA 58 auprès de la FNSEA, la date de l'assemblée générale était modifiée par rapport à l'accoutumée pour se tenir le 15 novembre. Cette journée, était scindée en deux, avec, en huis clos la première partie au Domaine d'Aglan à Bona et la seconde, ouverte à tous, à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy. Pour commencer les échanges, le maire de la ville et exploitant (Bona), Jean-Luc Gauthier, prit la parole : *« je ne sais pas si c'est l'élu ou le paysan qui vous accueille, peut-être un peu des deux. Et, je pense que l'on doit garder une âme de paysan dans les communes rurales pour ne pas passer à côté de certaines choses »*. Il poursuit : *« Je m'inquiète du désengagement du Conseil départemental pour le monde agricole quand il annonce réduire son soutien financier à des organismes tels que le GDS »*. Cette inquiétude est d'ailleurs partagée par Emmanuel Bernard : *« les manifestations de janvier ont permis de débloquer 26 mesures, mais il reste des choses à voir notamment pour le respect de la loi Égalim ou encore la simplification administrative. Cette dernière est demandée par beaucoup mais la complexité sclérose encore trop l'administration. Plus localement, le cas du Conseil régional et de sa gestion des dossiers, PCAE notamment. Au-delà du fait qu'elle soit mauvaise, c'est son étiquette anti-agriculture qui est inquiétante… Encore plus localement, je rebondis sur les propos de Monsieur Gauthier, le Conseil départemental abandonne notre profession, via le sanitaire mais aussi via nos jeunes. En effet, j'ai appris que ces derniers, faisant preuve de bonne volonté et d'engagement, avaient participé à « Imagine la Nièvre » (initiative du Conseil départemental). Par contre, quand les jeunes demandent un éventuel accompagnement financier, on leur dit non… Certes l'aide n'est pas un dû, mais je trouve ce refus scandaleux, car, dans la Nièvre il n'y a pas de mouvement associatif de jeunes aussi dynamique que les JA pour faire vivre les territoires »*. Après ces paroles, la table ronde s'enclencha avec pour thème cette année : *« Renouer avec l'attractivité et la reconnaissance, donner le goût d'entreprendre en agriculture »*. Pour cette dernière, animée par l'ancien directeur de la FDSEA 58, Stéphane Lafranchise, trois invités étaient à la tribune : Yannick Fialip, président de la commission économie de la FNSEA, Stéphane Aurousseau, membre du bureau de la FNSEA et président de l'Ifocap ainsi que Thomas Lemée, président des JA BFC ; un article détaillé sera axé sur ces échanges dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne.



Emmanuel Bernard lors de l'assemblée générale de la FDSEA 58 à Saint-Benin-d'Azy, le 15 novembre.

Élections

Après des discussions très nourries, Emmanuel Bernard insiste : *« Le but de tout cela, c'est de vivre de notre métier… Aujourd'hui, nous avons des exploitants, et des familles entières, qui souffrent et qui sont dans des impasses pour prendre des décisions. Alors, quels sont les remèdes ? À mon sens, il y a les aides (prêts aux taux bonifiés) mais aussi l'accompagnement spécifique adapté à chacun. Et, qui mieux que la Chambre d'agriculture peut permettre de s'adapter, de se renouveler et de faire avancer les choses sur ce dont les exploitants ont besoin ? »*. Ainsi, la liste portée par la FDSEA 58 et les JA 58 aux élections Chambres de janvier 2025 fut dévoilée et présentée par Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA 58, qui détaille : *« Elle est représentative des productions du territoire et nous souhaitons qu'elle mette en lumière que la Chambre d'agriculture est un outil d'expertise, un appui, un soutien et un moyen de communication »*. Emmanuel Bernard conclut : *« Les élections Chambres détermineront pour les six prochaines années notre représentativité syndicale dans les différentes instances décisionnelles à l'image du poids que peut avoir la FNB au sein d'Interbev. Alors, engagez-vous, car sans cela nous ne pourrons faire entendre vos voix »*.

Chloé Monget

La liste FDSEA 58 / JA 58

Emmanuel Bernard, Benjamin Maillault, Julie Cadiot, Thomas Lemée, Augustin David, Véronique Clément de Givry, Cédric Bernier, Jean-Marc Bertrand, Claire Marceau, Florent Point, Cyrille Forest, Fanny Guillien, Jean-Marie Lambert, Grégoire Bazot, Ludivine Detable, Nicolas Guenot, Vincent Rogue, Iris Chaurrault, Benoît Mathé, Benoît Chauveau, Julie Nérot, Stéphane Aurousseau, Stéphane Lafranchise, Chantal Pelletier, Alain Guinot, Jean-Claude Roubé, Didier Guyon, Régine Gaulon, Marcel Cottin.

Prédation

Durant l'Assemblée générale, un focus a été fait sur la prédation. Emmanuel Bernard, rappelle : *« Le Préfet Celet, référent du Plan national Loup est venu dans la semaine dans la Nièvre. Il a beau dire qu'il ne défend pas le loup, le fait est que ce dernier est toujours protégé. Les attaques sont un vrai supplice pour les éleveurs qui sont sous une pression abominable. Je le répète, le loup n'a pas sa place chez nous. Il faut que le protégé soit l'éleveur. Le loup n'est pas la victime. Aujourd'hui, c'est le prédateur qui est protégé, ce n'est pas logique. Syndicalement nous devons soutenir les éleveurs et faire prendre conscience aux décideurs que la loi doit évoluer »*. Olivier Laporte, vice-président du dossier prédation pour la FDSEA 58 poursuit : *« Après les ovins, désormais c'est aux veaux ou aux laitonnes que le loup s'attaque… Que faut-il de plus pour montrer le péril dans lequel nous sommes ? »*. Yannick Fialip ajoute : *« Les solutions sont simples : 1. Il faut un soutien systématique pour les éleveurs prédatés. 2. Il faut des mesures rapides pour les tirs, avec dès la première attaque un tir. Point. On nous attaque, nous devons pouvoir nous défendre. 3. Il faut revenir sur la convention de Berne car le loup n'a pas sa place en France. Enfin : pourquoi faudrait-il avoir du loup en France ? Quelle est son utilité ? »*.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

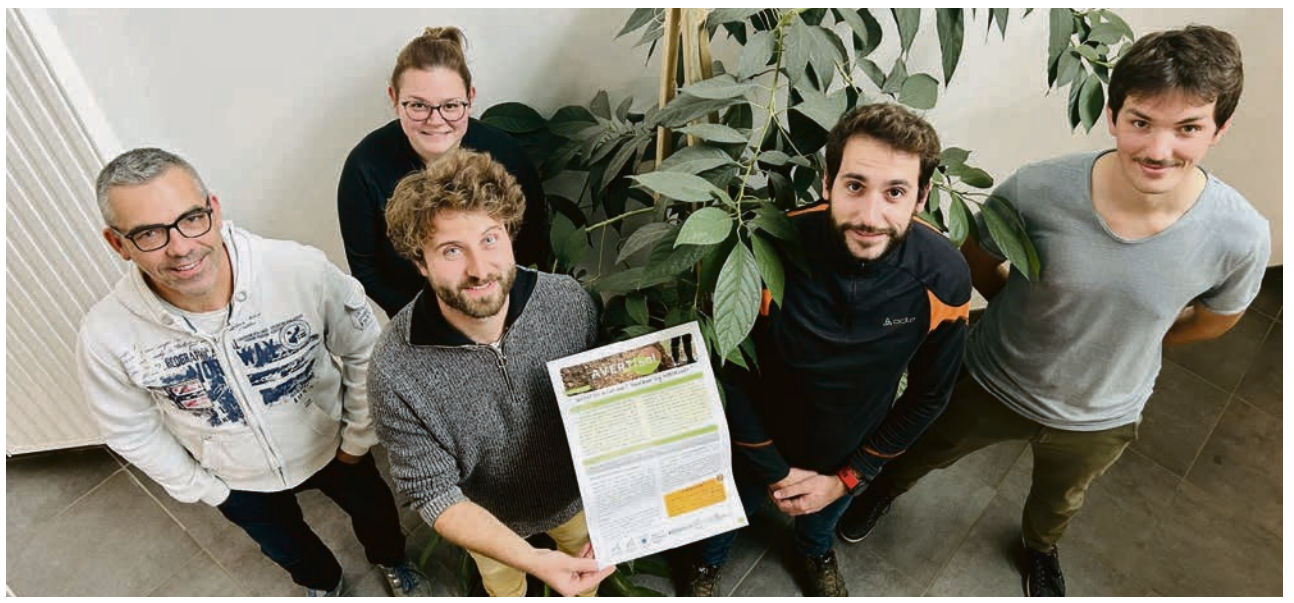
21 Tout beau, tout chaud

Il vient de sortir et sera envoyé chaque mois aux agriculteurs : le nouveau bulletin technique Avertisol de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est l'une des nouveautés de cette fin d'année.

Le premier numéro, vous l'avez peut-être déjà consulté, ou alors vous n'avez pas encore ouvert le mail concerné. Avertisol a été envoyé le 8 novembre à tous les agriculteurs du département sur leur adresse électronique. *« Cela représente 1 700 destinataires en Côte-d'Or. Avertisol est un bulletin technique de plusieurs pages intégralement dédiées à la fertilité des sols »*, présente Jérémie Blas, responsable du pôle Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture. Le document est rédigé par l'ensemble des conseillers agronomie, en appui avec leurs homologues d'Arvalis, de Terres Inovia et de la Chambre régionale. Agro Campus Dijon, l'Ademe et le ministère de l'Agriculture sont partenaires du projet.

Garantir la productivité

Le lancement de ce nouveau produit mensuel a été motivé par le changement climatique. *« Ses effets se font de plus en plus ressentir en agriculture »*, souligne Hector Mussillon, membre de l'équipe de rédaction, *« sécheresse au printemps, épisodes de pluie intenses à l'automne, absence de froid l'hiver marquent régulièrement les campagnes agricoles. Face à ces changements, maintenir ou améliorer la fertilité de son sol est crucial pour garantir la productivité de son exploitation »*. Le premier chapitre d'Avertisol pose les fondamentaux et définit certains concepts de la vie des sols. Ces derniers *« prépareront le terrain »* aux approches plus techniques qui seront abordées dans les prochaines publications. *« Il y a aura onze éditions au total, la prochaine sortira début décembre, sous la thématique de la fertilité physique. Nous proposerons également cinq réunions bouts de champs entre mars et septembre. Un colloque reprendra les onze thématiques abordées au cours de l'année »*, souligne Jérémie Blas.



Une partie des rédacteurs d'Avertisol : Arnaud Pillier, Laetitia Morge, Hector Mussillon, Dimitri Deher et Étienne Darras. Manquent sur la photo : Laurine Thibault, Maxime Richard et Vincent Maurice.



Les agriculteurs qui n'ont pas encore reçu Avertisol peuvent scanner ce code QR.

AG

DÉPARTEMENTS

// ANIMATION EN GMS

La fibre locale

Le 8 novembre, une dégustation de viande était proposée au magasin E.Leclerc de Coulanges-lès-Nevers, en partenariat entre la direction du magasin et le groupe Éleveurs Engagés, fournissant l'établissement en viande bovine.

Le groupe Éleveurs Engagés proposait une dégustation de viande au E.Leclerc de Coulanges-lès-Nevers le 8 novembre. Cette démarche s'intégrait dans une volonté de la direction du magasin et des éleveurs de rendre visible le partenariat existant entre les deux parties, puisque les éleveurs fournissent en viande bovine l'établissement (hors onglet et bavette), et ce dernier s'engage à acquérir les carcasses à un prix basé sur les coûts de production. Pour mémoire, Éleveurs engagés rassemble 13 éleveurs installés dans un rayon de 20 km autour du E.Leclerc de Coulanges-lès-Nevers. Un cahier des charges est associé intégrant notamment les critères de respect du bien-être animal et de maturation du produit (minimum 10 jours).

Éric Thibaudat, un des éleveurs d'Éleveurs et Engagés ayant participé à la dégustation du 8 novembre avec Valentin Fassier et Charlène Moreau (Domaine Ragon), détaille les raisons de sa venue : *« il faut expliquer aux gens que derrière les morceaux de viande qu'ils consomment, nous sommes là. Je pense qu'actuellement, il est nécessaire de mettre en avant ce genre d'accord car nos animaux sont valorisés à des prix justes, dans un périmètre restreint. Ce qui, pour moi, donne tout son sens au terme de commerce de proximité ».*

Logique du terrain

Pour Jean-François Mousset, dirigeant et propriétaire du E.Leclerc de Coulanges-lès-Nevers, l'implication du magasin était logique : *« je ne conçois pas qu'aujourd'hui une personne qui se lève tous les matins ne puisse pas vivre dignement de son travail. Avec cet accord, les éleveurs sont rémunérés sur des prix transmis par la profession et basés sur les coûts de production ; garantissant donc une certaine rémunération. En parallèle, cette dynamique a un impact pour le tissu économique de la Nièvre, puisqu'ils font partie de son paysage. D'ailleurs, je préfère toujours faire appel à des entreprises de proximité car c'est en adéquation avec la logique de faire vivre notre territoire, ce qui a du sens pour moi ».* Du côté du responsable du rayon Boucherie traditionnelle du magasin, Jérôme Nourry, le son de cloche est identique : *« Travailler avec des viandes locales permet de manipuler de la qualité, avec des carcasses tout en muscles et donc avec moins de gras… En plus, avec Éleveurs engagés, nous savons d'où provient la viande, et les conditions dans lesquelles elle est produite. Et, après quelques années à collaborer avec eux, nous commençons à bien les connaître, il y a véritablement un lien humain qui s'est forgé ; un élément encore plus agréable dans les échanges au quotidien. La dégustation du 8 novembre met en exergue toutes ces relations et les produits ! ».* Jean-François Mousset rebondit : *« Avec des animations comme celle-ci et les autres rencontres que nous avons pu avoir l'an passé [1], les liens entre le magasin et le monde agricole se renforcent et deviennent plus intenses ; cela ne peut en être que bénéfique ».* D'ailleurs, outre Éleveurs Engagés, le magasin de Coulanges-lès-Nevers travaille avec une cinquantaine de producteurs locaux via l'Alliance locale [2]. Si tous semblent donc ravis des liens créés, il n'en reste pas moins une inconnue, comme le détaille, pour conclure Jean-François Mousset : *« Nous sommes fiers de cet engagement, ainsi que tous les producteurs, mais la question restant en suspens est : Les consommateurs sont-ils eux aussi prêts à s'impliquer concrètement pour faire vivre les producteurs locaux en axant leurs actes d'achat ? Je pose la question car entre ce qui est dit devant les caméras et la réalité du terrain, il y a souvent un gouffre… malheureusement ».*



Éric Thibaudat, éleveur à Garchizy, en pleine discussion avec une cliente (accompagné par Casandra Deperchin, animatrice de la section bovine de la FDSEA 58), fut rejoint dans la journée par Valentin Fassier et Charlène Moreau (Domaine Ragon) eux aussi faisant partie d'Éleveurs Engagés.

Chloé Monget

1. https://www.agribourgogne.fr/articles/21/07/2023/Localement-votre-91309/
2. https://www.alliances locales.leclerc/

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

FDSEA-JA 21

Pour une gestion proactive de l'eau



Sans eau, pas de vie ! Nous défendons une gestion proactive de l'eau, contre les a priori et idées simplistes qu'on nous oppose régulièrement. Ne rien faire, ce serait accepter de laisser notre réseau hydrographique se dégrader au point de ne plus évacuer l'eau correctement en cas d'inondation. Ce serait aussi accepter que nos animaux d'élevage puissent manquer d'eau, et que nos cultures les plus sensibles se débrouillent en pleine canicule. Ce serait enfin renoncer à notre liberté d'entreprendre. Hors de question ! Nous devons concilier la protection de la ressource en eau et nos activités.

Sécheresses et inondations : oui au stockage de l'eau

Arrêtons de regarder l'eau couler ! Surtout dans notre secteur en tête de bassin, avec notre climat semi-continental sujet aux aléas brusques qui s'amplifient ces dernières années, nous devons mettre en œuvre des solutions pour réduire la vulnérabilité face aux inondations et disposer d'eau en période sèche. Plans d'eau de stockages, bassins d'écrêtement des crues, entretien des ouvrages, remise en eau d'anciens étangs : tous ces éléments peuvent y concourir.

La création de réserves ou la remise en état de zones de stockage qui s'y prêtent nécessite une simplification réglementaire importante pour rester un outil envisageable. Et il faut des financements, ceux des projets multi-usages notamment doivent être étendus à la création de ressource, et non uniquement à la substitution.

Entretien des écoulements

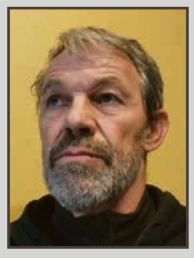
Réduire les risques inondation, c'est aussi s'assurer que quand l'eau tombe en excès, elle puisse aller calmement vers l'aval, sans stagner de manière artificielle ou arriver trop brusquement. La loi nous impose d'entretenir nos écoulements, tout en rendant les procédures administratives nécessaires quasi-insurmontables. Si la FDSEA21 peut déjà accompagner ses adhérents dans le montage de dossiers, il faut aussi des clarifications et simplifications réglementaires au niveau de la Loi sur l'Eau et des autres réglementations qui s'appliquent, un guichet unique et des dossiers plus faciles à monter lorsque c'est nécessaire.

Usages de l'eau en période d'étiage

Lorsque l'eau est moins disponible, une réduction globale des prélèvements peut s'entendre, mais seulement en dernier recours : des restrictions lorsque l'eau est largement présente ne sont pas acceptables, notamment au niveau de la Saône. De plus, nous attendons que la reconnaissance de l'agriculture comme d'intérêt général permette que les besoins agricoles ne soient pas toujours les premiers sacrifiés : l'abreuvement des animaux doit rester une priorité, et nous attendons que les arrêtés de restrictions des usages de l'eau soient mieux calibrés pour protéger nos cultures sensibles d'intérêt local (légumes, semences, sojas…).

FDSEA-JA

ÉDITO



**Emmanuel Bonnardot,
Bureau FDSEA21,
en charge des dossiers eau-irrigation**

Une année avec une pluviométrie excessive ne doit pas nous faire oublier que le balancier peut repartir dans l'autre sens. C'est la nouvelle donne du changement climatique : c'est pourquoi nous restons mobilisés.

Nous avions régulièrement les pieds dans l'eau en hiver, cette même eau qu'on nous interdit d'utiliser en période estivale pour nos usages agricoles jugés non prioritaires. C'était déjà insupportable. C'est pourquoi, malgré des années de concertation autour des arrêtés de restrictions des usages de l'eau, nous avions attaqué les arrêtés sécheresse de 2022, en Côte d'Or et sur la Saône. Pas tout à fait en vain, puisque les arrêtés modifiés de 2024 présentent des améliorations, notamment la possibilité d'irriguer le soja en période de crise sur l'axe Saône, mais ce n'est pas encore suffisant. Avec le Syndicat des Irrigants de Côte d'Or, nous essayions toujours de les faire modifier pour gérer l'irrigation à plus court terme.

Toutefois, après plusieurs étés trop secs, 2024 nous a rappelé que le climat pouvait toujours être inattendu, avec des variations qui s'annoncent encore plus régulières. Il nous faut agir rapidement pour nous adapter. C'est bien d'une gestion plus globale de l'eau, avec une véritable politique de régulation, dont nous avons besoin maintenant. Pour cela, il va falloir du courage politique pour lutter contre les idées reçues et la mode du laisser-faire la nature, pour pouvoir stocker, réutiliser, évacuer, infiltrer… Et nous donner des moyens pour agir, car l'agriculture ne peut pas supporter seule les conséquences du changement climatique.

// PRÉVENTION

21

La sécurité n'a pas de prix

Les chutes de hauteur dans le monde agricole ont fait l'objet d'une journée de sensibilisation le 6 novembre. Ce rendez-vous était proposé par la FDSEA et la MSA, dans l'Auxois.

Une trentaine de jeunes le matin, c'est bien. Seulement six agriculteurs l'après-midi, c'est beaucoup moins bien. *« Compte tenu de l'importance du thème abordé aujourd'hui sur la prévention, nous n'allons pas le cacher : nous pensions attirer un peu plus de monde, notamment des chefs d'exploitation »*, reconnaît Jennifer Asdrubal, animatrice emploi à la FDSEA qui avait orchestré cette journée de sensibilisation. Les chutes de hauteur, cela a été rappelé lors de cette journée, font malheureusement beaucoup de dégâts, notamment dans le monde agricole. *« La sécurité n'a pas de prix. De précieux conseils ont été apportés aux participants pour pouvoir travailler sans prendre de risques. Plusieurs spécialistes étaient là »*, présente l'animatrice.

MFR et CFPPA

Des jeunes de la MFR de Pouilly-en-Auxois et du CFPPA de la Barotte à Châtillon-sur-Seine avaient fait le déplacement à l'EARL Bertrand de Marcilly-Ogny qui accueillait ce rendez-vous. *« Il est important de les sensibiliser dès leur entrée en formation »*, souligne Jennifer Asdrubal, *« en toute logique, chacun d'entre eux sera attentif dès son retour en ferme, que ce soit en stage, en apprentissage ou chez ses parents. Ils pourront en parler aux agriculteurs qu'ils côtoient régulièrement. Ils seront également sensibilisés aux risques quand ils entreront dans la vie active, qu'ils soient salariés ou chefs d'exploitation »*.

Nacelle plutôt qu'échelle

Une échelle est seulement un moyen d'accès et en aucun cas un support pour travailler. *« C'est une erreur souvent commise malheureusement »*, enchaîne l'animatrice, qui a assisté à la présentation d'Hervé Barras, de la société CSPE (Conseil service performance énergétique), venu avec deux nacelles : *« ce type d'équipement permet de travailler en sécurité. Alors oui, il n'est pas possible que tout le monde s'équipe individuellement d'une nacelle mais parfois, il peut être opportun d'opter pour la location, notamment entre plusieurs exploitants d'un même secteur. La carte moisson de la FDSEA propose d'ailleurs des réductions intéressantes dans ce domaine. L'achat d'une nacelle peut parfois être raisonné dans le cadre d'une Cuma… Réfléchir à cette possibilité ne coûte rien et est déjà un premier pas en avant »*.



Les participants ont pu tester deux nacelles à Marcilly-Ogny.

AG

Seize mètres, quand même

Esteban Colas (Ruffey-lès-Beaune) et Nolann Bresson (Épinac, 71), de la MFR Auxois sud Morvan, se sont initiés à l'utilisation des nacelles, comme l'explique le Côte-d'orien : *« Pour ma part j'en ai piloté une depuis le bas, deux camarades de classe sont montés à l'intérieur. Je ne sais plus à quelle hauteur ils pouvaient monter, c'était seize mètres je crois ! Oui ça commence à causer… Oui, cette journée devrait nous être utile à l'avenir, avec tout ce que nous avons appris. Pour ma part, je compte m'installer agriculteur dans quelques années »*.



Esteban Colas (Ruffey-lès-Beaune) et Nolann Bresson (Épinac).

// COLLECTE DE PNEUS

89

Ça va dé-gommer !

La collecte de pneus usagés, organisée par la FDSEA de l'Yonne, débute ce lundi 25 novembre. Jusqu'au 28 janvier, des collectes sont prévues un peu partout dans le département, pour que les agriculteurs puissent enfin se débarrasser de ces vieux pneus qui encombrent leurs fermes.

Voici une opération attendue de beaucoup qui commence dès ce lundi 25 novembre : la collecte de pneus usagés, organisée par la FDSEA de l'Yonne. Jusqu'au 28 janvier, des collectes sont prévues dans plusieurs points sur département.

C'est la seconde fois que la FDSEA de l'Yonne organise une telle action, après le succès de 2021. Cette fois-ci, ils sont encore plus nombreux à avoir fait appel à la « Fédé » pour se débarrasser de ces vieux pneus qui encombrent leurs fermes : 138 agriculteurs inscrits, pour 1 000 tonnes de pneus attendues. Des pneus qui seront collectés par l'organisme Aliapur, dans les silos de 110 Bourgogne et d'Ynovae des communes concernées (lire par ailleurs).

Parmi les agriculteurs inscrits, on retrouve Sébastien Dizien, éleveur de bovins allaitants à Magny. Pour lui, l'objectif est double : *« Je vais pouvoir me débarrasser de ces vieux pneus usagés, en les recyclant, pour nettoyer ma ferme, et cela à moindre coût en passant par la FDSEA. C'est une belle opération pour les agriculteurs »*, assure l'éleveur, qui a prévu de livrer entre 150 et 200 pneus en point de collecte.



La FDSEA de l'Yonne organise une collecte de pneus usagés. 1 000 tonnes de pneus sont attendues.

Du côté de Chichery, Matthieu Stroebel et Julien Thominet, polyculteurs éleveurs (vaches à lait), participent eux aussi à cette collecte. *« On a 10 tonnes de pneus dont on veut se débarrasser »*, indique le second. *« Certains sont là depuis un bon nombre d'années. Alors, on profite de cette collecte qui est mise en place, et qui est assez difficile à avoir, pour évacuer tous ces vieux pneus qui sont sur nos exploitations »*.

De l'avis de tous, cette collecte soulagera les agriculteurs qui ne savaient plus quoi faire de ces « cadavres » qui envahissaient leurs exploitations.

Christopher Levé

Le calendrier des collectes

Plusieurs collectes sont prévues, à divers points dans le département.

Celles-ci auront lieu :

Du lundi 25 au jeudi 28 novembre, à Vassy ; du lundi 2 au mercredi 4 décembre, à Toucy ; le jeudi 5 et le vendredi 6 décembre, puis du lundi 9 au vendredi 13 décembre, à Flogny-la-Chapelle ; du lundi 13 au vendredi 17 janvier, puis le lundi 20 et le mardi 21 janvier, à Villeneuve-sur-Yonne ; le jeudi 23 et le vendredi 24 janvier, puis le lundi 27 et le mardi 28 janvier, à Saint-Fargeau.

// JUGEMENT DE BÉTAIL

C'est validé pour eux

Quarante-six jeunes de La Barotte, d'Agro Campus Dijon-CFA de Quetigny et de la MFR Auxois sud Morvan ont pointé des animaux à Dijon. Les meilleurs iront au Sia 2025.

La Ferme Côte-d'Or a été le centre de plusieurs finales départementales de jugement de bétail, qualificatives pour les épreuves nationales qui se dérouleront lors du prochain salon de l'agriculture. En race Prim'Holstein, la victoire est revenue à Frédéric Regley, du lycée La Barotte, qui s'était déjà imposé dans ce même concours en 2023.

Le Barottin devance Esteban Colas, de la MFR Auxois sud Morvan. Apolline Mary, du CFA de Quetigny, complète le podium mais n'ira vraisemblablement pas à Paris, seules les deux premières places de ce concours étant synonymes de qualification. Un autre jeune de Châtillon-sur-Seine décroche le concours Montbéliarde : il s'agit de Paul Chauvirey. Ce jeune homme sera l'unique représentant côte-d'orien au parc des expositions parisien. Il devance ses collègues Ghislain Massicard et Evan Tesson. En race Simmental Française, devinez de quel établissement est issu le premier au classement ? La Barotte ! Clément Hoschar remporte la mise et participera aux épreuves nationales avec le second du concours, son collègue barottin Kylian Cartier.

Le CFA de Quetigny place deux de ses apprentis sur la troisième marche du podium, Matéo Moyeux et Damien Geliquot étant ex aequo. Une fois n'est pas coutume : la finale départementale équine s'est elle aussi déroulée dans le cadre de la Ferme Côte-d'Or. Amandine Canat, d'Agro Campus Dijon-CFA de Quetigny, remporte la mise, devant Clara Gauthier et Lily Geaugey. Ces deux filles de La Barotte resteront malheureusement « à quai » puisqu'un seul ticket qualificatif était à décrocher.

AG



L'ensemble des participants, le 7 novembre.

// CONCOURS DE JUGEMENT DE BÉTAILS

Qui représentera l'Yonne à Paris ?

Les qualifications départementales du concours de jugement de bétails, organisées par les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais, ont eu lieu le samedi 9 novembre, à Vaupitre (commune de Saint-Germain-des-Champs). Les qualifiés représenteront l'Yonne au concours général agricole en 2025.

Le samedi 9 novembre ont eu lieu les qualifications départementales du concours de jugement de bétails, organisées par les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais, à Vaupitre.
Les épreuves ont eu lieu l'après-midi, où les jeunes participants ont tenté de se démarquer des autres en pointant les vaches de races Charolaises et les Prim'holstein.

Et c'est Jade Riotte qui a obtenu la première place dans la catégorie Prim'holstein. Dans la catégorie Charolaises, si Augustin Fèvre termine à la première place du classement, il ne pourra cependant pas défendre les couleurs icaunaises à Paris, n'ayant pas l'âge requis pour participer au concours (il faut avoir au minimum 16 ans, ndlr). C'est donc Aléaume Landaud qui représentera l'Yonne dans cette catégorie.
Pour rappel, la finale nationale de ces épreuves, faisant partie du concours général agricole, aura lieu à Paris, à l'occasion du prochain salon international de l'agriculture, qui se tiendra du 22 février au 2 mars 2025.

C. L. avec les JA 89



JA 89

Les qualifiés au concours départemental de jugement de bétails représenteront l'Yonne, au concours général agricole, en 2025, à Paris.

// POINTAGE CHAROLAIS

Premier sur 70 !

Augustin Priet a remporté le concours de jugement charolais devant 69 autres concurrents.



Le jeune homme de 17 ans, lauréat à Semur.

Une autre finale départementale de pointage s'est tenue le 14 novembre dans le cadre du concours charolais de Semur-en-Auxois. Soixante-dix jeunes du lycée la Barotte, de la MFR Auxois sud Morvan et d'Agro Campus Dijon-CFA de Quetigny étaient en lice. Le seul et unique ticket pour Paris a été attribué à Augustin Priet, élève de Terminale CGEA au lycée de Châtillon-sur-Seine. Ce fils d'agriculteur domicilié aux Goulles, à la limite de la Haute-Marne, s'est montré le plus performant dans l'exercice et se rendra une seconde fois au salon de l'agriculture : *« L'an passé, j'avais terminé deuxième au niveau départemental en race Prim'Hosltein, puis 72e sur 100 à Paris. Ce fut une belle expérience. En Charolais, j'avais terminé 7e en 2023. Gagner aujourd'hui est une belle surprise, ce sera un plaisir de retenter ma chance dans une finale nationale, cette fois-ci en Charolais ! »*.

AG

// PRODUCTIONS CÉRÉALIÈRES

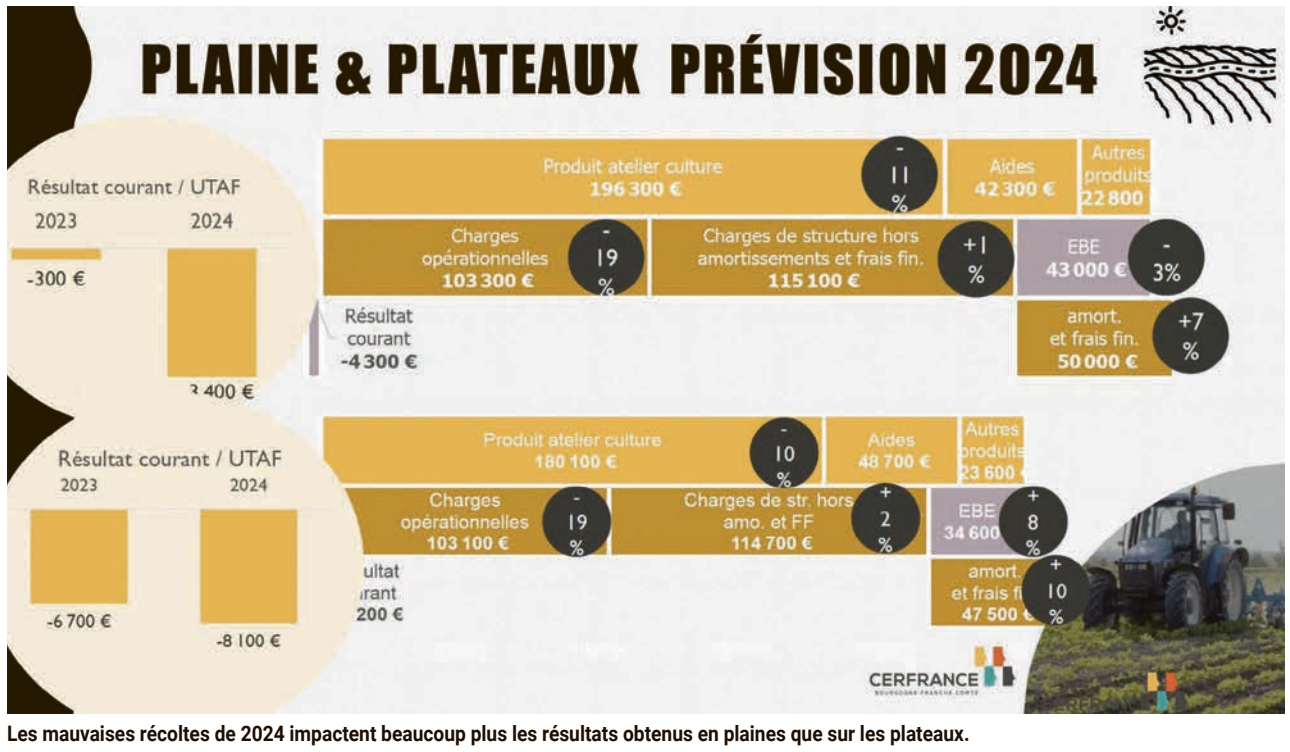
Quand l'instabilité devient la règle

Second volet des résultats de l'étude Fermoscopie menée par Cerfrance, consacré, cette fois-ci aux productions céréalières. Au-delà des mauvais résultats de 2024, c'est l'instabilité de leur contexte de travail que les exploitants doivent intégrer à leur fonctionnement normal.

La dernière présentation des résultats économiques des exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) réalisée par Cerfrance (1) apporte une vision sur une double échelle : en fonction, logiquement, des résultats observés en 2024, mais aussi en prenant en compte un temps plus long permettant d'évaluer les performances des exploitations sur les six dernières années. Celles-ci n'ont pas été avares d'aléas climatiques, sanitaires, économiques ou géopolitiques et offrent, de ce fait, un bon terrain d'observation de la capacité de résilience des différents modèles économiques.

L'impact de la connexion aux marchés mondiaux

Après l'élevage allaitant *(voir Terres de Bourgogne N° 1809)*, nous nous intéressons cette semaine aux productions céréalières. Dans le schéma d'observation sur le moyen terme de la résistance des fermes, les exploitations céréalières de BFC apparaissent comme celles ayant le plus subi des attaques sur leurs performances économiques, depuis 2019. Chez Cerfrance, on explique cela par le fait que les céréaliers stockent très peu, sont très connectés aux marchés mondiaux (que ce soit sur les prix des céréales ou sur ceux de l'énergie) et que leurs systèmes faiblement autonomes les rendent très dépendants des approvisionnements extérieurs.



Les mauvaises récoltes de 2024 impactent beaucoup plus les résultats obtenus en plaines que sur les plateaux.

Si vous ajoutez à cela une configuration de récolte 2024 passablement catastrophique, vous obtenez un paysage où l'enthousiasme n'est pas l'attitude qui prévaut le plus… Les systèmes céréaliers régionaux se caractérisent par de grandes fluctuations dans les rendements *« mais avec une baisse tendancielle depuis 2010 »*, note toutefois Sandrine Nacht (Cerfrance BFC). Pour son analyse, Cerfrance a pris en compte deux configurations d'exploitation : en plaines et sur plateaux. Ces systèmes doivent composer, depuis 2022, avec des prix d'engrais supérieurs aux prix du blé tendre, ce qui ne s'était quasiment jamais produit depuis 2010. En 2023, l'effet ciseaux tant redouté entre les charges totales et le revenu par Utaf s'est malheureusement concrétisé, de manière plus forte en plateaux qu'en plaines.

Marges très volatiles

Dans chacune des configurations, la progression des charges liées aux engrais est le fait marquant depuis 2021, au même titre que les charges de mécanisation, dont l'évolution à la hausse est quand même moins spectaculaire. Ce qui caractérise les productions céréalières régionales depuis 2019, c'est une volatilité grandissante des marges, très élevées en 2022 et inexistante l'année suivante.

Ces marges sont vraiment l'élément qui détermine les variations importantes d'Excédent brut d'exploitation (EBE) observées sur le secteur ces dernières années. Savoir anticiper l'instabilité et épargner au maximum vont donc devenir les axes structurants pour les exploitants céréaliers à l'avenir. Quoi qu'il en soit, les prévisions de Cerfrance révèlent, des résultats courants/Utaf en baisse par rapport à 2023, en particulier en plaines.

Berty Robert

(1) Étude Fermoscopie due au travail conjoint de Cerfrance BFC (Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Territoire de Belfort) Cerfrance Alliance Comtoise (Doubs et Jura) et Cerfrance Saône-et-Loire.

// FEADER

L'État prend à sa charge la gestion de 700 dossiers supplémentaires

Un nouvel accord est intervenu entre le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et les services de l'État, afin d'assumer la charge de dossiers liés au Feader et qui attendent toujours d'être soldés.

Le 15 novembre, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, et la présidente de Région Bourgogne Franche-Comté (BFC), Marie-Guite Dufay, ont annoncé que l'État et le Conseil régional de BFC allaient mettre en œuvre des mesures exceptionnelles face aux difficultés rencontrées dans la gestion des dossiers du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

Après que l'État a déjà pris en charge 1 034 dossiers, la ministre a donné son accord pour que l'État en Région se charge de l'instruction du paiement de 700 dossiers Feader *« Modernisation des installations agricoles »* supplémentaires, sur un global, toutes mesures confondues, de 3 173 dossiers restant à solder par la Région, de manière à sécuriser le traitement de la programmation 2014-2022.

De son côté, le Conseil régional a engagé un travail partenarial étroit avec la Chambre régionale et les Chambres départementales d'agriculture, dont la mission d'appui de proximité aux agriculteurs se poursuit, les services de l'État (Draaf, DDT) et l'organisme payeur, l'Agence de services et de paiement (ASP), afin de coordonner les interventions au bénéfice d'une plus grande fluidité de traitement des dossiers de demandes de paiement restant à déposer par les agriculteurs dans la perspective de la fin de gestion.

Rétablir la situation début 2025

L'objectif partagé de l'État et de la Région est de parvenir à rétablir une situation normale du Feader en BFC au cours du premier semestre 2025, tant en ce qui concerne la fin de gestion du programme 2014-2022, que pour les premiers appels à projet ouverts par la Région au titre de la nouvelle programmation 2023-2027. Rappelons, pour mémoire que, le 13 décembre 2023, l'ex-ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, avait déjà conclu un premier accord de soutien afin de soulager la Région BFC dans ses difficultés de gestions du Feader, à l'occasion de sa venue à Dijon dans le cadre du congrès national de la Coopération agricole.

Berty Robert

Aides régionales sur les frais financiers et l'engraissement

Réunis en Commission permanente le 15 novembre, les Conseillers régionaux de Bourgogne Franche-Comté (BFC) ont adopté plusieurs décisions concernant l'agriculture :

- Deux accords ont été passés avec les caisses du Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne, de Centre Loire, de Centre-est et de Franche-Comté pour prendre en charge les frais financiers supplémentaires des prêts relais sollicités par les agriculteurs en attendant le versement des aides publiques pour financer leur projet de modernisation d'exploitation au titre du Feader. Le montant de la prise en charge de la Région au titre de son fonds de solidarité s'élève à 838 558 euros pour 412 dossiers. Cela concerne principalement les dossiers dont les demandes de paiement ont été déposées entre le 1er juillet 2022 et le 30 avril 2024.

- Pour soutenir les exploitations qui développent ou créent des ateliers d'engraissement, la Région attribue une aide de 94 000 euros à 34 éleveurs. Il s'agit des premiers dossiers du « Plan engraissement » voté le 15 juillet et opérationnel depuis début septembre. La Région contribue ainsi au maintien des exploitations agricoles d'élevage bovin allaitant et à l'amélioration du revenu des fermes, en créant de la valeur ajoutée sur place avec l'engraissement d'animaux jusqu'alors vendus maigres. Cette aide favorise, par ailleurs, l'utilisation des outils d'abattage et enrichit l'offre de produits locaux.

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Le petit épeautre a son association

« *La fruitière à petit épeautre* » est née il y a quelques semaines. L'association s'est réunie une seconde fois à Bretenière il y a quelques jours.

« L'idée de créer une association a émergé lors d'une commission grandes cultures en 2023. Nous faisions un brainstorming, des pistes étaient recherchées pour faire face à la crise que nous traversons », retrace Julien Halska, conseiller à Bio Bourgogne Franche-Comté. Le petit épeautre a beau représenter un marché de niche, lui aussi s'est vite retrouvé engorgé. *« Le projet consiste à nous regrouper, entre producteurs bios, pour faire la promotion de cette culture qui, d'ordinaire, est valorisée en farines »* souligne Éric Bresson, élu président de cette nouvelle association, *« nous voulons promouvoir la consommation du petit épeautre mais en graines, cette fois, et communiquer sur ses nombreux bienfaits alimentaires. Notre objectif est de créer une demande qui n'existe pas encore réellement, le petit épeautre en graines se mange comme du riz. C'est excellent, nous vous invitons à goûter ! »*. Plusieurs Côte-d'oriens figurent dans le groupe, à l'image de Bastien Garnier, d'Épernay-sous-Gevrey, nommé secrétaire et Antoine Daurelle, de Clénay, qui assure le poste de trésorier.



Le groupe est présidé par Éric Bresson, agriculteur à Mantoche en Haute-Saône (deuxième en partant de la gauche).



Très digeste, mi-croquant, mi-fondant, le grain de petit épeautre a un goût plus typé que celui du blé et développe des arômes de noisette. Cette céréale est aujourd'hui redécouverte et appréciée pour sa grande digestibilité ainsi que pour sa teneur en magnésium, phosphore et calcium. Ici en photo : des graines d'Éric Bresson.

Il n'y a plus qu'à

Les dossiers ont été déposés en préfecture : l'association y mentionne sa volonté de développer ce nouveau débouché en grains. Fédérer les acteurs régionaux de la production, organiser la mutualisation des moyens et la logistique entre producteurs, défendre un prix juste et équitable pour les agriculteurs font partie des autres objectifs. *« La création d'un logo a été l'un de nos premiers travaux réalisés »*, retrace Julien Halska, *« celui-ci se retrouvera sur différents supports commerciaux, à l'image de petits autocollants sur des sachets de graines. Notre démarche collective sera mise en avant, avec la charte qualité que nous sommes en train de rédiger. Le logo pourra se retrouver sur des flyers ou encore des stop-rayons, ces supports qui interpellent les consommateurs lorsqu'ils font leurs courses. Nous voulons aussi être présents sur internet ». « C'est ambitieux mais il faut l'être »*, lance Éric Bresson. Une seconde étape visera à *« travailler ensemble »*, notamment pour le décorticage et le triage du petit épeautre : *« ces opérations se feront en prestation dans un premier temps. La mise en commun des productions, des volumes et des ventes se feront dans un second temps ». « La fruitière à petit épeautre »* recherche d'ores et déjà des partenaires économiques ou institutionnels qui souhaiteraient s'impliquer dans sa démarche.

AG

Contact : Julien Halska (06 43 88 03 65).

// TRANSMISSION

Une charte régionale qui s'appuie sur les cédants

Une charte régionale à la transmission agricole a été signée le 22 octobre. Elle est portée par la Chambre régionale d'agriculture et les Chambres départementales, avec les Jeunes Agriculteurs BFC, la Safer BFC et les caisses de MSA Bourgogne et de Franche-Comté.

Au regard de la pyramide des âges, le nombre de cédants d'exploitations agricoles va augmenter très fortement ces prochaines années : près de 45 % des agriculteurs atteindront l'âge de la retraite au cours de la prochaine décennie, et 64 % des exploitants n'ont pas encore planifié la transmission de leur ferme. C'est dans ce contexte qu'une Charte régionale à la transmission agricole a été signée le 22 octobre, portée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC), les Chambres départementales, les Jeunes Agriculteurs BFC, la Safer BFC et les caisses de MSA Bourgogne et de Franche-Comté. Cette charte met un accent particulier sur la place des futurs cédants, les plaçant au cœur du dispositif d'accompagnement. Chaque année, environ 350 futurs cédants sont accompagnés, et plus de 100 offres de reprise sont publiées via le Répertoire Départ Installation (RDI). Presque un quart des exploitations en BFC seront concernées ou impactées par un départ en retraite. Même si certains connaissent déjà leur repreneur, 64 % des exploitants ne sont pas encore prêts à transmettre ou ne savent pas quel sera le devenir de leur structure. Les chiffres sont éloquents et mettent en évidence les enjeux de la transmission des exploitations agricoles.

Quatre axes structurants

La charte représente un cadre d'engagement fort des signataires, pour unir leurs efforts vers des transmissions justes et adaptées aux objectifs des cédants. Elle se structure selon quatre axes :

- Prendre en compte les aspects humains de la transmission avec des futurs cédants, afin de les écouter et de les respecter dans leurs choix
- Maintenir des exploitations aux caractéristiques compatibles pour une transmission, en travaillant sur les orientations techniques pré-transmission tout au long de la carrière
- Associer les entourages professionnels et personnels afin de créer une dynamique de transmission positive et bienveillante autour du futur cédant
- Promouvoir une maîtrise des aspects économiques pour un positionnement clair et une valeur de transmission librement négociée.

D'après communiqué



La charte régionale à la transmission agricole veut apporter un cadre structurant à la transmission d'exploitation, notamment en renforçant l'accompagnement humain chez les cédants qui sont nombreux à ne pas avoir préparé cette échéance.

FRANCE

// FEMMES EN AGRICULTURE

Agricultrices et agriculteurs, un même métier, les mêmes chances !

Le combat des femmes dans le monde agricole ne date pas d'hier. Avec la création de la première section féminine en 1957, Jeunes Agriculteurs et FNSEA se sont toujours engagés pour faire valoir les droits des agricultrices. Aujourd'hui, si de nombreux acquis ont été obtenus, le chemin vers l'égalité n'est pas tout à fait terminé…

Quand on parle « droit des femmes » en agriculture, plusieurs dates clés reviennent sur la table. Historiquement invisibilisées et privées d'un statut professionnel reconnu, les femmes se sont battues pour faire entendre leurs revendications. De la première réforme du congé maternité en 1976 au droit de constituer un GAEC entre époux seuls en 2010, les combats ont été nombreux et évoluent aujourd'hui vers d'autres aspects.

Les exploitantes ou agricultrices élues dans les instances décisionnelles n'échappent pas à la notion de plafond de verre, qui se transforme aussi souvent en difficultés matérielles. De la reprise d'une exploitation, à l'obtention de financements ou l'exercice d'un mandat d'élue, certains freins persistent notamment dans l'accès aux outils nécessaires à leur réussite. En ce sens, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA soutiennent et encouragent la montée en compétences et en responsabilité des élues afin que nos instances reflètent au mieux la répartition homme/femme en agriculture.

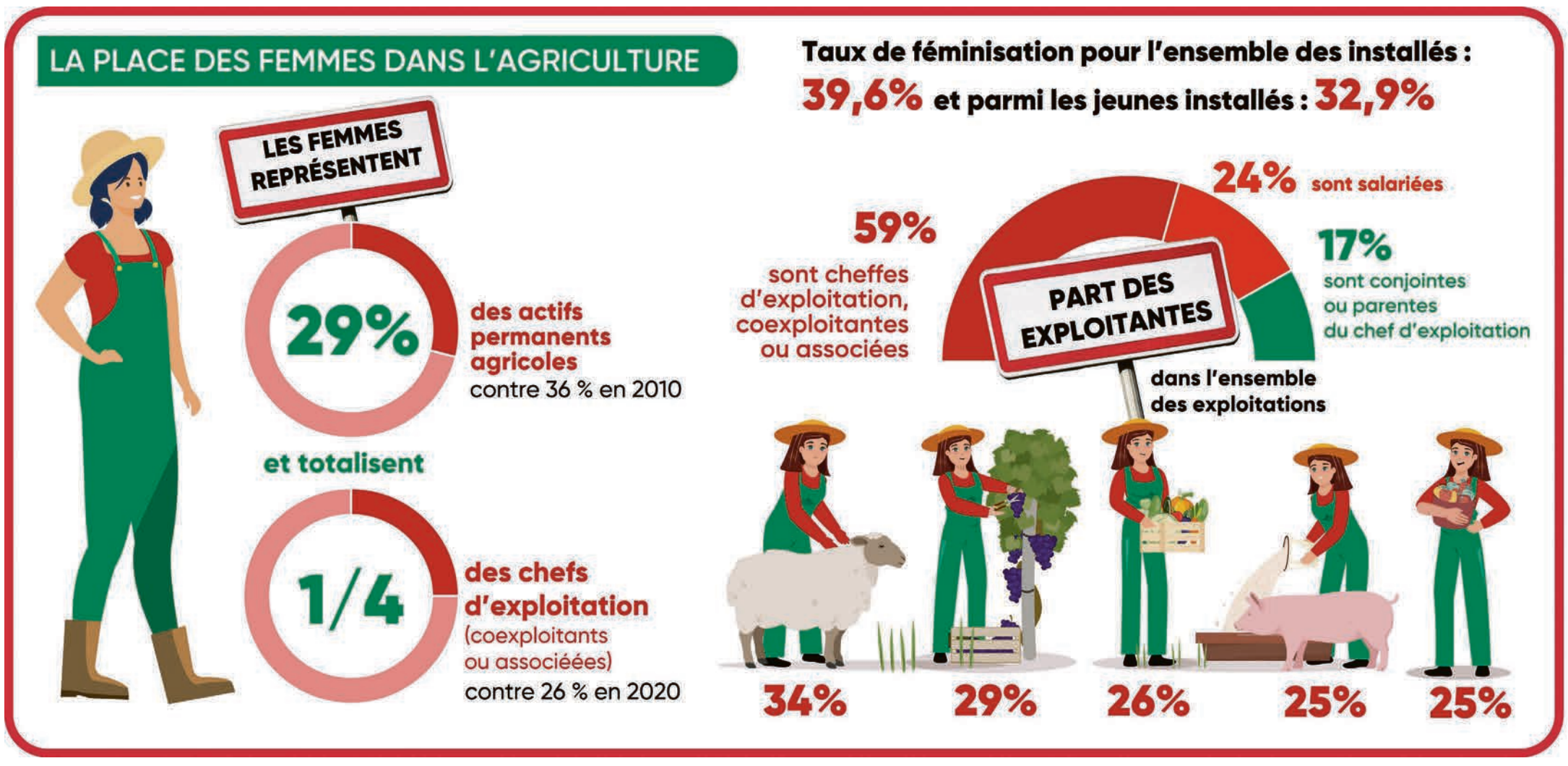
De leur côté, les agricultrices continuent d'œuvrer pour garantir que toutes et tous puissent s'installer et rester en agriculture dans les meilleures conditions possible. Parmi les sujets qui peuvent compliquer l'exercice du métier, la notion de revenu reste une priorité. Lorsque les exploitations rencontrent des difficultés financières, les agricultrices sont souvent les premières concernées par la nécessité de retrouver un emploi à l'extérieur afin d'assurer un revenu au foyer. Nous devons donc faire en sorte que chaque exploitant ou exploitante puisse vivre dignement de son métier pour ne pas faire reculer le nombre de femmes en agriculture. La question du statut se pose aussi encore aujourd'hui. Si les agricultrices sans statuts diminuent chaque année, il en reste encore plusieurs milliers qui ne bénéficient d'aucune couverture ou protection sociale. Par ailleurs, la réforme du statut du conjoint collaborateur pousse les bénéficiaires, qui sont majoritairement des femmes, à devoir faire le choix d'un nouveau statut et surtout d'un nouveau projet de vie dès le 1er janvier 2027. JA et la FNSEA s'engagent à les accompagner. Enfin, la prise en responsabilité des femmes sur les exploitations et dans les organisations professionnelles pose la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Il est aussi indispensable d'accompagner celles et ceux qui le souhaitent dans une meilleure organisation de leur quotidien pour une meilleure efficacité dans le travail et plus de temps disponible à l'engagement.

Notre mobilisation reste entière. Encourager les femmes qui aspirent à devenir professionnelles du secteur agricole est une priorité, non seulement au nom de leur droit à entreprendre, mais aussi dans l'intérêt du renouvellement des générations en agriculture. Attirer et soutenir les jeunes, qu'ils soient hommes ou femmes, est vital pour l'avenir de l'agriculture française !

FNSEA-JA

Chiffres clés

- 118 841 femmes non-salariées agricoles : 103 854 cheffes d'exploitation et 14 987 conjointes collaboratrices d'exploitation
- 408 114 femmes salariées production agricole
- Les femmes dirigent ¼ des exploitations agricoles, contre moins d'1/10 en 1970.
- Taux de féminisation pour l'ensemble des installés : 39,6 %
- Parmi les jeunes installés : 32,9 %
- 44 % de filles parmi les élèves de l'enseignement agricole
- 11 millions de femmes dans les territoires ruraux : 1 femme du pays sur 3





ÉLEVAGE

// FOIRE CONCOURS DE LA NOCLE-MAULAIX

58 Remettre l'église au centre du village

Le 9 novembre, le comité des foires et concours de la Nocle-Maulaix organisait sa traditionnelle foire-concours à la place de l'église.



La foire-concours de la Nocle-Maulaix se déroulait le 9 novembre au centre du village.

« La foire existe depuis plus de 60 ans, c'est un rendez-vous ancré dans le territoire pour les éleveurs » souligne Karelle Pautet, présidente du comité des foires et concours de la Nocle-Maulaix, concernant l'événement qui s'est déroulé le 9 novembre à la place de l'église du bourg. Pour mémoire cette rencontre fut l'occasion d'attribuer le Super prix d'honneur de la Nièvre (non-inscrits). Ainsi, ce sont environ 44 animaux qui furent présentés par 15 élevages différents, venant de la Nièvre, de Saône-et-Loire et du Cher – une première représentation pour ce dernier d'ailleurs.

Place à l'échange

Karelle Pautet pointe : *« Nous avons de nouveaux éleveurs participants, avec environ 10 animaux supplémentaires par rapport à l'an dernier »*. Pour elle, cet engouement se justifie par plusieurs points : *« Nous n'avons pas modifié le programme, de ce fait, je pense que le bouche-à-oreille fonctionne petit à petit, que ce soit sur la qualité des animaux présentés ou le commerce qui peut se faire le jour même. En effet, il ne faut pas oublier ce pan qui est la pierre angulaire de toute foire. D'ailleurs, 4 ventes ont été réalisées »*. En parallèle, elle développe un autre élément important : *« ce genre de manifestation est aussi l'occasion d'échanger entre professionnels, réunis par la passion de l'élevage. À mon sens, il est toujours important et enrichissant de partager ses expériences avec ses collègues car l'on peut avoir d'autres regards et cela est d'autant plus vrai pour les jeunes éleveurs. Ce lien entre éleveurs est indispensable et nous accueillons tout le monde sans jugement. Nous sommes tous là pour progresser alors autant se regrouper avec bienveillance »*.

Les fondamentaux

Outre la présence des professionnels, le public était également au rendez-vous le 9 novembre : *« Je suis ravie de voir que de nombreuses personnes ont fait le déplacement pour assister à l'événement. Pour moi, cela fait une animation dans notre village, ce qui est primordial pour maintenir une certaine vie dans nos bourgs ruraux, qui ont tendance à se dépeupler. Ainsi, par un événement convivial, avec repas partagé ensemble (préparé par les JA du canton) et la tombola, chacun peut passer un moment agréable en toute simplicité. C'est également pour nous, éleveurs, l'occasion de discuter avec le grand public sur nos pratiques et rappeler la place primordiale de l'élevage dans nos campagnes qui permettent d'entretenir le paysage et surtout de nourrir la population ; un peu comme pour remettre l'église au centre du village, car parfois ces éléments sont oubliés »*. Karelle Pautet conclut en remerciant tous les participants et tous les bénévoles de la *« belle tenue de la foire-concours »*.

Chloé Monget

Palmarès

1er Prix d'ensemble non inscrit : Gaec Pautet
1er prix d'ensemble inscrit : Beauzon Christophe
Prix d'honneur non inscrit et Super prix d'honneur non inscrit de la Nièvre : Gaec Algret
Prix d'honneur inscrit : EARL Gaudet Fabien
Prix de la ville : Gaec de la Forge
Prix de la communauté de communes : Lacombre Éric
Trophée viande : Arthur Petit



Les juges sont à pied d'œuvre pour départager les animaux présents.

// FOIRE-CONCOURS DE PRÉMERY

58 Une belle Saint-Martin

Comme tous les ans, le comité des foires et concours de Prémery organisait sa Saint-Martin, le 10 novembre, au champ de foires de la ville. Une édition très suivie.



Jean-Michel Blond

Le Prix d'honneur veaux non-inscrits a été décerné à l'EARL de Lucy.



Jean-Michel Blond

Le prix d'honneur des veaux inscrits a été attribué à Pigoury Guillaume.

Ce sont 6 élevages, avec une vingtaine de veaux reproducteurs (inscrits et non-inscrits), qui étaient présents à la Foire-Concours de la Saint-Martin, le 10 novembre, à Prémery. Orchestrée par le comité des foires et concours de la ville, cette manifestation est pour son président, Raphaël Haghebaert, *« un rendez-vous qui devient incontournable dans notre secteur, puisque les éleveurs sont un peu plus nombreux que l'an dernier – et toujours avec une superbe présentation pour leurs animaux ; un engagement à saluer »*.

Point de départ

Pour lui, l'engouement pour cette édition s'explique par plusieurs paramètres : *« Nous avons la météo avec nous, mais c'est je pense l'envie des éleveurs de se retrouver durant un moment convivial qui est le point de départ de tout. De plus, ils montrent, par leur présence, que la solidarité existe encore dans le monde agricole, car sans eux rien n'est possible »*. Audré Bourry, président de la Société d'agriculture de la Nièvre, présent pour l'occasion, rebondit : *« il est important de soutenir les foires-concours locales, car elles constituent un lien social et professionnel indéniable pour les éleveurs mais aussi pour le monde rural. En parallèle, elles permettent à tous les élevages de participer offrant à tous une occasion de partager son travail et donc de se rendre visible. Il faut aussi rappeler que sans ces foires concours, les événements plus conséquents ne pourraient pas avoir lieu. En effet, à mon sens, elles sont le point de départ de l'engagement des éleveurs pour ces manifestations. Cet engagement se ressent d'ailleurs par diverses facettes : le soin apporté aux animaux ou encore le dressage ; en fait, tout le travail effectué en amont »*.

Rappel des liens

En sus de l'aspect professionnel, Raphaël Haghebaert considère la foire-concours comme l'occasion de répondre aux questions du public : *« On me demande les critères de sélection, le poids des animaux ou encore leurs destinations… Tout ceci indique l'intérêt grandissant des gens pour l'élevage et prouve qu'ils ne sont pas indifférents à nos professions. Le fait d'organiser la foire en plein centre de la ville permet de faciliter ces échanges et de briser quelques barrières qui persistent dans l'esprit de certains. Je pense qu'aujourd'hui, c'est aussi notre devoir en tant qu'organisateurs d'aller vers eux afin de rappeler le lien entre élevage, production et alimentation tout en mettant en exergue ce que les professionnels sont capables de faire pour offrir aux consommateurs une viande de qualité »*. Afin d'attirer le public au lieu de rendez-vous, d'autres animations étaient prévues : une exposition de Percherons avec la participation d'Anaïs Pinto-Vannier et Roger Petit, en race Comtoise l'éleveuse Adeline Colas, ainsi qu'un marché de producteurs estampillé « Bienvenue à la ferme ». Pour Raphaël Haghebaert, ces éléments sont : *« un véritable atout pour captiver un peu plus le public, et donner à voir les autres belles productions dont notre territoire recèle »*. Il conclut dans un sourire : *« entre le soleil, la participation des professionnels et celle du public, c'est une belle Saint-Martin ! »*.

Chloé Monget

Palmarès

Veaux mâles non-inscrits : 1re section : 1. Gaec des Aubus, 2. EARL Tramson, 3. Gaec des Aubus, 4. EARL Tramson. 2e section : 1. et 2. EARL de Lucy, 3. et 4. EARL Tramson. Prix d'honneur Veaux mâles non-inscrits : EARL de Lucy. Prix d'ensemble Veaux Mâles non-inscrits : EARL Tramson. Veaux Mâles inscrits : 1re section : 1. et 2. Compot Père et fils. 2È section : 1. Pigoury, 2. 3. et 4. Sennepin. Prix d'honneur Veaux mâles inscrits : Pigoury. Prix d'ensemble Veaux mâles inscrits et Prix de la Ville de Prémery : Sennepin. Prix femelle de l'année : Compot Père et Fils. Prix de participation : Anaïs Pinto-Vannier et Adeline Colas.

ÉLEVAGE

// CONCOURS DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21

Tout le monde est satisfait

Le concours de reproducteurs de Semur a tenu toutes ses promesses la semaine dernière sous le hall de l'agriculture.



Nénuphar, du Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène), grand prix d'honneur mâle adulte.

Encore une bien belle édition du concours de Semur-en-Auxois s'est tenue les 13 et 14 novembre. *« 180 animaux inscrits, 22 éleveurs passionnés, cinq départements représentés… Des ventes mais je n'ai pas encore le nombre précis. Tout le monde était content de l'ambiance, de l'accueil, de la présentation. Les membres du jury venus de l'Allier, du Puy-de-Dôme et la Creuse ont même prolongé leur séjour ici tellement ils étaient bien »*, commentait Jean-Luc Baudot, éleveur à Pont-et-Massène et président du comité d'agriculture organisateur de l'évènement. Cerise sur le gâteau : de nombreux jeunes étaient présents, au plus grand plaisir du président : *« ils nous ont donné la main dans l'organisation et pas moins de 70 apprenants ont participé au concours de jugement de bétail, c'est un record »*. Jean-Luc Baudot tenait également à saluer les services de la ville, les partenaires du concours et toute l'équipe de bénévoles du comité. La seule *« fausse note »* de cette édition était à mettre à l'actif du sanitaire : *« certains exposants ont décidé de ne pas venir devant toutes les contraintes et les coûts engendrés par cette situation. Le contexte sanitaire est bien la seule déception de cette édition »*.

AG



Le Gaec de Saint Roch (Recey-sur-Ource) avec Vigny (prix d'honneur jeunes mâles grand raceur) et Voyageur (prix Ajec).

Palmarès

Prix spéciaux

Prix d'honneur mâle junior : Gaec Froidurot. Prix d'honneur mâle adulte : Gaec Baudot Élevage. Grand prix d'honneur mâle adulte : Gaec Baudot Élevage. Prix d'honneur femelle junior : EARL Guenot Nicolas. Prix d'honneur femelle adulte : EARL de Beaumont (Guenot). Grand prix d'honneur femelle adulte : EARL Guenot Nicolas. Prix d'honneur jeune mâle catégorie grand raceur : 1) Gaec de Saint Roch, 2) Gaec Cadoux. Prix d'honneur jeune mâle catégorie bien naître : François Lucand. Prix d'honneur jeunes femelles : EARL Gabory Bruno. Super prix d'ensemble jeunes mâles : Gaec Cadoux. Prix d'ensemble jeunes mâles catégorie 1 h 1) Gaec Froidurot, 2) SCEA Riotte Schrapfer, 3) Gaec Menetrier Parizot. Prix d'ensemble jeunes mâles catégorie 2 h 1) Gaec Cadoux, 2) Gaec Baulot Yannick et Xavier, 3) EARL Gabory Bruno. Prix d'ensemble jeunes femelles : 1) François Lucand, 2) Gaec Froidurot, 3) SCEA Riotte Schrapfer. Prix d'ensemble femelles adultes : François Lucand. Prix de famille par le père : 1) Gaec Baudot Élevage. Trophée viande : Gaec Renon. Prix de descendance veaux : 1) Gaec Cadoux, 2) EARL Gabory Bruno, 3) Gaec Froidurot. Challenge sans corne veaux mâles : 1) SCEA Lucotte Jean-Marc. Challenge sans corne veaux femelles : 1) Gaec Lechenault Frères. Prix Ajec : Gaec de Saint Roch. Prix Bourgogne mâle adulte : Gaec des Granges de Vesvres. Prix Bourgogne femelle adulte : EARL de Beaumont. Prix Bourgogne jeune mâle : Gaec de la Fontaine. Prix Bourgogne jeune femelle : EARL Gabory.

Sections mâles

Veaux grand raceur. Section 1 (automne) : 1,1) Gaec Lechenault Frères, section 2 : 1,1) EARL Guenot Nicolas, 1,2) Gaec Froidurot. Section 3 : 1,1) EARL Gabory Bruno, 1,2) Gaec Froidurot. Section 4 : 1,1) Gaec Cadoux, 1,2) Gaec de la Fontaine. Section 5 : 1,1) et 1,2) Gaec Cadoux. Section 6 : 1,1) et 1,2) Gaec Cadoux. Section 7 : 1,1) et 1,2) Gaec de Saint Roch. Section 8 : 1,1) Gaec Froidurot, 1,2) Gaec de Saint Roch. Section 9 : 1,1) SCEA Riotte Schrapfer, 1,2) Gaec de la Fontaine. Section 10 : 1,1) SCEA Riotte Schrapfer, 1,2) Gaec Menetrier Parizot. Section 11(bien naître) : 1,1) SCEA Lucotte Jean-Marc, 1,2) Gaec de la Fontaine. Section 12 (bien naître) : 1,1) Lucand François, 1,2) Gaec Lechenault Frères. Section 13 (bien naître) : 1,1) Gaec Lechenault Frères, 1,2) Gaec Baudot Élevage. Section 14 : 1,1) Gaec Lechenault Frères, 1,2) Gaec de la Fontaine. Mâles 18 mois, section 1 : François Lucand, section 2 : Gaec Froidurot, mâles 30 mois : Gaec des Granges de Vesvres, mâles adultes, section 1: SCEA Riotte Schrapfer, section 2 : Gaec Baudot Élevage.

Sections femelles

18 mois : EARL Guenot Nicolas. 30 mois : Gaec Froidurot. Adultes : EARL de Beaumont (Guenot). Veaux d'automne : Gaec Lechenault Frères. Veaux de l'année, première section : 1,1) EARL Gabory Bruno, 1,2) Gaec Froidurot, 2e section : 1,1) SCEA Riotte Schrapfer, 1,2) EARL Gabory Bruno.



Le Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux), prix d'honneur mâle junior avec Union Jack.



Le grand prix d'honneur femelle adulte pour Unétoile, de l'EARL Guenot Nicolas (Allerey et Alligny-en-Morvan).



François Lucand (Molphey) et Vietnam, prix d'honneur jeune mâle catégorie bien naître.



Le trophée viande pour Van Gogh, du Gaec Renon (Lacour-d'Arcenay).

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// ADAPTATION

58 Toujours en mouvement

Le 31 octobre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une demi-journée sur le thème : *« adapter son élevage ovin face au changement climatique »*, chez Gaël Jacquey à Neuville-Lès-Decize.



Gaël Jacquey (à droite) a présenté en situation les éléments financés par le Plan de relance « Plantons des haies ».

Pour faire suite à la présentation globale des leviers à activer face au changement climatique [1], c'est l'exploitation de Gaël Jacquey (Neuville-lès-Decize) qui fut prise comme exemple lors de la demi-journée sur cette thématique le 31 octobre, organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. En effet, celui-ci s'intéresse à ce sujet, tout en gardant à l'esprit la viabilité économique de son entreprise.

Afin d'éclairer ses choix, il revient sur son parcours. *« Lors de mon certificat de spécialisation conduite d'un élevage ovin à Mirecourt (88) en 2017, j'ai visité des exploitations utilisant le pâturage tournant ou dynamique. Cette pratique m'a paru pertinente afin d'avoir une gestion raisonnée et efficace de ses pâturages mais aussi de ses fauches. À mon sens, cela préserve la qualité des prairies, surtout en période de sécheresse, tout en limitant les refus et en offrant aux animaux une herbe de bonne qualité, tout au long de l'année. Les fauches sont faites dans la même ligne de conduite. Donc, déjà avant mon installation, je savais que je souhaitais mettre en place ce procédé, en gardant à l'esprit les inconvénients : le parcellaire devant permettre la création de plus petites parcelles, le déplacement régulier des lots et le financement, la pose ou encore l'entretien des clôtures ».*

Racines des ajustements

Installé depuis 2018 (en conversion AB), Gaël a donc scindé ses 54 ha SAU de prairies permanentes en 43 parcelles d'1,25 ha en moyenne, avec un accès à l'eau dans la majorité des parcelles. Il précise : *« Un de mes critères pour le choix d'une exploitation était le parcellaire regroupé pour mettre en place cette pratique afin que le déplacement des lots soit plus simple »*. En parallèle, il dépeint une autre envie pour son exploitation : la plantation. *« Dès mon installation ici, j'ai commencé à planter des arbres afin d'offrir de l'ombrage aux animaux, ce qui manquait cruellement »*. Si les premiers plants ne repartent pas, Gaël ne se décourage pas pour autant : *« On m'a parlé de l'accompagnement de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) pour la création de haies et l'implantation d'arbres, j'ai donc sauté le pas. En plus, les clôtures étaient financées, une manière de finir de scinder mon parcellaire à moindre coût »*. Ainsi, grâce au Plan de relance *« Plantons des haies »* les 27 400 euros HT de plants et protections ont totalement été pris en charge, et des aides européennes ont permis le financement en totalité des clôtures fixes. Gaël insiste : *« nous avons des dispositifs nous évitant de débourser une grosse somme d'argent, ne nous en privons pas. En plantant, nous œuvrons à recréer des environnements agréables pour nos animaux (ombrage, coupe-vent, etc.) et des habitats pour la biodiversité ; on ne vole personne, bien au contraire – car après la plantation il faut entretenir ! »*. Pour le choix des essences, l'accompagnement de la CA 58 lui a permis de fixer certains objectifs : *« nous avons opté pour des espèces fourragères afin d'avoir un apport supplémentaire en la matière »*. Lors de cette demi-journée il a été rappelé que certaines espèces ont des valeurs nutritionnelles se rapprochant de celles de la luzerne notamment, à l'image du mûrier blanc. Au total, grâce à ce dispositif, Gaël a planté 790 m linéaires de haie et 900 arbres.

Économie et simplicité

Avec ce découpage mis en place, le chargement de ses surfaces fourragères principales (SFP) est faible avec 1 UGB (6 brebis) par ha de SFP. Question alimentation, sur 2023, les données récoltées par la CA 58 établissent une consommation de 147 kg de foin et de 35 kg de concentré par an / brebis chez Gaël Jacquey. Avec des agneaux certifiés bio de 18,7 kg de carcasse, vendus 161 euros en 2023 soit 8,61 euros par Kgc, il faut donc à Gaël Jacquey environ 2,5 kg de concentré pour produire 1 kg de carcasse d'agneau. Face aux références des systèmes ovins spécialisés herbagers en Bourgogne Franche-Comté (9 à 13 kg/ Kgc) ou à celles des fermes Ovins viande du Massif central en AB (3,4 kg / Kgc), le système de Gaël est donc économe avec une autonomie alimentaire de 96 %. Il pointe d'ailleurs avoir *« calé ses agnelages sur la pousse de l'herbe »* avec une concentration de ces derniers de janvier à avril, mais en stipulant : *« avec deux conduites distinctes »*. Si les premiers nés en janvier et février sont chouchoutés en bâtiments avec du concentré en complément de la ration, et ce à volonté, ceux nés de mars à avril n'ont pas le même traitement. Gaël sourit : *« ils sont élevés à la dure ! Ils seront mis à l'herbe jusqu'au sevrage, sans concentré, car il est plus compliqué pour moi de leur apporter alors qu'ils sont déjà dans les prairies »*. Pour lui, cette pratique lui permet d'obtenir : *« des lots plus homogènes pour programmer les départs à l'abattoir »*. Pour les races de son cheptel, Gaël a aussi fait des choix.

À son installation, en 2018, il est à la tête de 60 brebis et 120 agnelles Texel provenant d'un élevage vosgien. Il souligne : *« Je n'ai eu que des problèmes, car, à mon sens, ces animaux n'étaient pas adaptés aux conditions nivernaises »*. Après ce constat, il évacue les *« non productives »* tout en diversifiant son troupeau, pour l'établir ainsi : 320 brebis croisées avec 150 typées Suffolk, 100 Texel croisées Limousine, et 70 Texel. *« J'ai opté pour des béliers différents pour la rapidité de croissance (Suffolk/Texel), la rusticité (Limousine) et la facilité d'agnelage (Dorper et Charmoise) »*. Gaël Jacquey conclut : *« Je pense que pour s'adapter, il faut chercher des solutions partout et mixer le tout. Ensuite, on fait le bilan et si cela ne fonctionne pas, on rechange »*.

Chloé Monget

1. Voir TDB n° 1809.

// GRIPPE AVIAIRE

La France passe en risque « élevé »

L'ensemble du territoire français est désormais placé en niveau de risque « élevé » concernant la grippe aviaire, comme l'indique un arrêté, en date du 31 octobre, publié au Journal officiel le 8 novembre. Celui-ci a pour effet de renforcer les mesures de prévention pour les filières d'élevage ainsi que pour les chasseurs. Cette décision est prise en raison de la présence du virus IAHP H5 dans l'avifaune migratrice, dont les migrations sont en cours et traversent la France, ainsi qu'en raison de foyers identifiés, dont deux récentes contaminations de basse-cour par la faune sauvage (Pas-de-Calais et Saône-et-Loire).

Cela entraîne donc la mise en œuvre immédiate de mesures de prévention et de biosécurité renforcées, chez les professionnels comme les particuliers, afin de limiter les risques de contamination (par la faune sauvage ou inter-élevages), comme : la claustration (en bâtiment fermé) ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, parc zoologique…) ; la mise à l'abri des volailles, et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ; l'obligation d'équiper les véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours avec des bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide ; l'interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs (des dérogations peuvent être accordées par la DDETSPP pour les oiseaux de cage et volières uniquement) ; l'interdiction de compétition de pigeons voyageurs jusqu'au 31 mars 2025 ; des restrictions aux transports d'oiseaux appelants utilisés pour la chasse et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Ces mesures renforcées viennent en complément de la campagne de vaccination obligatoire lancée en France depuis le 1er octobre 2023 pour les élevages commerciaux détenant plus de 250 canards.

Plus d'informations sur le site du ministère de l'Agriculture à agriculture.gouv.fr.

C. L. d'après communiqué



L'ensemble du territoire français passe au niveau de risque « élevé » concernant la grippe aviaire.



ÉLEVAGE

// ASSOCIATION DES MOUTONNIERS NIVERNAIS

58 La force du groupe

Dans un contexte difficile pour les éleveurs ovins, une réunion de (re)découverte de l'Association des Moutonniers nivernais (AMN) était prévue le 25 octobre, à Decize.

Aléas climatiques, pression sanitaire ou encore prédation, voilà les motivations pour le lancement d'une présentation de l'Association des Moutonniers nivernais, le 25 octobre à Decize. Insufflée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, cette réunion avait pour but de faire (re)découvrir cette association destinée à rassembler les éleveurs, encourager les échanges entre professionnels mais aussi à défendre collectivement leur activité. Pour rappel, l'AMN avait été créée il y a 15 ans afin de proposer un espace de discussions aux éleveurs ovins.



Le 20 août à la Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize, les éleveurs avaient interpellé le préfet de la Nièvre de l'époque, Michaël Galy, sur les conséquences de la prédation dans leurs élevages.

Une histoire particulière

Christophe Rainon, conseiller ovin à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, se rappelle : *« Trois réunions avaient été organisées pour savoir si les éleveurs ovins souhaitaient la création d'un groupe et dans quel cadre. Les réponses avaient mis en exergue qu'ils ne désiraient pas un groupe technique mais bien une association (apolitique) rassemblant le plus grand nombre afin d'œuvrer dans leurs intérêts, en somme ils voulaient que leurs voix aient plus de poids notamment auprès des instances »*. L'association se lance donc en 2007 : *« Au plus fort de l'activité, elle comptait environ trente adhérents »* stipule Christophe Rainon et ajoute : *« les activités proposées étaient diverses, et les éleveurs ont pu faire de nombreuses visites d'exploitations mais aussi d'une usine de fabrication d'aliments ainsi que d'abattoirs, ou encore avoir des réunions spécifiques sur les questions sanitaires »*. Malgré tout, l'AMN s'essouffle et entre en veille en 2017 lors du départ en retraite de François Bourdon, président de l'association depuis le lancement – et encore maintenant.

Depuis, l'AMN était donc en dormance et les problématiques de cette année ainsi que la volonté nouvelle des éleveurs ovins de se rassembler, l'ont totalement réveillée. Le paroxysme de ce réveil se fit d'ailleurs ressentir lors de la Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize en août dernier où les éleveurs avaient présenté leurs désarrois face aux conséquences d'une prédation importante sur leurs cheptels. Sur ce point Christophe Rainon insiste : *« En 2024, deux sujets ont touché particulièrement les élevages : la prédation et la FCO. Après les échanges nourris d'août, il semblait donc pertinent de relancer l'activité de l'association, puisque les éleveurs étaient manifestement en demande »*. Ainsi, près de 40 éleveurs ont participé à la réunion du 25 octobre ; preuve indéniable de leur envie de se regrouper. La prochaine étape sera donc la tenue de l'assemblée générale de l'AMN afin d'élire un nouveau bureau. Christophe Rainon conclut : *« Son rôle de défense des intérêts des éleveurs, au vu du contexte, est encore d'actualité, et l'AMN est toujours reconnue par les institutions puisque son président siège en comité loup, avec la DDT, entre autres. Cet outil existe, autant le faire vivre »*. L'histoire de l'AMN n'est donc pas encore terminée, et la date de l'assemblée générale sera connue prochainement.

Chloé Monget

Renseignements auprès de Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

// FCO-3 ET 8

89 Des béliers testés dans l'Yonne

Conséquence de la FCO-3, le problème d'infertilité des béliers qui ont été atteints inquiète fortement la filière ovine pour la mise en lutte de cet automne.

Jeudi 14 novembre, était organisée à Migennes, sur le site de la Sicarev Coop, une matinée de testage de béliers pour les éleveurs du département. En pleine saison de lutte, l'incertitude est forte dans les élevages ovins icaunais. En effet, la maladie (FCO-3 et 8) entraîne un fort taux d'infertilité chez les béliers atteints. Cette infertilité, qui dure plusieurs mois, impacte déjà les luttes qui ont commencé dès la fin de l'été.

Les opérateurs mobilisés pour aider les éleveurs

Pour répondre au mieux aux craintes des éleveurs, Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont fait appel à un prestataire, la coopérative Elva Novia, pour venir tester des reproducteurs afin de permettre aux éleveurs d'adapter leur conduite de troupeau.

Ces tests ont eu lieu à la coopérative Sicarev Coop qui a proposé de mettre ses locaux à disposition pour permettre une organisation optimale garantissant ainsi un respect des consignes sanitaires.

Une quinzaine d'éleveurs a manifesté son intérêt pour le testage. Les élevages les plus conséquents ont été testés directement sur exploitation pour éviter les mouvements d'animaux, les autres ont été invités à se déplacer sur le site de Migennes tout au long de la matinée. Au total une quarantaine de béliers ont été testés, dont dix à Migennes, avec des résultats immédiats. Certains béliers présentent clairement des signes d'infertilité voire de stérilité (aucun spermatozoïde vivant).

De fortes inquiétudes pour l'ensemble de la filière

D'autres éleveurs auraient voulu faire tester leurs animaux, mais la saison de lutte étant commencée, ils auront recours à des constats de gestation pour vérifier si les brebis sont gestantes. L'impact de la FCO-3 et 8 sur les agnelages à venir est encore incertain mais la filière est fortement inquiète.

Dans un contexte tendu, où la France importe déjà près de la moitié de sa viande ovine, une trop forte baisse des disponibilités en agneaux sur 2025 serait catastrophique pour les éleveurs icaunais.

Si l'infertilité semble passagère, il faudra être vigilants dès le printemps pour les mises en lutte 2025. Une autre session de testage est d'ores et déjà envisagée et les éleveurs qui souhaiteraient participer peuvent contacter Marie Mauchossée, technicienne ovine à Alysé, ou Marianne Ranque, conseillère élevage à la Chambre d'agriculture.

Une demande de prise en charge de ces testages auprès du Conseil régional BFC est en cours, comme cela a été fait dans les Hauts-de-France et dans le Grand-Est.





Photos : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le jeudi 14 novembre était organisée une matinée de testage de béliers pour les éleveurs du département. *(En médaillon)* Spermatozoïdes morts sur un bélier stérile.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// CÉRÉALES

21 L'exigence payante des orges brassicoles

Dans le cadre de sa conférence annuelle des marchés, Dijon Céréales proposait une table ronde consacrée à l'intérêt des orges brassicoles. Des cultures contraignantes mais dont le niveau de valorisation est à prendre en compte, surtout au sortir d'une année telle que 2024.

1 milliard de pintes de bière : voilà ce que l'on peut produire à partir des 108 000 t d'orges brassicoles collectées annuellement par Dijon Céréales. Pour la coopérative, ce marché est devenu incontournable pour plusieurs raisons : la filière brassicole en France est très performante, reconnue, et sa production d'orges fait référence. Par ailleurs *« il y a une prime sur les orges brassicoles, par rapport aux orges fourragères, qui est vraiment très importante. Il serait dommage de passer à côté »* spécifiait Sophie Tard, commerciale au sein de la filiale Cérévia de Dijon Céréales pour la commercialisation des grains qui participait, le 12 novembre, à une table ronde sur ce thème. Par ailleurs, Benjamin Boyet, nouveau directeur du pôle agricole de la coopérative, également présent, précisait que *« Dijon Céréales souhaite, à l'avenir, faire augmenter la part prise par l'orge brassicole. On croit dans cette filière qui est rémunératrice, d'autant plus que la filière brassicole est aussi porteuse de forts enjeux en matière de décarbonation. »* Reste que la production d'orge brassicole réclame de se conformer à un cahier des charges très exigeant. Sophie Tard en rappelait les principaux critères :

- pureté variétale dans les lots livrés, taux d'humidité, calibrage, absence de grains de tournesol, propreté des orges (GH) et contamination par l'ergot : ces trois derniers critères font l'objet des plus grandes attentions des malteurs aujourd'hui.
- critères sanitaires : absence d'insectes, de mycotoxines et de métaux lourds.
- critères technologiques : 95 % minimum de germination (la malterie reposant sur la germination de l'orge qui libère de l'amidon et des enzymes utiles aux brasseurs), taux de protéines compris entre 9,5 et 11,5.

Un processus complexe

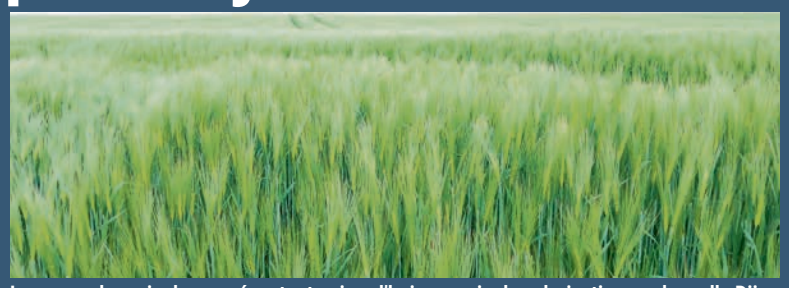
Gaëtan Mugard, responsable production et qualité au sein de la brasserie de Vauclair, située en Haute-Marne et dont le produit phare est la bière La Choue, confirmait ces attentes de l'aval de la filière brassicole. On est confronté là à des attentes en cascade : *« le brasseur est exigeant vis-à-vis du malteur, qui est exigeant vis-à-vis de l'organisme stockeur,* soulignait Gaëtan Mugard. *Dans les bières, on utilise toujours une base de malt d'orge, c'est pourquoi la filière est si importante. Notre priorité, c'est d'avoir une qualité de bière identique, du 1er janvier au 31 décembre. Nous produisons avec un malt 100 % français. »* Les adhérents de Dijon Céréales ont pu, grâce à ce professionnel, prendre connaissance du processus complexe qui mène à l'exploitation du malt pour fabriquer la bière. Une complexité où se mêlent levures, fermentations, chauffage des jus, stabilisation du produit sur une période de garde de 21 jours… *« Pour nous,* poursuivait-il, *les enjeux tournent autour de la qualité du stockage des grains, avec une grosse vigilance à avoir sur les taux d'humidité et sur l'homogénéité des lots. Le taux de protéines est aussi important car il conditionne la tenue de la mousse de la bière. »* Il faut aussi veiller au calibrage : plus le grain sera gros, plus il contiendra d'amidon et plus le rendement sera important pour le brasseur. L'orge brassicole la plus utilisée est l'orge de printemps (75 % contre 25 % d'orge d'hiver). L'orge de printemps assure un meilleur rendement au brassage, elle est aussi plus facile à malter. Néanmoins, l'orge d'hiver a des atouts à faire valoir : elle produit plus d'enzymes et donc plus de sucres fermentescibles. *« Par ailleurs,* précisait Gaëtan Mugard, *le travail effectué depuis plusieurs années en termes de sélection variétale permet l'émergence de variétés d'hiver qui sont au niveau des orges de printemps que l'on pouvait avoir il y a quelques années. »*

Potentiel prometteur

Sur ces orges, le potentiel de développement apparaît donc prometteur. Reste à bien sensibiliser les agriculteurs sur les précautions à prendre pour fournir des orges brassicoles répondant aux attentes de la filière : Dijon Céréales communique beaucoup sur l'importance du nettoyage des machines avant récolte pour des lots homogènes et propres. La coopérative investit aussi dans l'outil numérique Inarix qui permet, à partir d'une photo prise sur un smartphone, de reconnaître les variétés. Enfin elle améliore ses processus de stockage de manière constante.

Berty Robert

L'orge brassicole, un secteur prometteur pour Dijon Céréales



Les orges brassicoles représentent aujourd'hui une voie de valorisation sur laquelle Dijon Céréales parie fortement.

180 000 t d'orges sont produites au niveau de Dijon Céréales dont 60 % d'orges brassicoles et 40 % d'orges de fourrage. Dans les orges de brasseries, les adhérents de la coopérative produisent 65 % d'orges d'hiver (6 rangs de variétés Faro et Carrousel, cette dernière qui monte en puissance, mais aussi des 2 rangs avec la nouvelle variété Comtesse qui est venue remplacer Salamandre), et 35 % d'orges de printemps (principalement la variété Planet et Sting, qui va remplacer la variété Fantex). D'autres variétés sont appelées, à l'avenir, à compléter ce panel et Dijon Céréales mène, chaque année, des essais sur une trentaine de variétés d'orges brassicoles. La coopérative vend un peu de ses orges brassicoles à l'export de proximité pour alimenter les malteurs allemands, belges, néerlandais, suisses ou espagnols. D'autres marchés plus lointains sont aussi actifs vers la Chine, la Colombie, le Mexique. La malterie française reste le marché principal et prioritaire avec les groupes français Malteurop (Vivescia), Soufflet et Boortmalt (Axereal) qui consomment annuellement 2 millions de t d'orges. Dijon Céréales livre 8 des 14 malteries que ces groupes possèdent en France, dont 50 000 t annuellement à la malterie de Brazey-en-Plaine (groupe Soufflet), au sud de Dijon.

// ENVIRONNEMENT

Des aides de FranceAgriMer pour réduire les émissions d'azote

FranceAgriMer lance une aide aux exploitants agricoles qui réduisent les émissions d'azote en finançant les équipements dédiés. Vous avez jusqu'au 31 décembre pour déposer un dossier.

L'aide proposée par FranceAgriMer est destinée aux exploitants agricoles principaux, qu'ils soient individuels ou sociétaires, ainsi qu'aux sociétés agricoles telles que les Gaec, EARL, et SCEA. Les Entreprises de travaux agricoles (ETA), les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), les GIEE, les stations expérimentales des instituts techniques agricoles qualifiés, les Organisations de producteurs (OP) reconnues et les coopératives agricoles de type 1 et 2 peuvent également en bénéficier. Les financements sont orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution des pertes d'azote, en particulier à travers le stockage et l'épandage des effluents agricoles. Les équipements éligibles comprennent des dispositifs d'étanchéité pour le stockage d'effluents liquides, permettant une réduction des émissions d'ammoniac (NH3) et de protoxyde d'azote (N2O). Certains dispositifs offrent également la possibilité de récupérer le biogaz pour une valorisation énergétique, renforçant ainsi l'autonomie énergétique des exploitations. En complément, les matériels d'épandage dits « moins émissifs », tels que les rampes pendillards, patins, sabots, rampes à injecteurs et enfouisseurs, permettent une réduction de 30 % à 90 % des émissions de NH3 et N2O.

Dossiers complets

Le montant de l'aide est soumis à certaines conditions. Le montant minimal des dépenses éligibles est fixé à 10 000 euros HT, avec un plafond de 150 000 euros HT par demande, qui s'étend à 200 000 euros HT pour les Cuma, les OP reconnues et les coopératives de type 1 et 2. En métropole, le taux de base de l'aide est de 40 % du coût HT des équipements, majoré de 10 points pour les jeunes agriculteurs, les nouveaux installés, les Cuma, les membres d'OP ou de coopératives, ainsi que les producteurs certifiés en agriculture biologique ou en Haute valeur environnementale (HVE). Pour déposer une demande d'aide, le dossier doit inclure les devis des équipements, les statuts de la société demandeuse (à l'exception des Gaec, EARL et SCEA), une attestation MSA pour les jeunes agriculteurs et nouveaux installés, un document d'identité pour les demandeurs physiques, ainsi qu'une liste des adhérents pour les OP et un fichier des coopérateurs pour les Cuma. Une fois le dossier instruit par FranceAgriMer, une notification d'octroi est émise, précisant les dates limites pour l'achat du matériel et le dépôt de la demande de paiement. Les demandes sont à soumettre au plus tard le 31 décembre.

Note de bas de page : https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-agriculteurs/Materiels-de-stockage-et-d-epandage-moins-emissifs

D'après communiqué



Les pendillards font partie des matériels éligibles à cette aide.

// ÉQUIPEMENT

89

Symbo, le nouvel exosquelette développé par RB3D

Après avoir sorti son Exoviti, RB3D a développé un nouvel exosquelette adapté aux travaux de la vigne, avec Symbo. Un matériel plus léger, laissant place à plus de mobilité du corps, destiné à la prévention pour le mal de dos.



RB3D

Symbo est un exosquelette destiné à la prévention.

RB3D continue son travail pour concevoir des exosquelettes pour soulager les problèmes de dos de ses clients. Plus que les soulager, la volonté de l'entreprise est aussi de faire de la prévention. « *Avec l'Exoviti, on a pu offrir une solution à ceux qui souffraient de mal de dos. Cet exosquelette permet de soulager les douleurs de ceux qui l'utilisent. Ce matériel remporte un véritable succès, notamment dans le secteur de la vigne* », souligne Olivier Baudet, directeur commercial de RB3D. « *Toutefois, on s'est aussi rendu compte que l'Exoviti ne permettait pas d'être utilisé dans toutes les applications et toutes les postures. Il est par exemple compliqué de pouvoir conduire des véhicules avec, de s'asseoir par moments durant l'activité. Il est aussi moins bien accepté par les personnes qui n'ont pas de problème de dos, dans un processus de prévention* ».

Alors, l'entreprise a eu l'idée de développer un nouvel exosquelette, plus adapté à ce public et à leurs attentes. « *On a donc réfléchi à un appareil qui soit encore plus léger que l'Exoviti (750 grammes contre 2,2 kg pour l'Exoviti), plus souple, plus facile d'utilisation dans un plus grand nombre d'activités, qui soit également un peu moins puissant en termes de soutien, car on s'adresse à des gens qui sont au tout début de leurs besoins de soutien du dos quand ils travaillent penchés* », explique Olivier Baudet.



RB3D

Un complément à l'Exoviti

Avec Symbo, on est alors sur un produit plus light, plus confortable et très facile à utiliser dans énormément d'activités, venant compléter l'Exoviti. « *Aujourd'hui, avec le Symbo et l'Exoviti, on a une offre pour la prévention et le soulagement contre le mal de dos, on a aussi une offre d'entrée de gamme en termes de prix avec le Symbo qui est deux fois moins cher que l'Exoviti (750 € HT contre 1 500 € HT)* », continue le directeur commercial de l'entreprise.

Cet exosquelette est commercialisé depuis cette année. « *La production a été lancée en juillet. Cela s'est fait très rapidement puisqu'on a commencé à travailler sur le concept en juillet 2023. Les premiers prototypes sont ensuite arrivés l'hiver suivant et ont été testés sur le terrain, notamment dans les vignes. Des essais, toujours en cours, sont aussi faits dans d'autres secteurs d'activité* ». RB3D cherche d'ailleurs une nouvelle fois des clients pour tester l'exosquelette, notamment dans les secteurs des espaces verts, des collectivités locales, la santé ou encore la logistique. Quant au nom Symbo ? « *On cherchait un nom qui corresponde à ce qu'est le produit par rapport au corps. On avait en tête cette logique de symbiose, c'est ainsi qu'est né le nom Symbo* », explique Olivier Baudet.

Le travail n'est cependant pas terminé pour RB3D, qui travaille déjà pour élargir la gamme. « *Mais, pour le moment, on ne peut rien dévoiler* », sourit le directeur commercial. Il faudra être patient pour connaître les prochaines ingéniosités de l'entreprise.

Christopher Levé



// GROUPAMA

58

S'engager aujourd'hui pour demain

Groupama organisait le 6 novembre à Nevers une journée dédiée aux jeunes installés afin de leur présenter les avantages du Pass'Installation ainsi que d'autres dispositifs.

Le 6 novembre, Groupama accueillait les jeunes installés à Xtrem Zone (Nevers) pour une journée dédiée à la présentation du Pass'Installation. Franck Detable, membre du bureau et vice-président de la caisse locale de Clamecy, souligne : *« Il est toujours pertinent d'expliquer de vive voix les avantages de ce dispositif et de rappeler les missions de Groupama. En parallèle, cette rencontre est une occasion pour les jeunes d'échanger entre eux ainsi qu'avec les représentants de Groupama ; en somme de mieux se connaître. La proximité est la base de notre groupe mutualiste, qui se constate d'ailleurs via le maillage territorial de nos 20 caisses locales »*.

Le Pass'Installation offre aux jeunes exploitants agricoles un accompagnement sur 5 ans avec une réduction de 150 % sur les cotisations, 7 jours avec le service de remplacement, 200 euros offerts pour préparer sa retraite, un diagnostic sécurité de l'exploitation, une réduction sur la commande de matériel de prévention et de vidéosurveillance ou encore un stage de sécurité automobile à Centaure. Cette année, 33 jeunes agriculteurs nivernais bénéficient de ce dispositif et font donc partie des plus de 600 bénéficiaires au niveau régional.

Engagement pour l'avenir

Outre la présentation de ce Pass, la journée fut l'occasion de rappeler l'importance de l'engagement des jeunes dans le groupe. Franck Detable développe : *« Dans une société ou les générations semblent parfois éloignées, il devient essentiel de favoriser le partage et la transmission des valeurs. On pérennise notre modèle en intégrant des jeunes comme aujourd'hui avec nos intervenants Éric Point et Laurie Chamard dans notre dispositif Pass Avenir, nous garantissons notre relève sur notre territoire afin de bâtir un avenir commun, riche des expériences d'hier et des aspirations de demain. À mon sens, il est nécessaire que les jeunes générations s'emparent de ces missions afin d'offrir leur vision de ce qu'est aujourd'hui le mutualisme, tout en étant des interlocuteurs privilégiés dans leurs secteurs d'activité »*. Toujours dans cette optique d'améliorer le futur, Groupama apporte, cette année, son soutien à l'association Ensemble contre l'amyotrophie spinale (ECLAS). Franck Detable rappelle : *« nous apporterons notre aide au travers de la balade solidaire organisée à Moulins-Engilbert le 1er juin 2025. Il nous semblait important de nous investir pour soutenir cette nouvelle association afin de faire connaître cette maladie infantile rare, mais aussi pour soulever des dons afin de faire avancer la recherche »*. Plus de renseignements : https://eclas.fr/

Franck Detable conclut : *« Nous construisons aujourd'hui ce qui sera notre avenir avec toujours en tête : la proximité, l'accompagnement et le mutualisme »*. Après la présentation, une pause méridienne a été observée avant de proposer aux jeunes de passer un moment festif au travers des diverses activités proposées par Xtrem Zone.

Chloé Monget



Groupama

33 jeunes Nivernais bénéficient cette année du Pass'Installation de Groupama.

// TROPHÉES DE L'AGRICULTURE

89

Les candidatures sont ouvertes

La deuxième édition des Trophées de l'agriculture de l'Yonne aura lieu le 3 avril 2025, dès 18 h 15, à Auxerrexpo. Cet événement, organisé par nos confrères de l'Yonne Républicaine, en collaboration avec CerFrance BFC, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Groupama Paris Val de Loire et la Chambre d'agriculture de l'Yonne, et avec le soutien de SeineYonne, du Conseil Départemental et de la Région BFC, met à l'honneur des agriculteurs et agricultrices de l'Yonne aux projets innovants.

Les candidatures sont d'ores et déjà ouvertes pour tenter de se distinguer dans l'une des six catégories proposées. La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 8 janvier 2025, à minuit.

Christopher Levé

Pour plus d'informations et pour candidater, rendez-vous directement sur le site www.lyonne.fr.

// VILLAGE BY CA DE NEVERS

58

Appel à candidature de start-up locales

Le *Village by CA* de Nevers (qui fête ses 5 ans cette année) lance un appel à candidatures pour les start-up locales souhaitant intégrer le Village. Celles intéressées peuvent transmettre leur dossier de candidature jusqu'au 12 décembre à contact@levillagebycanevers.com

Pour prétendre à cette intégration, elles doivent respecter les critères de sélection, à savoir : une implantation dans la Nièvre, une immatriculation de moins de 3 ans et porter un projet innovant à fort potentiel. Le comité de sélection rendra sa décision finale le 20 décembre. Pour mémoire en rejoignant le *Village by CA*, les start-up bénéficient d'un accompagnement de 24 mois et d'une certaine visibilité.

Chloé Monget

Renseignements : roderic.deru@levillagebyca.com

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// MFR AUXOIS SUD MORVAN

21

Bravo Margot

Margot Coelho, apprentie à la MFR de Pouilly-en-Auxois et à la P'tite Ferme de Poiseul-la-Ville, a été élue ambassadrice Erasmus pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

Margot Coelho, ce nom vous dit peut-être quelque chose. Cette jeune fille de 17 ans originaire d'Essey près de Pouilly a remporté les deux dernières éditions de la course de la Bague à Semur-en-Auxois avec Hockey, son cheval pur-sang croisé Selle français. L'apprentie de la maison familiale Auxois sud Morvan s'est encore distinguée ces dernières semaines, en lien avec un stage de trois semaines réalisé dans une ferme laitière en Estonie. La Côte-d'Orienne a gagné un concours vidéo à l'échelle nationale avec sa camarade Léa Gotti. Le *« coup de cœur »* du jury Erasmus leur a été décerné, les deux apprenties pourront voyager gratuitement en train dans tous les pays européens durant six mois. Margot Coelho n'avait pas dit son dernier mot : la future agricultrice (qui rejoindra d'ici quelques années son beau-père Vincent Thomas sur la ferme à Essey), a été élue ambassadrice Erasmus pour la région Bourgogne-Franche-Comté. Avec l'aide de Delphine Montoya, sa formatrice, Margot Coelho a rempli un dossier comme 300 autres postulantes en France. *« Margot a été retenue et fait partie des 64 ambassadrices françaises, la seule dans notre région. Tout le monde à la MFR est très fier d'elle ! »*, confie Delphine Montoya. La jeune élue se doit désormais de faire la promotion des mobilités à la moindre occasion : *« Partir à l'étranger est très enrichissant, dans tous les domaines. Cela nous fait grandir, avec une multitude de choses à découvrir. L'ouverture d'esprit est assurée ! J'encourage les jeunes à partir s'ils en ont l'opportunité. Après mon bac, je partirai en BTS productions animales qui sera suivi d'une formation en comptabilité. Je ferai tout pour vivre une autre expérience à l'étranger avant mon arrivée sur l'exploitation ! »*.

AG



L'habitante d'Essey, avec plusieurs de ses camarades de classe.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Recruter avec succès

• 16 décembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Rédiger son DUER

• 28 novembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Utiliser boviclic dans son quotidien

• 28 novembre à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Communiquer et manager efficacement

• 6 et 13 décembre

Sur deux jours, à Nevers, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le MBTI ® (Le Myers Briggs Type Indicator). Pour mémoire ce dernier est une base pour aider à développer les compétences humaines dans de multiples domaines.

Plus d'infos : CA 58 – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Nouveauté ! Webinaire : créer des visuels pertinents et accrocheurs

• 30 janvier

Un Pour 2025, la Chambre d'agriculture propose une nouveauté en matière de communication dédiée aux exploitants via un webinaire pour savoir définir sa charte graphique, découvrir et s'approprier Canva, et savoir exporter, imprimer son design. Durée 1 h 30, de 12 h 30 à 14 h.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Repères pour gérer son exploitation et sa trésorerie

• Lundi 25 novembre

Formation en distanciel.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Améliorer ses sols grâce à la lifofer

• Jeudi 28 novembre

À Chablis.

Contact : Audrey Cellier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 44 17 59 02.

// L'alimentation des brebis au fil de l'année

• Jeudi 12 décembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Conférence sur la tuberculose bovine à Dijon

• Mercredi 26 novembre

Le Groupement de défense sanitaire (GDS- de la Côte-d'Or organise, en partenariat avec le Groupement technique vétérinaire (GTV) de Bourgogne-Franche-Comté, une conférence sur le thème *« Tuberculose bovine en élevage et interface avec la Faune sauvage : actualités scientifiques et sanitaires »*. Elle se tiendra à 14 heures dans l'amphi Raymond de l'Institut Agro Dijon, 26, boulevard du Docteur Petitjean, à Dijon.

Inscription avec le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScVxo3iqWjx-0ChVhS8BrC79hbE0ndY09uTY1Fup5a-coEAIFVg/viewform?usp=sf_link

// Rencontres techniques Terres Inovia à Dijon

• Mercredi 27 novembre

Terres Inovia organise ses Rencontres techniques à Dijon (21). L'événement se tiendra 9 heures à 16h30 à la Maison des Sciences de l'Homme, 6, espace Erasme (sur le campus universitaire), à Dijon. Au programme : protéger le colza, cultures de tournesol, actualités sur le soja et sur les légumineuses à graines, gestion des ombellifères dans les rotations avec les oléoprotéagineux, stockage des matières organiques dans les sols, et intérêts du chanvre.

Renseignements : https://www.terresinovia.fr/-/rencontre-technique-terres-inovia-dijon-21

// Rencontre Alysé avec les éleveurs

• Mercredi 4 décembre

La coopérative Alysé organise une rencontre d'automne avec des éleveurs, en partenariat avec le GDS de Côte-d'Or. Elle se tiendra à la mairie de Baigneux-les-Juifs, de 10 heures à 14 heures. Buffet offert. Les principaux sujets évoqués seront la qualité des fourrages et le parasitisme.

Renseignements : Ophélie Collard au 06 06 50 97 31 ou Jérôme Laviron au 06 31 04 88 86

NIÈVRE

// Rencontres professionnelle

• 29 novembre

Une demi-journée (de 14 h à 17 h) est organisée, en partenariat entre la section bovine de la FDSEA 58, la MSA, les CUMA (58), et Groupama. Il sera question d'aborder la prévention des risques : incendie, manipulation du bétail ou encore DUER. De son côté, la section bovine de la FDSEA 58 détaillera le plan d'engraissement régional et présentera la solution de gestion de temps Aptimiz. La rencontre se déroulera au Gaec des Dochamps à Saizy.

Renseignements : 03 86 93 40 92 (FDSEA 58) et 06 83 76 39 08 (Benjamin Guyard).

// Rencontres FDSEA 58

• Jusqu'au 9 janvier

La FDSEA 58 organise d'autres rendez-vous thématiques prochainement : pour les dégâts de gibier : 26 novembre à 14 h à Verneuil (E.N. : Cédric Tranquard) ; pour la formation emploi : le 20 décembre, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Cathy Faivre-Pierret), pour les grandes cultures, le 5 décembre à 14 h à Tronsanges (E.N. : Cédric Benoist et Thibaut Perinet) ; pour l'élevage, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Christine Valentin) ; pour la production laitière, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Jean-Philippe Bonnefoy) ; une réunion pour la section des anciens de la FDSEA 58 est aussi en cours de programmation. Enfin, une rencontre commune JA et FNSEA aura lieu le 9 janvier 2025 (E.N. : Thierry Coué et Maxime Buizard-Blondeau), horaire et lieu à confirmer.

Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.

YONNE

// Rencontres d'automne (Alysé)

• Mardi 26 novembre

De 10 heures à 14 heures, à la salle des fêtes de Mézilles, pour les éleveurs en production laitière. Divers sujets seront abordés comme : la qualité des fourrages, les rations, la rénovation des prairies, les mycotoxines ou encore le parasitisme.

Contacts : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31 et Jérôme Laviron (Alysé) au 06 31 04 88 86.

// Innov'action - Compost et vigne : la terre

• Mercredi 27 novembre

Dès 9 h 30, chez Carole et Bastien Mathias, à Épineuil (Les grandes Bridennes, route de Troyes). La gestion des amendements en viticulture et l'amélioration les structures des sols viticoles grâce à l'apport de compost dans un contexte de changement climatique seront les sujets abordés lors de cette journée.

Contacts : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31 et Jérôme Laviron (Alysé) au 06 31 04 88 86.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/11/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 598 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,49	4,49	4,49	
		250-300	4,23	4,75	4,49	0,38
		300-350	4,25	4,45	4,38	0,21
		350-400	4,07	4,35	4,17	0,02
		400-450	4,04	4,21	4,14	0,05
		450-500	4,03	4,13	4,1	0,08
	R	250-300	4,11	4,20	4,14	
F	U	200-250	4,03	4,03	4,03	
		250-300	3,92	4,22	4,05	- 0,21
		300-350	3,99	4,22	4,13	- 0,05
		350-400	4,13	4,22	4,19	=

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 43 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	4,1	4,1	4,1	
		400-450	3,99	3,99	3,99	
		450 et +	3,32	3,39	3,33	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 327 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,65	2,65	2,65	
F	E	24 à 36 mois	3,54	3,79	3,67	-0,24
		- 5 ans	3,63	3,97	3,78	0,27
		5 à 10 ans	3,37	3,61	3,51	
	U	24 à 36 mois	3	3,39	3,15	-0,2
		- 5 ans	2,88	3,36	3,03	-0,02
		5 à 10 ans	2,85	3,24	2,95	0
		+ 10 ans	2,7	3,02	2,78	-0,01
	R	24 à 36 mois	2,93	3,29	3,13	
		- 5 ans	2,68	2,89	2,79	-0,01
		5 à 10 ans	2,58	2,86	2,77	0,02
		+ 10 ans	2,25	2,73	2,59	0

OBSERVATIONS

Effectif global : 968 - Taux de vente : 99 %

Le marché voit ses apports progresser pour atteindre un volume un peu plus cohérent pour la saison, et permet ainsi d'attirer un grand nombre d'acheteurs. Les enchères sont rapides et seulement 1 vache est invendue. **Broutards / Laitonnes :** Malgré des volumes plus importants, ceux-ci restent insuffisants pour les besoins des acheteurs présents. Le déséquilibre offre / demande reste nettement à l'avantage des vendeurs : aucun invendu et les cours sont fermes à haussiers dans les charolais. Quelques lots de bons limousins et blonds d'aquitaine se sont négociés de 1710 à 2020 euros pour des poids de 368 à 444 kgs (4.49 à 4.64 €/kg). **Vaches / Génisses de 30 mois :** Un marché de saison un peu plus fourni. Cela permet d'attirer également davantage d'acheteurs. La vente est fluide avec des cours fermes et inchangés. Demande toujours aussi forte et surtout dans les sujets dépistés MHE ou dépistables.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/11/2024

Effectif : 176

Broutards :	(255 - 380 kg)	1070 - 1470	3,88 - 4,20
Broutards :	(410 - 445 kg)	1670 - 1830	3,98 - 4,11
Laitonnes :	(340 - 375 kg)	1290 - 1500	3,69 - 3,99
Génisses 24 - 36 mois :	(520 - 865 kg)	1700 - 2960	3,03 - 3,71
Vaches :		1700 - 2400	

Commerce toujours actif en broutards à des cours facilement reconduits. Pas d'invendu. Vente globale en femelles à des tarifs en progression.

Apports plus importants en vaches. Cours plus fermes. 1 seul invendu.

Bovins gras : 19

Génisses de viande :	5,65 € à 6,00 € kg de viande.
Vaches de viande :	5,38 € à 5,60 € kg de viande.

Placement rapide et global en sujets gras à des cours trés fermes.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

13/11/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 88 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,20	4,24	4,22	=
		300-350	4,29	4,31	4,31	=
		350-400	4,00	4,00	4,00	=
		400-450	4,07	4,07	4,07	=

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 122 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 - 36 mois	3,04	3,24	3,11	=
		- 5 ans	2,96	3,03	3,00	=
		5 à 10 ans	2,80	3,03	2,87	=
		+ 10 ans	2,69	2,74	2,72	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 147 - Taux de vente : 98 %

Broutards : 62 broutards, 26 laitonnes, cours reconduits.

Vaches - Génisses : 107 bovins maigres, 15 génisses, cours reconduits

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/11/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 746 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,61	4,97	4,74	- ,28
		de 38 à 44 kg	4,45	5,47	4,87	- 0,02
		de 44 à 50 kg	4,43	5,13	4,77	+ 0,09
		+ de 50 kg	3,83	4,49	4,13	- 0,11
	R	de 32 à 38 kg	4,42	4,55	4,47	- 0,07
		de 38 à 44 kg	4,39	4,62	4,51	
		de 44 à 50 kg	4,04	4,51	4,399	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 76 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,67	2,09	1,89	+ 0,08
	R	+ de 60 kg	1,14	1,74	1,62	- 0,12

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 13 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	25 à 35 kg	133	145	142	

CAPRINS — *Effectif : 14 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	35	60	38	- 8,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 849 - Taux de vente : 100 %

Marché décalé. Apports satisfaisants en volumes et en qualité avec beaucoup d'agneaux lourds. Présence des principaux acheteurs. Vente totale et cours globalement maintenus grâce à une forte demande.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/11/2024

Effectif : 111

Agneaux: 166 - 221 (3,80 - 4,88)

Apports de bonne qualité en agneaux entrainant une vente rapide et globale à des tarifs plus fermes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

13/11/2024

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 160 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,70	2,23	1,92	- 0,08

Tendances : cours reconduits

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 30 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 10 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	30	94	68	+ 6,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 720 - Taux de vente : 100 %



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

18 Nov 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : hausse en jeunes bovins et stabilité en femelles

Bovins maigres : le marché reste dynamique et les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

Les négociations restent très actives entre l'Europe et les Pays du Mercosur pour parvenir à un accord avant la fin d'année. Pourtant, la Commission européenne a mis en évidence des failles majeures dans les procédures brésiliennes de nature à remettre en cause l'accès de ces viandes au marché européen ! La FNB demande donc l'arrêt immédiat des imports de viandes brésiliennes et des négociations concernant l'accord de libre-échange !!
→Communiqué de presse

SANITAIRE

Le guichet d'indemnisation sur les pertes directes de la FCO-3 ouvrira ce lundi 18 novembre. FranceAgriMer ouvrira le premier guichet d'avance. Le guichet servant à régler le solde des indemnisations liées à la FCO-3 et celles liées à la FCO-8 sera ouvert tout début 2025. Un stabilisateur serait mis en place en cas de dépassement.
Pour le sérotype 8, seuls les éleveurs d'ovins verront leurs pertes couvertes par ce fonds. Les éleveurs de bovins pourront émarger à un programme d'indemnisation des pertes directes du FMSE.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les manifestations sont lancées, et EGAlim fait partie des sujets mis en exergue. Plusieurs revendications sont ainsi portées, notamment l'inscription, en urgence, d'une nouvelle loi EGAlim à l'agenda parlementaire reprenant les mesures suivantes : renforcer la contractualisation « en marche avant », avec l'intégration obligatoire des indicateurs de coûts de production interprofessionnels, garantir un contrôle effectif des relations commerciales, ou encore, porter au niveau européen les principes de contractualisation.
Sont également rappelées, dans ce cadre, les avancées obtenues ces deux dernières années : l'élaboration en cours d'une nouvelle loi sur EGAlim, le renforcement des contrôles avec l'application d'une amende à 372 établissements et d'un avertissement à 230 autres, ou encore l'augmentation des contrôles sur l'origine France. Le combat continue !

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB appelle à rejoindre les mobilisations syndicales du réseau FNSEA et JA à partir du 18 novembre ! Pour notre secteur d'activité, la priorité est de faire entendre notre opposition stricte à un accord de libre-échange UE-MERCOSUR. Plus globalement, la FNB demande l'affirmation d'une perspective politique claire pour l'élevage bovin au regard du rôle incontournable qu'il joue sur l'ensemble du territoire et une mise en cohérence de toutes les politiques publiques au plan national et européen.

FOCUS

Le Parlement européen a validé le report d'un an, à faible majorité, du règlement sur la déforestation importée. Le groupe PPE a introduit des amendements assouplissants le texte dont une nouvelle catégorie de pays à risque nul qui exemptent de la plupart des exigences de la loi. Ce texte ayant été amendé va devoir à nouveau entrer dans une négociation en trilogue entre Parlement, Conseil et Commission jusqu'à la fin de l'année. Si aucun accord n'est trouvé, c'est la version initiale du texte qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2025.

CHIFFRE A RETENIR

50.000 euros

C'est le plafond de prêt bonifié moyen terme qui sera proposé aux agriculteurs en difficulté conjoncturelle, dans le cadre du dispositif qui vient d'être précisé par la ministre le 15 novembre et s'ouvrira début 2025. Le taux est annoncé à 1,75% au plus sur 24 mois et 2,15% sur 36 mois. Pour les jeunes installés, - 0,25% . Pour les agriculteurs en difficulté structurelle, une garantie publique partielle est annoncée pour des prêts de consolidation.

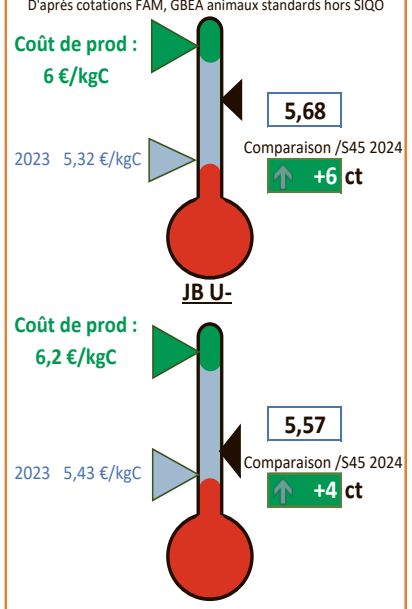
EN REGION

Le salon TechElevage se tient du 19 au 21 novembre à la Roche-sur-Yon. Organisé par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et les organisations vendéennes, ce salon rassemble l'ensemble des acteurs des filières animales. Au programme, plusieurs concours d'animaux sont prévus ainsi que de nombreuses conférences qui sont organisées tout au long des 3 jours en lien avec les enjeux des différentes filières d'élevage.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

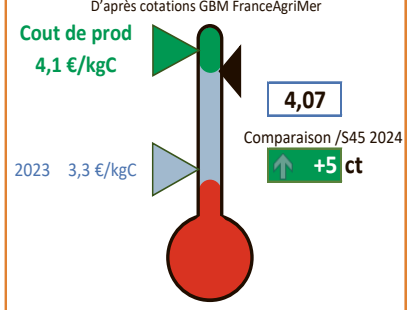
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

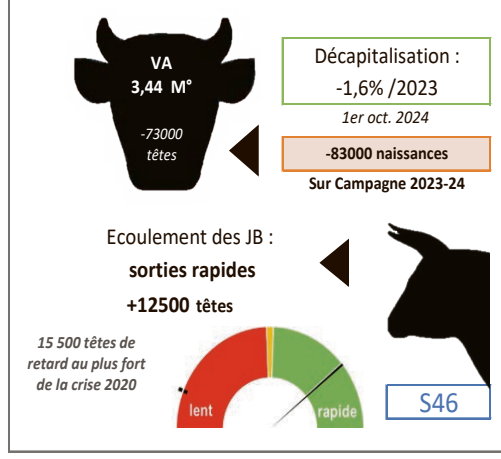
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



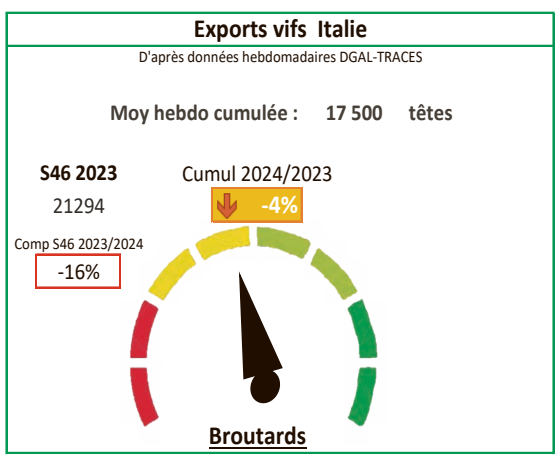
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



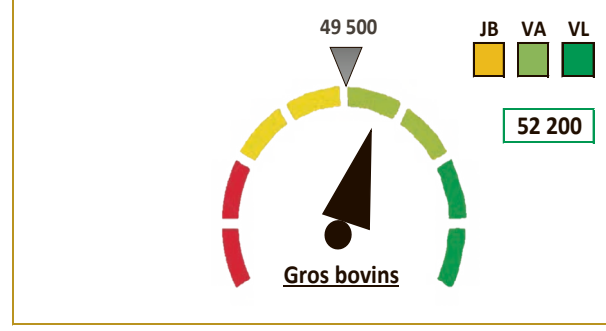
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 46
du 11 au 15 novembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : une offre très réduite en cette semaine du 11 novembre, avec une forte demande. Les approvisionnements sont difficiles pour les acheteurs. Les animaux vaccinés sont recherchés. Les cours sont facilement reconduits et haussiers. En femelles, comme la semaine dernière, les sujets vaccinés sont recherchés, l'offre ne couvre pas la demande et les prix sont revus à la hausse.

Gros bovins maigres : pour la saison, la vente est facile et totale. Les cours sont facilement reconduits. Le tri est toujours présent, les sujets maigres et âgés ralentissent le commerce et les bêtes bien préparées sont peu nombreuses.

Boucherie : comme les semaines passées, l'offre est réduite voire quasi-nulle. Les cours sont reconduits et la vente dynamique.

Veaux : c'est de nouveau une hausse des cours cette semaine dans toutes les races et toutes les catégories. L'ambiance commerciale est fluide et soutenue.

Ovins : en agneaux, les effectifs ne sont pas assez nombreux et restent modérés. Les cours sont généralement à la hausse. La demande est forte et soutenue. En Agnelets, pas assez d'effectifs pour coter. En brebis, les cours sont reconduits, le marché est stable.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac en 6 cylindres genre 1000, 1100, 1300, 1400, 1500, 1600. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 25 89

42 - Vends tracteur Fiat 65-66 avec chargeur, 2 roues motrices, bon état, pneus neufs, 8 500 euros.
✆ 06 28 30 60 50

63 - Vends tracteur Deutz 6006, presse petites bottes MF + groupeur, charrue Huard 4 socs Varimaster.
✆ 06 61 61 76 43

69 - RECHERCHE Tracteur toutes marques, tout état même HS. A PARTIR de 1970 RECHERCHE Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

26 - Vends charrue quart de tour grenier n° 9. TBE. Recherche charrue KUHN NSH183 5 à 6 socs pour tracteur 300 CV.
✆ 06 83 00 65 05

38 - Vends rototiller Kuhn larg 2m50 relevage semoir rouleau émietteur ; benne portée Desvoys 1m80 larg.
✆ 06 01 32 73 20

Récolte

26 - Vends foin balles rondes 2023 bonne qualité 27 euros HT. Vends semoir Nodet 13 rangs 700 euros.
✆ 06 37 17 95 24

38 - Vends faucheuse Kuhn 5 assiettes 1000 euros à débattre ; petite remorque fourragère 12 bottes ronde 500 euros à débattre.
✆ 06 68 34 53 22

Distribution

39 - Vends godet benne distributrice Mailleux BD 2400 + attelage trois points parfait état.
✆ 06 84 21 69 15

Divers

01 - Vends andaineur Kuhn 4321 année 2005 prix 3800 euros HT ; faucheuse Lely Splendimo 280 année 2009 prix 4000 euros HT en bon état.
✆ 06 75 97 33 30

07 - Vends caisses grises + pallox suivants stocks disponibles.
bernard.habauzit@orange.fr
daniel.vernol@orange.fr

26 - Vends tracteur NH T 4030 Fruitier, 2010, 2834 heures, 78cv, relevage, avant, TBE. Atomiseur NICOLAS AIR ONE, 1500 l, 2017, contrôle OK, TBE. Pulvérisateur BERTHOUD ALTO, 600 litres,2011, contrôle, OK, TBE.
✆ 06 80 05 05 36

38 - Vends remorque Doyeux 7t 4 roues ; semoir engrais Amazone 800kg ; 1 enclume 175kg ; fers à chevaux.
✆ 06 75 23 63 50

39 - Vends cse cess., 1 camion Mercedez cityliner 9,5 t, caisse bétail. 5 m, hayon AR,, CT ok, TBE, 1 distrib. engrais Amazone, 2.500 L, pesage type profis SBS, 1 fauch. Fendt repliage latérale, 3670TLX, 1 girofaneur Kuhn 5801, 1 remorq. de camion PTC 17 t 440, 7,20x2,50, 1 godet Emily distributeur AR tracteur droite, télescopique gauche.
✆ 06 82 11 31 15

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 29 40 81 98

58 - Vends semoir engrais Kuhn, 12-24 m, 2500 kg de charge, bâche bon état, 1800 €. (4705)
✆ 06 25 80 87 76 HR

58 - Cause retraite, vend prolonge à colza 5m20, Biso, 1400 €. Prolonge à colza 6m20, Cheval, 2500 € avec chariot Cochet. Pique bottes, 100 €, le tout très bon état, prix à débattre. (4707)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Cause retraite, vend cellules diamètre 4,46 m, 700 q, 300 €. Cellule démontée 450 q, 400 €. Une de 5,34 m, 1000 q, 500 €. Une démontée 850 q, 700 €. Une de diamètre 6,24 m,1500 q, 700 €. Raibler 16 m.,tout équipé, 1000 €. Vis sous tube, diamètre160, élévateur TBE prix à débattre. (4708)
✆ 06 67 28 02 42

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

69 - Vends groupe électrogène Génélec moteur Iveco 3 Cyl Magnum GTC 30 puissance 30 KVA 4900 H. 3900 euros HT.
✆ 06 50 02 79 31

71 - Vends lot d'abreuvoirs à palette bovin et ovin, broyeur céréale sur coffre.
✆ 06 86 66 47 75

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4603)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4701)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

89 - Vends presse Massey 1640, bottes 120x120. Epandeur 5 T. Benne Man 5 T. Brabant 4 fers Lemken. Broyeur Kuhn 3 m. Tracteur Massey 28 CV. (4602)
✆ 06 49 73 55 94

89 - Vends tronçonneuse Stihl MS 250 c, comme neuve, 10H, chaine d'origine, cause santé. 450€ (4702)
✆ 06 01 99 04 87 HR

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES
01 88 61 57 84
WWW.VULCAN-AGRI.EU

Élevage

18 - Vends cornadis 6 m, 5 m et 4 m ; auges de 6 m ; silo aliments, 17m3, Rousseau.
✆ 06 10 78 30 21

26 - Vends fourragère 6m 2.40m pneus routier - Silos tôles 3m 1.80 m de diamètre.
✆ 06 86 16 20 64

63 - Vends Mélangeuse Lucas Spirmix 460, 46 m3, 3 vis, 2 trappes + tapis double essieu suiveur année 2020 TBE.
✆ 06 21 68 22 91

Fourrage

18 - Vends foin de prairie naturelle, bottes cubiques et luzerne 2e et 3e coupe. Possibilité de livraison.
✆ 06 10 78 30 21

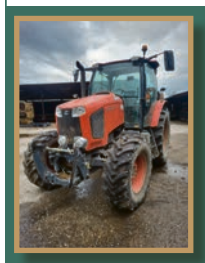
58 - Vends 80 bottes de foin 120 x 90 x 2m20, bonne qualité. (4501)
✆ 06 10 73 68 64

Terrain

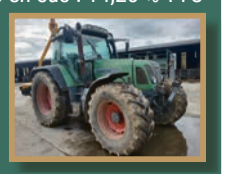
26 - Vends 6 ha de terres en AOC Crozes Hermitage. Contact par mail.
contact@agriculture-dromoise.fr

Enchères

QUAI DES ENCHÈRES



Mercredi 4 décembre à 14h30
Exposition le matin de 10h30 à 11h45
Adresse communiquée en ligne
ou sur demande 48 heures avant la vente
VENTE AGRICOLE
Cause départ en retraite
Bel ensemble de matériel agricole en bon état général pour le plupart. Frais en sus : 14,28 % TTC
Renseignements, conditions, photos et détails :
www.interencheres.com/71001
03.85.38.75.07
Daniel Church, Commissaire-priseur



Location

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

69 - Vends Dacia Duster 4x4 125 Ch 150000 Km essence 2017 gris attelage 5 portes CT Ok pare buffle 4 pneus neufs.
✆ 06 83 58 12 73

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1m80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

42 - Vends grosses quantité de foin BR 140x120 et enrubannage, le tout récolté dans de bonnes conditions.
✆ 06 46 10 10 32

42 - Vends cause retraite, plateau Masson 12 m, 15 T, benne Lebouch 14T, essieu suiveur porte hydro 40 m³, semoir engrais Sulky 30 XT, Andaineur double Lely 745 Vario.
✆ 06 83 44 40 13

42 - Producteur vends maïs ensilage + maïs épis + foin + foin de luzerne. Possibilité livraison.
✆ 06 82 29 74 85

Plants, pépinière

38 - Vends jeune plant production rapide ; porte greffe = volume moyen, racines profondes 16 euros l'un 40 euros les 3 ; 2 penderies 1 pers 20 euros.
✆ 06 42 90 75 43

Chasse, Etangs

69 - Chasse 21 600 Ha propose w-end découverte pour saison 2025-26 Sam-Dim 100 euros 11 w-end, part 1600 euros demi 1000 euros, 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils, postes traqueurs 30 km nord Dijon.
✆ 06 19 43 19 97

Emploi

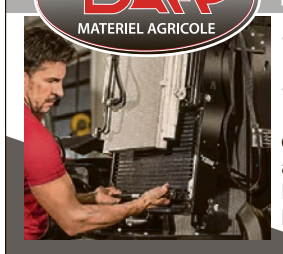
Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

39 - Nous recrutons une personne dans un élevage de porcs naisseur engraisseur, 280 truies, plus pour la partie truies.
✆ 06 78 08 54 76

71 - Élevage bovin région Charolles recherche ouvrier agricole période hivernale, si pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 07 75 81 61

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE



- 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
- 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

BSA sarl
RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE
JCB FENDT
Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR
NEW HOLLAND
RECHERCHE



1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
Poste à pourvoir de suite
SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI
MASSEY FERGUSON
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture, carburant, téléphone portable, ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

57 - Philippe Boyaux vous propose de tondre vos brebis, travail rapide et soigné.
✆ 06 12 52 39 75

Animaux

Bovin

07 - Vends Repro mâle charolais 14 mois hbc origine océan griveaud viande et gabarit fn 94 très calme
✆ 06 83 79 87 72

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 17-21mois et veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL TRAMESON 18350 CHARLY.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ Jean-Luc : 06 07 75 59 74
Michel : 06 67 58 18 03
Bertrand : 06 74 69 62 41

PETITES ANNONCES

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Cause cessation d'activité, vends taureau 2ans, HBC, bonne origine, docile, Grouiller JP.
✆ 06 71 99 65 43

58 - Cause cessation, à vendre 8 Salers 30 mois pleines + une croisée pleine. 8 Salers 18 mois et une croisée. 5 VA charolaises pleines, 2 laitonnes et 3 broutards. (4601)
✆ 06 62 11 09 65 HR

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4703)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

71 - Vends taureaux HBC prêts à saillir, viande et gabarit. GAEC GOULLIARD. (4303)
✆ 06 74 09 49.89

Caprin

74 - Vends 10 chèvres pleines MB février, indemnes CAEV, moy. troupeau 1000 kg, inscrit Capgen.
✆ 06 70 65 99 06

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

21 - Vends lapins géants papillon mâles et femelles de 6 mois, beaux sujets. (4704)
✆ 06 38 74 88 56
ou 03 80 23 26 48

Divers

21 - Recherche un couple de paons. (4706)
✆ 07 81 85 16 39

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

Regardez-nous sur YouTube

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40



// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

Le GAEC denommé «FAGOTET», au capital de 164 126,59 euros, dont le siège social est fixé 7 grande rue 21320 THOISY LE DESERT, immatriculé au RCS de DIJON sous le numéro 351 449 400, selon une Assemblée Générale Extraordinaire du 01.07.2024 : transformation du GAEC en EARL, prorogation de la durée de la société de99 ans à compter du 01.07.2024, M.Thomas FAGOTET demeurant 7 grande rue 21320THOISY LE DESERT demeure unique gérant pour une durée illimitée.
Pour avis
La gérance

AL24015780

NON DISSOLUTION

MJ & ASSOCIES
SELARL au capital de 32 928,99 euros
Siège social
5 rue du Docteur Chaussier
21000 DIJON
419 349 030 RCS DIJON

Par décisions du 31/07/2023 l'associée unique statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.
Pour avis
La gérance

AL24016319

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

TOISON D'OR HOSPITALITY
SAS au capital de 527722 €
Siège social
1 PLACE MARIE DE BOURGOGNE
21000 Dijon
877 486 670 RCS de Dijon

Par une décision du 23/09/24, l'associée unique a nommé, à compter du 23/09/24, Commissaire Aux Comptes Titulaire : GEC CONSEIL, SARL au capital de 8000 €, ayant son siège social ENTREE B 6 PLACE SAINTE-CATHERINE 12000 Rodez, 418 696 589 RCS de Rodez, en remplacement de M. TOURRE Didier.
Modification du RCS de Dijon

AL24016005

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE DRUGHI
SAS au capital de 1 172 000 €
Siège social
22 av marechal foch
21000 Dijon
432 618 072 RCS de Dijon

L'AGO du 23/09/2024 a nommé, à compter du 23/09/2024, Commissaire Aux Comptes Titulaire : GEC CONSEIL, SARL au capital de 8000 €, ayant son siège social 6 pl sainte-catherine 12000 Rodez, 418 696 589 RCS de Rodez, en remplacement de M. TOURRE Didier.
Modification du RCS de Dijon

AL24016010

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

CHAVANTON AICARDI
SARL au capital de 15000 €
Siège social : 20 GRANDE RUE
21690 Boux-sous-Salmaise
533 350 757 RCS de Dijon

L'AGE du 19/09/2024 a pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérant de Mme CHAVANTON Audey à compter du 19/09/2024.
Mention au RCS de Dijon

AL24016128

NON DISSOLUTION

MAISON LA MIRABELLE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 27 Avenue de la Gare
21210 SAULIEU
948 524 079 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28/10/2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL24016129

TRANSFORMATION

GAEC DES MENCLAS
SOCIETE CIVILE
SIEGE SOCIAL : MEURSAUGES
21450 AMPILLY LES BORDES
430 475 640 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 23 octobre 2024, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du1er novembre 2024, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL DES MENCLAS
Siège social : Meursauges – 21450 AMPILLY LESBORDES.
Capital social : 252 630 euros
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime,conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes conformément à la loi d'orientation agricole du 27juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale,intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
Gérants : Monsieur Benoît BABOUILLARD,-demeurant à Hameau de Meursauges – 3 rue Saint Thomas – 21450 AMPILLY LES BORDES,
Monsieur Bertrand EME, demeurant 14 rue Rougeot – 21400 AISEY SUR SEINE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Pour avis et mention, La Gérance

AL24016259

CHANGEMENT DE GÉRANT

ESTIMMO
SARL au capital de 75 000 €
Siège social : 3 Rue Maillot
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
492 701 966 RCS DIJON

Aux termes des délibérations du 26/06/2024, les associés ont pris acte du décès de M. Claude ESTIVALET et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant M. Louis ESTIVALET, demeurant 21 Rue Amiral Courbet - 21000 DIJON, pour une durée illimitée. L'article 22 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M.Claude ESTIVALET a été supprimé sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M.Louis ESTIVALET.
Pour avis
La Gérance

AL24016262

TRANSFORMATION

HOLDING OKKL
SAS au capital de 805 000 €
Siège social : 10 Chemin de Marigny
21250 VILLY-LE-MOUTIER
922.384.599 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes en date du 01/11/24, les associés ont décidé à compter du même jour de transformer la Société en Société à responsabilité limitée et la nomination d'Olivier JOBARD en qualité de gérant. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Société par actions simplifiée.
Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée.
Anciennes mentions : Président : Olivier JOBARD. Directrice Générale : Karen JOBARD.
Nouvelles mentions : Gérant : Olivier JOBARD demeurant 22 rue Saint-Etienne 21250 VILLY-LE-MOUTIER.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL24016270

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE CROISSANCE
Société par actions simplifiée
à actionnaire unique
Au capital de 3.000.000,00 euros
14 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS DIJON 501 209 472

Le 30/10/2024, l'actionnaire unique de la société BFC Croissance a :
Constaté la démission de M. Guillaume CHAMBON de son mandat de président à effet du 13/10/2024
Nommé président M. Jean-Sébastien GUINCHARD, né le 21/03/1973 à SEMUR-EN-AUXOIS, domicilié professionnellement 5 avenue de Bourgogne à QUETIGNY (21800) et personnellement au 1 rue du Mont-Fleury à FONTAINE-LES-DIJON (21121) à effet rétroactif du 14/10/2024
Pour avis,

AL24016271

TRANSFORMATION

O' P'TIT GLOUTON
Société par actions simplifiée en cours
de transformation en société
à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 route de Dijon
21250 POUILLY SUR SAONE
840 458 988 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 1er octobre 2024,l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour,sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros, divisé en 800 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président :Monsieur Laurent BOISSET,demeurant 2 rue de l'ancien phare - 21200 CHOREY LES BEAUNE
Directeur général :Madame Hélène DEWORME,demeurant 2 rue de l'ancien phare - 21200 CHOREY LES BEAUNE
Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par :
Monsieur Laurent BOISSET,demeurant 2 rue de l'ancien phare - 21200 CHOREY LES BEAUNE et Madame Hélène DEWORME,-demeurant 2 rue de l'ancien phare - 21200 CHOREY LES BEAUNE
POUR AVIS
Le Président

AL24016277

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 30/09/2024, l'AGM de la SCI BG129, capital1000€, 812720332 RCS DIJON a décidé à la même date le transfert du siège social du 11 E Boulevard Rembrandt 21000 DIJON au 129, Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS, a modifié l'article 4 des statuts et nommé Thierry VASSAULT 129,Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS gérant à la place de Stéphanie RAMUS démissionnaire.

AL24016282

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAT IMMO BEAUNE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 224 930 euros
Siège social : 11 avenue de Suffren
75007 PARIS
397 590 290 RCS PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la société FIBA, domiciliée à SCHILTIGHEIM (67300) ESPACE EUROPEEN ENTREPRISE - 7 Avenue de l'Europe, et représentée par Monsieur Xavier COURTEAUX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société LATITUDE AUDIT, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
POUR AVIS
Le Président

AL24016299

NON DISSOLUTION

LD COIF'
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 22, route Nationale
21170 LOSNE
509 281 598 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24016300

MODIFICATION DU CAPITAL

ELLEF
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 12B, route de Troyes
21121 DAROIS
927 962 969 RCS DIJON

Par décisions de l'Associé Unique du 5/11/2024, le capital a été augmenté pour être porté à 605.000 € par voie d'apport en nature et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés
Le Président

AL24016304

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING DUCOIN
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 6, Petite Rue de la Fontaine
21370 PASQUES
927 916 395 RCS DIJON

Par décisions de l'Associé Unique du 5/11/2024, le capital a été augmenté pour être porté à 605.000 € par voie d'apport en nature et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés
Le Président

AL24016305

NON DISSOLUTION

ATELIER DU PATRIMOINE MOTOCYCLISTE
SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 26 rue des Moulissards
21240 TALANT
RCS DIJON n°821 031 895

L'assemblée générale extraordinaire du 04/10/2024 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS DIJON
VEREYCKEN—LAZOU Sylvain

AL24016312

CHANGEMENT DE GÉRANT

LES MURGERS
SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 8 Rue des Murgers
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
392 862 868 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 27/06/2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Claude ESTIVALET survenu le 31/05/2024 et a nommé M. Louis ESTIVALET demeurant 21 Rue Amiral - 21000 DIJON pour une durée illimitée.
Pour avis
La Gérance

AL24016321

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE DES IMMEUBLES ESTIVALET
SC au capital de 152,45 €
Siège social : 3 Rue Maillot
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
341 516 136 RCS DIJON

Selon décisions du 27/06/2024, les associés ont pris acte du décès de M. Claude ESTIVALET et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant M. Louis ESTIVALET, demeurant 21 Rue Amiral Courbet - 21000 DIJON, pour une durée illimitée.L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Claude ESTIVALET a été supprimé sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Louis ESTIVALET.
Pour avis
La Gérance

AL24016323

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/10/2024 enregistré le 25/10/2024 au service des impôts de DIJON, dossier n°2024 00047987, référence n° 2104P01 2024 A 02548 La société SARL VINS ET TRADITIONS au capital de 140 000 € située 7 route de Monthelie -21190 MEURSAULT immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 520 780 644 a cédé à la société SAS E-BOISSONS au capital de 173 070 € située rue Paul Bon – 21200 BEAUNE immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 823 177 720 le fonds de commerce électronique et exploité 7 route de Monthelie– 21190 MEURSAULT.
L'entrée en jouissance a été fixée au 22/10/2024.
La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 25 000,00 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales.
Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité : 7 route de Monthelie– 21190 MEURSAULT et pour la correspondance : Me Michel DESILETS, SCP AXIOJURIS-LEXIENS 223, rue Charles GERMAIN BP 10237 69658 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE Cedex.

AL24016268

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
du 18/11/2024

La SAFER Bourgogne Franche-Comté **(département SD21)** se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Heuilley-sur-Saône : loué – objectif : maintien du fermier en place – terre, taillis simple – Urbanisme : zone non constructible de la carte commune 1 ha 13 a 50 ca 'LA BREUVEE' : ZC-0135 - 'PRE VERNOIS' : ZD-0032
Brazey-en-Morvan : Parcelles forestières - Urbanisme : RNU
63 a 27 ca 'LES VAUROILLES' : B-0009—0010
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **09/12/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté **(département 39)** se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cession de 9 579 parts sociales (soit 95% des parts composant le capital social) d'une entreprise agricole à responsabilité limitée, ayant son siège social à CHAMPAGNEY **dans le Jura**, mettant en valeur une surface de 346ha sur les communes de DAMMARTIN-MARPAIN, MUTIGNEY, POINTRE, CHAMPAGNEY dans le Jura et **BEAUMONT-SUR-VINGEANNE, BLAGNY-SUR-VINGEANNE, CLERY, PERRIGNY-SUR-L'OGNON en Côte d'or.**
Cette surface fera l'objet d'une publicité complémentaire en intermédiation locative.
La société est composée en son actif de matériel d'exploitation, de DPB, de drainage et de baux, la cession s'accompagnant également de la reprise intégrale du passif et des comptes courants d'associés éventuels.
Urbanisme : les communes de DAMMARTIN-MARPAIN, CLERY et BLAGNY-SUR-VINGEANNE sont couvertes par le Règlement National d'Urbanisme.
Urbanisme : zone A du PLU pour les communes de CHAMPAGNEY, POINTRE, BEAUMONT-SUR-VINGEANNE et PERRIGNY-SUR-L'OGNON.
Urbanisme : zone non constructible de la carte communale pour la commune de MUTIGNEY.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **09/12/2024** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 16 chemin de Rougemont 39100 FOUCHERANS ou en ligne directement sur notre site : annonces-legales.saferbfc.com
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com.

AL24016315

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BROINDON

En exécution de l'arrêté municipal 2024-09 du 16/10/2024, Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Broindon du lundi 18 novembre 2024 à 9h00 au mercredi 18 décembre 2024 à 17h00.
L'enquête a pour objectif d'informer et de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de révision du plan local d'urbanisme qui a pour objet de réinterroger les lieux du village pour examiner leurs réelles possibilités et opportunités de développement et d'intégrer les différentes évolutions législatives, notamment la prise en compte des cours d'eau et de l'environnement.
Monsieur Alain Vion, Maire de Broindon est la personne responsable du projet de PLU auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Au terme de l'enquête, le PLU révisé, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.
A été désigné par le Président du tribunal administratif de Dijon, Monsieur Bernard MAGNET Colonel honoraire de gendarmerie en qualité de commissaire enquêteur, qui se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, à la mairie de Broindon le :
- Le lundi 18 novembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le samedi 30 novembre de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 11 décembre de 15h00 à 17h00
- Le mercredi 18 décembre de 15h00 à 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre papier d'enquête prévu à cet effet à la mairie ou les adresser ou les adresser :
- Par écrit, au commissaire enquêteur : M. Bernard MAGNET, Commissaire enquêteur, Mairie de Broindon 1 rue de la Mairie 21220 BROINDON
- Par mail à l'adresse suivante : **enquete-publique-5748@registre-dematerialise.fr**
- Par dépôt sur la plateforme dématérialisée à l'adresse internet suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/5748** où seront également consultables les pièces du dossier.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé **https://www.registre-dematerialise.fr/5748** et donc visible par tous.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Broindon pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture et dans les mêmes conditions sur le site internet : **https://www.registre-dematerialise.fr/5748.**

AL24016076

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

L'ESCALE DU PARC
SAS au capital de 1500 €
Siège social
4 RUE DES COQUELICOTS
21600 Longvic
509 971 875 RCS de Dijon

L'AGE du 01/09/2024 a décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 30/06/2024, nommé liquidateur Mme ALBARET Christelle, demeurant 7 rue des Prés Fleuris 21600 Longvic à compter de cette même date, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL24016082

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MH Holding
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger : - L'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, - La prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, - L'animation de filiale - La gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, - Les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, - Le consulting et la formation, - La prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, - L'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 12 bis rue Georges Clémenceau - 21160 COUCHEY
Capital : 1 €
Durée : 99 ans
Président : M. DEVANNE Benoit, demeurant 12 bis rue Georges Clémenceau - 21160 COUCHEY
Admission aux assemblées et droits de votes: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24016219

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MTC
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger: - L'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, - La prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, - L'animation de filiale - La gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, - Les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, - Le consulting et la formation, - La prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, - L'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 60 rue du cottage - 21121 FONTAINE LES DIJON
Capital : 1 €
Durée : 99 ans
Président : M. DEVANNE Thomas, demeurant 60 rue du cottage - 21121 FONTAINE LES DIJON
Admission aux assemblées et droits de votes: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24016220

Exco Socodec

SELFBETON DE L'AUXOIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 15 ROUTE DES LAUMES
21150 DARCEY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DARCEY du 25/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SELFBETON DE L'AUXOIS
Siège : 15 ROUTE DES LAUMES, 21150 DARCEY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : L'achat et la revente de béton prêt à l'emploi, en libre-service, au moyen d'un distributeur ; L'achat, la vente, la propriété, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Simon GODOT, demeurant 7 route de la Villeneuve 21150 DARCEY
Directeur général : Vanessa GODOT, demeurant 7 route de la Villeneuve 21150 DARCEY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL24016178

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BJR
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger: - L'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, - La prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, - L'animation de filiale - La gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, - Les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, - Le consulting et la formation, - La prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, - L'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 14 rue Françoise Giroud 21600 Longvic.
Capital : 1 €
Durée : 99 ans
Président : M. HERNANDEZ Marc, demeurant 14 rue Françoise Giroud 21600 Longvic
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24016053

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ROCHER 3
Objet social : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, - Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social :60 rue du Cottage 21121 Fontaine-lès-Dijon.
Capital : 1 €
Durée : 99 ans
Président : M. DEVANNE Thomas, demeurant 60 rue du Cottage 21121 Fontaine-lès-Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24016240

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS NAGANO 206
Objet social : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, - Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social :12 bis rue Georges Clémenceau 21160 Couchey.
Capital : 1 €
Durée : 99 ans
Président : M. DEVANNE Benoit, demeurant 12 bis rue Georges Clémenceau 21160 Couchey
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24016242

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : TECHNIC
Siège social : 3 rue Beauregard – 21490 NORGES LA VILLE
Objet social : l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; la construction de tous biens immobiliers ;l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1.200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Octave BEZY, demeurant 9, route de Dijon - 21380 SAVIGNY LE SEC,
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés uniquement.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.
La Gérance.

AL24016256

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/11/24, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BOURGOGNE RESINE
SIEGE SOCIAL : 5 rue de Mayence 21000 DIJON
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger les travaux de revêtements de murs et de sols.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 3 000 euros
PRESIDENT : la société B.P.C Sarl au capital de 250 100 € 16 rue des Genêts 57155 MARLY RCS Metz 891 240 806
DIRECTEUR GENERAL : la société AGC CONSULTING Sarl au capital de 1 000 € rue du Champsaux oeufs 57280 FEVES RCS Metz 982 580 631
CESSION DES ACTIONS : En dehors des opérations de reclassement simple, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupe d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées,personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société au jour de la décision collective. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
IMMATRICULATION : Au RCS de DIJON.

AL24016275

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 09/10/2024, il a été constitué une la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée: CUMA DES HORIZONS dont le siège social est Chez M et Mme WARNIER , 9 rue Billot, 21150 GRESIGNY-SAINTE-REINE.
La société sera immatriculée au RCS du GTC de Dijon.
Le président, BORNOT Samuel.

AL24016286

CARE INSTITUT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 43 Route Nationale
21560 ARC SUR TILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARC SUR TILLE du 15 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination :CARE INSTITUT
Siège : 43 Route Nationale,21560 ARC SUR TILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : La pratique de tout acte et traitement à visée non-thérapeutique, tels que les traitements d'épilation à lumière pulsée, d'épilation laser, les traitements ciblés d'amincissement par decryolipolise et les traitements de radio-fréquence ;- La mise à disposition de tout matériel et de locaux destinés à la pratique de traitements à visée non-thérapeutique, tels que les traitements d'épilation à lumière pulsée, d'épilation laser, les traitements ciblés d'amincissement par decryolipolise et les traitements de radio-fréquence ;- La vente de tous produits cosmétiques et accessoires
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières,civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Transmission des actions :La cession des actions de l'associé unique est libre
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Président : Mme Fanny LAGORGETTE, épouse BESNARD,demeurant 21 Rue du Bourg, 21110 LONGCHAMP.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Présidente

AL24016307

NIÈVRE

// MODIFICATION

DEMISSION DIRECTEUR GÉNÉRAL

ANQUETIL
Société par actions simplifiée
Au capital social de 4.800,00 euros
Siège social
62, route de Nevers
58180 Marzy
RCS NEVERS 508 119 542

Le 16.10.2024, l'Associé Unique a pris acte de la démission de ses fonctions de directeur général de Monsieur Bruneau ANQUETIL, demeurant 24 rue aux Chevaux -58180 Marzy, à effet à compter du 1er juin 2024.
L'Associé Unique a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

AL24015898

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ENTREPRISE MORLON
SARL
Capital social : 3000 euros
Siège social
Route DE ROUY
58270 FRASNAY-REUGNY
490135308 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 16septembre 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 16 septembre 2024, de transférer le siège social à 30 route de Chassy, 58270 Ville Langy.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL24015951

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BIBOLLET MENUISERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social
16, rue de la Fouetterie
58160 Druy–Parigny
R.C.S. Nevers 892 718 537

Par décisions du 29.10.2024, le siège social a été transféré au 4, rue Henri Darcy, ZA du Four à Chaux – 58300 Decize à compter du même jour.
Pour avis

AL24016064

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AJLE IMMOBILIER
Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 16, rue de la Fouetterie
58160 Druy–Parigny
R.C.S. Nevers 919 579 078

Par décisions de la gérance du 29.10.2024, le siège social a été transféré au 4, rue Henri Darcy, ZA du Four à Chaux – 58300 Decize à compter du même jour.
Pour avis.

AL24016091

MODIFICATIONS DES STATUTS

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE CHAPELIER FRAGNE
Groupement Foncier Agricole
Au capital social de 1 000 €
Siège social : Lieudit Fragne
18140 SANCERGUES
RCS BOURGES – N° 822 396 057

Suivant délibération d'AGE du 6 novembre 2024, les associés ont agréé à effet du même jour :
L'augmentation du capital social de 345 680 € (par apport de numéraire) pour le porter à 346 680 €.
Le transfert du siège social au 5 avenue du Champ du Seigneur - 58400 LA CHARITESUR LOIRE
En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24016173

MODIFICATIONS DES STATUTS

MJP BURGERS
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 44 route de Nevers
58130 ST MARTIN D HEUILLE
980 156 400 RCS NEVERS

Par décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 21.10.2024 :
Anciene mention : capital social 20 000 euros,
Nouvelle mention : capital social 30 000 euros.
Ajout d'un co-gérant : Monsieur Patrice PIOT, demeurant 368 Champ du Bois, Urzy,Nièvre.
Pour avis.

AL24016238

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

TAXIS STEF & CO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 54 000 euros
Siège social : 46, avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS B 895 398 667

Suivant décisions de l'associé unique du 08/11/2024, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
ANCIENNES MENTIONS
Objet social sommairement rappelé : La Société a pour objet l'activité de taxi et transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places,conducteur compris, ou un véhicule taxi ; transport public routier de marchandises,déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5t ; commissionnaire de transport
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 08/11/2024
Objet social sommairement rappelé : La Société a pour objet l'activité de taxi et transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places,conducteur compris, ou un véhicule taxi
Pour insertion, La cogérance

AL24016249

TRANSFORMATION

GAEC D'AZY
Groupement agricole d'exploitation en commun
En cours de transformation en EARL
Société civile
Au capital de 279 060 euros
Siège social : 1095, route de Ternant
58250 ST SEINE
502 346 273 RCS NEVERS

La collectivité des membres associés du «GAEC D'AZY» réunis en AGE le 24/10/2024, au siège social, a pris acte du retrait et démission de la gérance de William TAILLON, a décidé la réduction du capital social d'une somme de 279 095 euros pour être porté à 279 096 euros par achat et annulation de 279 parts sociales, a transformé le GAEC D'AZY en EARL sans autre modification que sa dénomination sociale qui devient EARL D'AZY.
Effet au 11/11/2024.
Modifications déposées au RCS de NEVERS.
POUR AVIS. La gérance.

AL24016252

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MHS
Société Civile au capital de 2 000 €
Ancien siège social : 6, rue du Renard – 58180 MARZY
Nouveau siège social :
29, rue des Charrons – 58180 MARZY
900 524 349 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de la Gérance du 28/08/2024 il a été décidé de transférer à compter du 01/09/2024 le siège social sis à MARZY (58) du 6, rue du Renard au 29, rue des Charrons, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24016266

MODIFICATIONS DES STATUTS

EXPANCIAL
SARL transformée en SAS au capital de 7 700 € ramené à 3 850 €
Siège social : 7 Bis, Boulevard de la République – 58000 NEVERS
442 685 582 RCS NEVERS

* Il résulte d'un acte ssp du 11/09/2024 et des décisions du Gérant du 25/10/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 25/10/2024 :
Capital social :
- ancienne mention : 7 700 €
- nouvelle mention : 3 850 €
* Aux termes de ses décisions du 25/10/2024 l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Stéphane HOUBE
Nouvelle mention : Président : M. Stéphane HOUBE dt à PARIS (75016) - 7, rue Eugène Labiche
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle et est soumise à l'agrément de la collectivité des associés en cas de pluralité d'associés.
Pour avis

AL24016267

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SJB ENTREPRISES
SAS au capital de 282 240 €
Ancien siège social : 30-32, rue Eugène Perreau – ZA du Parc – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouveau siège social :
34, Route de Villechaud -
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
879 688 398 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/10/2024 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 02/11/2024 :
Siège social :
Ancienne mention : 30-32, rue Eugène Perreau – ZA du Parc – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouvelle mention : 34, Route de Villechaud – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL24016272

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ENTREPRISE DESBOIS
SAS au capital de 50 000 €
Ancien siège social : 30-32, rue Eugène Perreau – ZA du Parc – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouveau siège social :
34, Route de Villechaud
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
832 312 698 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/10/2024 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 02/11/2024 :
Siège social :
Ancienne mention : 30-32, rue Eugène Perreau – ZA du Parc – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouvelle mention : 34, Route de Villechaud – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL24016273

MODIFICATION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE PERNIN
Groupement Foncier Agricole
Au capital de 87 505,74 €
Siège social : Machigny Saint-Sulpice
58270 Saint-Benin-d'Azy.
398 726 034 RCS de Nevers

L'AGE du 31/07/2024 à compter du 19/09/2023 a pris acte de la fin des fonctions de co-gérant et du retrait de Monsieur PIETRESSON DE SAINT AUBIN Jean-Paul, décédé le 19/09/2023 (partant).
Mention au RCS de Nevers.

AL24016283

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE CAFE DE LA VILLE
Société en nom collectif
au capital de 15 000 euros
Siège social : 9, Avenue du Marechal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
813 968 328 RCS NEVERS

Le 08/11/2024, les gérants, Monsieur Emmanuel LAGRANGE et Madame Julie LEQUIEN demeurant 7, rue Denis Papin - 60230 CHAMBLY ont décidé de transférer le siège social de la société au 7, rue Denis Papin - 60230 CHAMBLY à compter du même jour.
En conséquence la Société sera immatriculée au RCS de COMPIEGNE.
Pour avis.

AL24016297

// DIVERS

DEPOT DE TESTAMENT

Suivant testament olographe en date du 11 septembre 2019, Monsieur Thierry Alain Daniel TOUZEAU, demeurant à CHANTENAY-ST-IMBERT (58240), 715 rue du Perray, né à CRETEIL (94000), le 5 mai 1959 et décédé à MOULINS (03000), le 1er août 2023 a institué un légataire universel.Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Inès HENNO, notaire à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240), 34 avenue du Général de Gaulle, chargée du règlement de la succession le 15 octobre 2024 dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS le 12 novembre 2024.
Dans le mois suivant cette insertion, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :
Maître Inès HENNO.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24016251

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Franchy (58) – biens occupés - 9 ha 01 a 00 ca 'PRE DU BOUT' : ZH-0024—0027
Cmne de Saint-Hilaire-en-Morvan (58) – fermatte - 14 ha 56 a 92 ca 'LES ENCROTS' : B-0019 - 'VOSSEMONT' : B-0017—0018 - 'COURCELLES' : B-0035—0039—0040—0042 - 'PRE DU TREFLE' : B-0012 - 'LE PRE NEUF' : B-0043—0044 - '0319 CHE DES COURCELLES' : B-0041
Et, par extension, Cmne de Dommartin (58) 6 ha 72 a 30 ca 'MONTIAU' : A-0340—0347—0348—0349
Cmne de Châteauneuf-Val-de-Bargis (58) – biens occupés - 1 ha 88 a 20 ca 'CHAMP VINCENT' : ZB-0001 - 'LES BARRIERES' : ZB-0012
Cmne de Marzy (58) – biens occupés- 96 a 73 ca 'LE MAGNY' : AR-0008—0009—0010 - 'LES CHAPONS' : BT-0026—0027—0030
Cmne de Charrin (58) 40 a 41 ca 'LES PRES PIQUETS' : ZS-0030
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/12/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016303

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE RELAIS DE PANNECIERE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Le Bourg
58120 Chaumard
820 061 349 RCS NEVERS

Le 30.09.2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Rembrandt KRAAIJEVELD, demeurant Les QuatreVents – 58120 Chaumard, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au Les Quatre Vents – 58120 Chaumard.
Pour avis

AL24016062

DISSOLUTION

L'ESCARGOT EN VRILLE
SASU au capital de 1.000€
Siège social : 314 LA VRILLE
58450 NEUVY SUR LOIRE
RCS 911 987 493 NEVERS

L'AGE du 12/11/2024 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur Mme FALSQUELLE CHRISTINE, 314 LA VRILLE 58450 NEUVY SUR LOIRE et fixé le siège de la liquidation au siège social.
Mention au RCS de NEVERS

AL24016248

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL LE PRE DAUPHIN
Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital social de 93 690 Euros
Siège social : Le Bourg
58190 VIGNOL
RCS NEVERS – N° 522 246 081

Suivant délibération d'AGE du 31 octobre 2024, l'associé unique a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 31 octobre 2024 et a décidé de la dissolution anticipée de la société.
M. Daniel GUYARD, demeurant 1 bis Rue de la République - 58190 VIGNOL, est nommé liquidateur.
Toutes correspondances et notifications seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 1 bis Rue de la République - 58190 VIGNOL.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL24016260

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL CLAMCO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 €
Siège social : 18, Avenue de la République
58500 CLAMECY
RCS de NEVERS : 980 271 183

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 04 novembre 2024, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 04 novembre 2024 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 18 Avenue de la République à CLAMECY 58500, siège de la liquidation.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur BOUZGUER Chérif, domicilié 2 rue du Sentier de Glace à FESTIGNY 89480, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le Gérant

AL24016279

DISSOLUTION

LES SABLETTES
SCI
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : La cure
58330 JAILLY
490 779 790 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 02/11/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 02/11/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Etienne BOURGY demeurant 11 rue de la vigne, 58330 JAILLY avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 rue de la vigne 58330 JAILLY adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24016293

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA RUE JEAN DESVEAUX
SCI en liquidation au capital de 1 524,49 €
Siège Social : 13, rue Jean Desveaux – 58000 NEVERS
334 237 781 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 06/11/2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Didier BERTIN dt à NEVERS (58) – 20, rue de Lourdes de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 26/07/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24016298

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PAY ME
SAS en liquidation au capital de 5 000 €
Siège Social : 2, Avenue Saint Just – 58000 NEVERS
835 372 632 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 05/11/2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Pierre MOULIN PERIER dt à NEVERS (58) – 9, Avenue Gambetta, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24016320

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 octobre 2024, à NEVERS.
Dénomination : VINCENT THERMIQUE.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 39 Bis Avenue COLBERT, 58000Nevers.
Objet : Maintenance Thermique, frigorifique.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés.Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des trois quarts des associés disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
A été nommé : Président : Monsieur Vincent PERRIN 39 bis Avenue COLBERT 58000 Nevers.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis
Le Président

AL24015943

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/11/2024 il a été constitué une SCI dénommée :
JBG
Siège social : 5 bis bd Voltaire 58300 DECIZE
Capital : 100€
Objet : Acquisition, administration et gestion de

ANNONCES LÉGALES

tous immeubles
Gérance : M BITTON Julien, 110 avenue Président Wilson 93100 MONTREUIL et M GUEDJ Jonathan, Domaine de chez Chevalier 58300 ST GERMAIN CHASSENAY.
Cession de parts : Agrément requis y compris entre associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL24016243

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 03/08/2024 a été constitué un Groupement FoncierAgricole dénommé «GFA LES CHAMPS DE LA FONTAINE»,
Siège social : SAINT-ANDELAIN (58150) 8 rue des Bleuets,Chambeau.
Objet social : la propriété, la jouissance et tl'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins d'exploitation d'une ou de plusieurs exploitations
Capital social : QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS(450.000,00 euros)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.de : NEVERS,
Gérance : Mr Franck CHAMPEAU, dt à ST-ANDELAIN, 8 rue des Bleuets, Chambeau.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Pour avis.

AL24016258

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14/11/2024, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BGC
Siège : Champs Bailly, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'exploitation de toute activité de restauration ; Toutes prestations,directement ou indirectement, de service ou conseil en ce domaine ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières,-mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société SMART FOOD, Société par actions simplifiée au capital de1 000 euros, dont le siège social est 30 route Bleue 03400 TOULON SUR ALLIER,immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 913 780 516 RCS CUSSET, représentée par M. Arnaud MALIOCHE
Directeur général : La société FOOD & SEE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 30 route Bleue 03400 TOULON SUR ALLIER,immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cusset sous le numéro 921174 207, représentée par Mme Céline LÉPÉE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24016310

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DES 3 LACS

S.C.I. au capital de 100 Euros
2 Avenue Fontaine Ste Marguerite
Bat. 11, appartement 001
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 840 842 058

Aux termes des décisions de l'assemblé en date du 1 mai 2024, il a été décidé de :
- transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à LEUGNY (89130) 16 Ville Perdue. L'article V des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Monsieur Jérémi LAGARDE

AL24016261

TRANSFORMATION

Le 8.11.2024 les associés de la SARL VIRTUA-NETWORKS au capital de 50.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 24, rue des Champoulains, 522 168 533 RCS AUXERRE, ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président et un DG.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES :
Forme : SARL
Objet : prestations de service informatique
Gérants : Patricio LONDERO - 85, Villa de l'Eglantine 95280 JOUY-LE-MOUTIER et Jérôme LOUIS - 14, rue Haute Moquette 89000 AUXERRE
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : SAS
Objet : le conseil en systèmes et logiciels informatiques
Président : Patricio LONDERO - 20, Lotissement Saint-Val 97115 SAINTE ROSE, Guadeloupe
DG : Jérôme LOUIS - 14, rue Haute Moquette 89000 AUXERRE.
Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes :
Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer
Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix
Clauses restreignant la libre disposition des actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24016239

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI «DACT»

Capital social : 1 000 €
Siège social : 3 chemin de la Ruisse
89500 DIXMONT
RCS SENS 844 290 494

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2024, les associés ont décidé du point suivant, à compter du même jour :
Transfert du siège social au 21 rue de l'Industrie – 89100 MALAY-LE-GRAND.
Pour avis,
La gérance.

AL24016264

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES DOUCES SAVEURS

SAS au capital de 250 €
Siège Social : 22, Rue des longues raies
89100 SENS
929900009 RCS de SENS

Par AGE du 24/10/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Rue du moulin 89310 STE VERTU, à compter du 01/11/2024.
Mention au RCS de SENS

AL24016265

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

SARL SOS DERATISATION

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : La Chatonnerie
89170 LAVAU
380 638 957 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er novembre 2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
La dénomination de la Société devient : SOS DERATISATION.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés,doit être autorisée par la Société.Monsieur Américo DA FONSECA, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Américo DA FONSECA, demeurant La Chatonnerie 89170 LAVAU

AL24016276

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FISLAIR

Société civile immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social : 3 Avenue de Normandie
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
388 067 381 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 4NOVEMBRE 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3 Avenue de Normandie, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE au 125 Avenue de Saint-Georges 89000 AUXERRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24016328

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 28.10.2024, enregistré le 08.11.2024 au SPFE d'AUXERRE, dossier 2024 00036729 référence 8904P01 2024A01539,
La SARL Ets QUERON au capital de 22.867,35€, siège social à GURGY (89250), 1, rue des Pâtures, 324 371 707 RCS AUXERRE, représentée par la SELARL BCM, administrateur judiciaire, sise à AUXERRE (89000) 1, av. de St-Georges,
A cédé sur habilitation du tribunal de commerce d'AUXERRE du 3.7.2024 à la SAS B.E.I. au capital de 200.000€ siège social à MONETEAU (Yonne - 89470) ZAC des Macherins, 6, rue d'Amsterdam, 421 262 213 RCS AUXERRE,
Les éléments dépendant des actifs composant le fonds de commerce d'électricité générale, de plomberie, de chauffage et de zinguerie sis à GURGY (89250) 1, rue des Pâtures, identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 324 371 797 00013, et ce moyennant la somme de 16.001 € s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 1.000 € et aux éléments corporels à concurrence de 16.000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1.7.2024.
La présente insertion n'a d'autre effet que d'informer les tiers de la cession intervenue, les créanciers du cédant étant présumées avoir déclaré leurs créances auprès de la SELARL BALINCOURT prise en la personne de Maître Cyrielle DELEUZE, liquidateur judiciaire de la SARL Ets QUERON conformément aux dispositions légales.

AL24016284

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Terres de Bourgogne du 15 novembre 2024, concernant la société MOON AUXERRE, 21 b rue du temple,89000 Auxerre.
Il y a lieu de lire pour l'objet social la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce et de tous établissements se rapportant aux activités de commercialisation de pâtisseries, gâteaux, biscuiterie, snacking, cafés,thés et autres boissons non alcoolisées ainsi que tous produits alimentaires, sur place, à emporter ou en livraison, et non pas : Restauration Rapide.

AL24016302

// DIVERS

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES BIO-BOURGOGNE CO.CE.BI
Siège social :
Sentier de la Fontaine
Route de Noyers
89310 NITRY
D 328 650 197 RCS AUXERRE

CONVOCATION DES ASSOCIÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le vendredi 13 décembre 2024
A 14h
Salle des fêtes, 89 310 Nitry
ORDRE DU JOUR
Exercice du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024
- Quorum et constitution du bureau
- Approbation du PV de l'AG 2023
- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Présentation des comptes
- Rapports des commissaires aux comptes
- Rapport moral du Président
- Examen et approbation des comptes, affectation du résultat
- Examen et approbation des résolutions
- Renouvellement/ Élection des administrateurs
- Échanges et réponses aux questions

Les associés ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des documents suivants:
- comptes annuels
- rapport aux associés du conseil d'administration
- texte des résolutions proposées
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AL24016269

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCÉDURE CIVILE LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 24 juillet 2018,Monsieur Eugène Désiré MERLIN a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 20décembre 2023 et d'un acte de notoriété du 24 octobre 2024desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24016257

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 12.11.2024 des associés de la SCI en liquidation SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES PERRIERES au capital de 7. 774,899 €, siège social et de liquidation à St-FLORENTIN (89600) 1, route de Genève, 922 898 390 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 17.10.2024, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL24016245

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

YD IMMO

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 762,25 euros
Siège social : Place du Maréchal Leclerc
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : Les Plaines de l'Yonne
89000 AUXERRE
351 246 301 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23octobre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Mahfoud AOMAR, demeurant 9 rue Tallot 89113 VALRAVILLON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Les Plaines de l'Yonne – 89000 AUXERRE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24016255

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PEPINO INTERMEDIA

SASU au capital de 300 €
Siège Social : 1 RUE ETIENNE SOUET
89500 CHAUMOT
897643722 RCS de SENS

Le président, en date du 26/10/2024, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 18/11/2024.
M. CRISTANTE FREDERIC 1 RUE ETIENNE SOUET 89500 CHAUMOT a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de SENS

AL24016301

// CONSTITUTION

SCI JBLE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Rue des Maraichers - VAUDONJON, 89660 MONTILLOT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VAUDONJON du 10 Octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI JBLE
Siège social : 17 Rue des Maraichers - VAUDONJON, 89660 MONTILLOT
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Jean-Baptiste GERMAIN – 17 Rue des Maraîchers – VAUDONJON 89660 MONTILLOT
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24016253

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 novembre 2024, à VILLENEUVE-SUR-YONNE.
Dénomination : SERVICES ENERGIE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 2 Route de Dixmont, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
Objet : Travaux de plomberie, d'entretien, de réparation et d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.
L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité simple (50 %) des voix des actionnaires disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Fabien SABATIER 11 Rue du vieux Chatel 10400 TRAINEL.
Directeur général : Monsieur Fabien FROMBACH 2 Route de Dixmont 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le Président

AL24016292

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

1 AN 123 €

2 ANS 222 €

+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
pour 1 an 58 € par revue
pour 2 ans 116 € par revue

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP
VILLE
TÉL.
PORT.
EMAIL

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE
Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810
SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

Réussir Bovins viande ☐ | La chèvre ☐ | Réussir Volailles ☐ | Pâtre ☐ | Réussir Porc ☐
Réussir Grandes Cultures ☐ | Réussir Fruits & Légumes ☐ | Réussir Lait ☐ | Réussir Vigne ☐ | Réussir Bio ☐

// MACHINISME

Le marché devrait nettement se replier en 2024

Les dirigeants du syndicat français des agroéquipements (Axema) ont fait un point de conjoncture, le 13 novembre à Paris devant la presse. Leur constat : « la conjoncture n'est pas favorable à l'investissement dans le matériel agricole ».

Depuis l'automne 2023, l'excès de précipitations pénalise les productions végétales (céréales et viticulture en particulier) et pourrait déboucher sur une baisse du revenu agricole comprise entre 5 et 10 % cette année, avec un résultat possiblement négatif en céréales. De plus, les ventes de tracteurs et de machines agricoles *« subissent le contrecoup des très bonnes années 2021 à 2023 »* qui ont vu le chiffre d'affaires du secteur bondir de 50 % pour atteindre 9,11 milliards d'euros (Md€) – dont 30 % dus au renchérissement des matériels. En 2024, les ventes de matériels sont prévues en baisse de 12 % à 8,045 Md€, dont 2,56 Md€ pour les tracteurs (- 12 %) et 4,085 Md€ pour les équipements agricoles (- 15 %). La France devrait immatriculer 23 100 tracteurs standards cette année (- 12 % sur un an), 2 600 tracteurs vignes et vergers (- 22 % et un niveau « historiquement bas »), 4 600 chargeurs télescopiques (- 12 %), 1 400 moissonneuses-batteuses (- 8 %), 2 800 presses à balles rondes (- 5 %) ou encore 260 ensileuses automotrices (+ 8 %). Les responsables d'Axema notent encore que *« la diminution du marché est moins marquée dans les productions animales que végétales, moins marquée dans les Hauts-de-France que dans la Beauce. Les ventes de matériels d'élevage sont correctes à très bonnes dans le lait et le porc, alors que la pomme de terre ou le lin vont bien »*.

Pas de retour aux prix de 2020

Chez les concessionnaires, le moral est en berne. *« Les prises de commandes décrochent encore au 3e trimestre. En termes de prises de commandes, 2024 devrait être la pire [année] depuis 2010. »* La baisse des commandes atteint 37 % sur un an en septembre 2024 (- 13 % sur les neuf premiers mois de l'année). Apparaissent relativement épargnés les presses à balles carrées (- 5 %), les chargeurs frontaux (- 7 %), les tracteurs standards (- 10 % ; un repli qui épargne les puissances supérieures à 200 CV). C'est l'inverse pour les presses à balles rondes (- 26 %), les tracteurs vignes et vergers (- 24 %), les matériels de fenaison (- 23 %) ou les moissonneuses-batteuses (- 21 %). Une curiosité : la forte hausse des commandes d'ensileuses automotrices (+ 25 %), souvent acquises par des Cuma ou des entreprises de travaux agricoles. La panne actuelle de commandes devrait se traduire par un nouveau repli du chiffre d'affaires du secteur au 1er semestre 2025 (il faut compter trois à six mois entre la prise de commande et la facturation, selon Axema). Un rebond est envisagé au 2e semestre 2025, *« pourvu que l'été soit beau et les récoltes normales »*. Sur l'ensemble de l'année prochaine, le chiffre d'affaires des agroéquipements se replierait à nouveau de 5 % (7,63 Md€). Mais pas de quoi désespérer la filière. Non seulement *« il faut nourrir de plus en plus de personnes avec de moins en moins d'agriculteurs »*, mais encore *« la relance sera stimulée par le renouvellement naturel du parc et l'arrivée de nouvelles technologies, renforçant la productivité des agriculteurs »*. Cela étant dit, *« on ne reviendra pas aux prix de 2019 »*, avertit Axema, dans la mesure où les coûts de production (acier, inox, main-d'œuvre…) *« ont augmenté de 30 % depuis 2020 »*.



iStock/Frank Gunther

Après trois années successivement record, le marché du machinisme atterrit.

Actuagri

// ETS MARÉCHAL

Premier évènement à Sermoise et Torteron

Un peu plus d'un an après le rachat des Ets Vezin, les Ets Maréchal ont organisé deux journées portes ouvertes dans leurs bases de Torteron et Sermoise. L'occasion de rencontrer leurs clients dans un contexte à la fois professionnel et convivial.

En juin 2023, Claude, Isabelle et Christophe Maréchal, dirigeants de la concession éponyme, rachetaient les Ets Vezin, basés à Sermoise sur Loire (58) et Torteron (18). Ces deux nouvelles bases renforcent ainsi l'implantation de la concession Case IH sur la Nièvre et le Cher, déjà présente à Saint Satur (18), siège de l'entreprise, Donzy (58) et Corbigny (58).

Les Ets maréchal emploient aujourd'hui 50 collaborateurs, les nouveaux sites ayant étant renforcé avec l'arrivée d'un technicien et d'un commercial. Le bâtiment de Torteron a été rénové et agrandi, tandis que selon les dirigeants des projets sont à l'étude pour renforcer la présence de la concession sur Nevers. Les 25 et 30 octobre derniers, à Torteron puis à Sermoise, les clients étaient invités à deux journées portes ouvertes. Pour ce premier évènement depuis l'agrandissement de secteur, les clients ont répondu présent, malgré les travaux de semis, ensilage et moisson d'automne en retard.

Une large présentation de la gamme Case IH était proposée : des tracteurs Farmall au Magnum en passant par les Puma et les Optum, les presses balles rondes et cubiques et les télescopiques Farmlift. Fait marquant du rachat, les Axial Flow sont désormais distribuées sur ce nouveau secteur. Une moissonneuse de la série 250 était d'ailleurs exposée. Les Ets Maréchal continuent de distribuer toutes les familles de matériels Kuhn sur ces deux bases, là aussi largement présentées lors de ces journées, tout comme Berthoud. Côté magasin, différentes animations attendaient les visiteurs : offres sur les consommables, sur l'outillage, stand de guidage GPS avec simulateur, tombola… tout ce qui fait la recette d'une journée porte ouverte réussie.



La gamme Case IH était quasiment au grand complet.

Évènementiel Un AgriSima à Villepinte en 2026

S'il n'y aura finalement pas de salon du machinisme agricole au Bourget en 2025, un évènement devrait bien se tenir à Villepinte en 2026. Fin septembre, le syndicat français des fabricants de machines, Axema, a annoncé qu'un salon intitulé AgriSima sera organisé du 22 au 25 février 2026 au parc des expositions de Paris Villepinte. Pour ce faire, une nouvelle société intitulée AgriVitiEvents a été créée avec Axema, coprésidée par deux professionnels des salons Frédéric Bondoux (Salon de l'herbe, Salon des ETA) et Gaëtan Ménard (salon Esprit Meuble). Comexposium n'est plus coorganisateur, Axema ayant rompu le contrat. Le syndicat de constructeurs souhaitait prendre en main la communication, *« insuffler un nouvel élan à l'évènement »*, a-t-il précisé en conférence de presse le 13 novembre. AgriSima est pensé comme un *« salon de filières »*. En février, l'annulation du Sima 2024 avait été justifiée par ses organisateurs (Axema et Comexposium) par *« le contexte actuel de baisse de marché et de crise agricole »*. Le grand rendez-vous du secteur avait aussi été victime du *« désistement d'acteurs majeurs du machinisme agricole »*. Dans la foulée de cette annulation, les organisateurs du Salon de l'agriculture (Comexposium et Ceneca) avaient annoncé, en mai, la tenue d'un salon du machinisme au parc des expositions de Paris Le Bourget (Seine-Saint-Denis) du 23 au 25 février 2025. Un mois après l'annonce d'un retour du Sima en 2026, ses organisateurs ont finalement renoncé à l'organiser.

SV-Pro Fabien Lebreton, nouveau responsable de l'animation commerciale



La concession John Deere de Monéteau (89) renforce son staff commercial. Fabien Lebreton, est arrivé début novembre chez SV-Pro. À 28 ans et titulaire d'un Master en commerce et marketing agricole obtenu à Agrosup Dijon, Fabien Lebreton a déjà travaillé chez Techmagri comme responsable d'une gamme de produits vendus à l'export avant de rejoindre un agent d'assurances du nord Côte d'Or, avec un fort portefeuille agricole. Aux côtés du directeur commercial Arnaud Tran, ce fils d'agriculteur aubois, a en charge l'animation commerciale des marques de matériels d'accompagnement distribuées par la concession : Amazone, Pottinger, Lucas… pour ne citer que les principales. Cette mission passera par l'organisation d'évènements, l'animation du réseau commercial du secteur concédé, l'objectif étant bien évidemment de développer la commercialisation des matériels autre que John Deere.

Contact : 06 85 50 86 36

PORTRAIT

// ENTREPRENEUR

Mathias Bounon, une tête remplie de projets

Après le succès de sa marque Phenix Agrosystem, vendue en 2023 à l'entreprise Japonaise Kubota, Mathias Bounon s'est lancé dans un nouveau défi en créant Kristall Agri, une entreprise de fabrication de matériels dédiés à l'entretien des vignes.

Originaire de l'Yonne, du côté de Vermenton exactement, Mathias Bounon a grandi les bottes aux pieds, venant d'une famille de céréaliers. Et l'agriculture, il ne l'a jamais vraiment quitté. Après avoir obtenu un bac technologique STAE, avec une spécialisation dans le végétal (fait à Bourges dans le Cher), il s'oriente dans un BTS international, qu'il fait à Auxerre.
Diplôme en poche, il décide d'arrêter les études et devient agent commercial, pour l'entreprise Weaving, « *qui était l'importateur des semoirs Aguirre, en France* », précise-t-il.

Les semoirs Aguirre, Mathias Bounon les connaissait déjà pour avoir été vendeur chez le concessionnaire agricole MPL, qui importait aussi ces semoirs. « *Après trois ans chez Weaving, je commence à travailler pour une société qui importait du matériel autrichien, spécialisé dans le désherbage mécanique (Hatzenbichler). Puis, en 2009, j'ouvre une structure commerciale d'imports, qui s'appelait BC Technique Agro-Organique, basée à Vermenton, où j'ai poursuivi mon travail avec l'entreprise autrichienne. En 2012, je suis rejoint par Gabriel Mihu, qui est encore aujourd'hui mon associé. L'entreprise se développe petit à petit jusqu'en 2017 où on atteint les 5 millions en termes d'importation en désherbage mécanique. On était, à ce moment-là, dans les trois plus gros acteurs français de la filière* », confie-t-il.



Mathias Bounon s'est lancé dans un nouveau défi en créant Kristall Agri.

De Phenix Agrosystem…

Suite à des visions différentes avec la société autrichienne, Mathias Bounon décide de créer sa propre entreprise de constructeur de matériel agricole. « *Après trois années à construire le projet, la marque Phenix Agrosystem, dont le siège social est à Arcy-sur-Cure, est lancée le 1er janvier 2019. Cette marque est centrée sur le désherbage mécanique : herse étrille, houe rotative, bineuse… En seulement dix mois, on devient numéro 1 sur le marché français, avec un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros annuel* ».
L'entreprise se développe encore, puis, le 31 janvier 2023, Mathias Bounon choisit de vendre l'intégralité de ses parts à l'entreprise japonaise Kubota. « *Pourquoi ? Car on avait une entreprise qui était déjà leader sur son marché, qui avait déjà du matériel avec de la technologie et de la maîtrise terrain, et un réseau de distribution conséquent. On avait fait nos preuves* ».
Les relations avec Kubota ne s'arrêtent cependant pas avec cette vente. « *On a ensuite accompagné le groupe pendant 1 an et demi, sur la partie technique et la partie conseil. Aujourd'hui, nous avons gardé de très bonnes relations avec l'entreprise Japonaise* ».

… à Kristall Agri

Après ce succès, Mathias Bounon (âgé de 38 ans aujourd'hui) a voulu se lancer dans un nouveau défi. « *Il était encore un peu tôt pour s'arrêter-là* », sourit-il. « *Alors, en accord avec les Japonais, car il y avait des clauses de non-concurrence incluses dans la vente de Phenix Agrosystem, je me lance dans un nouveau marché, qui m'intéressait et sur lequel je ne m'étais jamais vraiment penché : la conception de matériels pour l'entretien des vignes. C'est pour cela que l'on a créé en mars 2023 Kristall Agri. Avec mes deux associés, Gabriel Mihu et Ludovic Delage, on a acquis 2 ha de la zone artisanale, le long de l'autoroute A6, à Nitry (où sont installés notamment les anciens locaux de MPL ou encore le Courtepaille laissé à l'abandon)* ».
À travers Kritall Agri, l'objectif de Mathias Bounon reste le même que sur ces précédents projets : apporter des solutions aux problèmes existants. « *Mon état d'esprit a toujours été de trouver des solutions développées par les agriculteurs, pour les agriculteurs. Aujourd'hui, on a déjà développé une tondeuse Callisto, qui est une tondeuse interceps pour l'entretien des vignes étroites. On présentera aussi au prochain salon Vinitech-Sifel de Bordeaux (qui aura lieu du 26 au 28 novembre) un prototype d'un broyeur de sarments électrique/hybride. Ensuite, on essayera de sortir un nouveau matériel par an, c'est l'objectif* ».

Bien plus qu'un projet, un site complet

Mathias Bounon ne compte cependant par s'arrêter là. Car Kristall Agri n'est qu'une partie du projet global sur le site de Nitry. « *L'idée est de monter un nouveau bâtiment dédié à l'assemblage de matériel agricole le long de l'autoroute, et d'en faire deux autres : un avec point de restauration, un autre où on trouvera une brasserie artisanale. Le but ici serait donc de construire du matériel pour les agriculteurs, de transformer des céréales pour faire de la bière qui serait vendue sur site, tout cela en circuit court, et en créant de l'emploi* ».
Pour mener à bien son projet dans un délai raisonnable, Mathias Bounon espère avoir un soutien de la part de la Région et du Département. « *Pour le moment, on est un peu tout seuls dans ce projet. On aimerait réussir à avoir des subventions ce qui nous aiderait à concrétiser le projet global* ».
Avec un projet aussi alléchant, et devant un homme qui a prouvé à plusieurs reprises qu'il savait réussir, il serait surprenant qu'il n'obtienne pas un petit coup de pouce.

Christopher Levé



Kristall Agri propose une tondeuse interceps destinée à l'entretien des vignes étroites.

AUJOURD'HUI, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT.

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.

Cet encart est élaboré par CITEO.

LOISIRS

// COMICES 2024

La Nièvre a sa reine



Marie-Jeanne Brossard

L'élection de la reine des comices 2024 s'est déroulée à Moulins-Engilbert, avec de gauche à droite : Clara Lange, Justine Coichot, Noémie Dumortier et Justine Daille.

L'élection de la reine des comices a eu lieu à Moulins Engilbert, le 12 octobre, soirée organisée par la Société d'Agriculture de la Nièvre avec une forte participation pour ce dîner dansant animé par l'Orchestre Florence Pariot.

Onze jeunes filles se sont présentées au public, en lice, les élues, reines et dauphines des Comices de Corbigny, Montsauche-lès-Settons, Saint-Benin-d'Azy, et la Charité-sur-Loire.

Après le vote, les résultats ont été proclamés et c'est Noémie Dumortier de la Charité-sur-Loire qui est élue Reine des Comices 2024. Comme le veut la tradition, la couronne lui a été transmise par Lise Boulenger, reine des Comices 2023. Pour cette édition 2024, la première dauphine est Justine Daille (Comice de Corbigny), la deuxième dauphine est Justine Coichot (Saint-Benin-d'Azy) et la troisième dauphine Clara Lange (Montsauche-lès-Settons).

Communiqué de la Société d'agriculture de la Nièvre

Ceux qui restent

Sociologue à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), Benoît Coquard est l'un des spécialistes les plus en vue et reconnus du monde rural et des classes populaires.

Dans son ouvrage au titre évocateur qu'il a enrichi depuis sa première parution en 2019, il dresse le portrait d'une ruralité qui cherche ses marques, ses repères. Il a suivi le parcours parfois chaotique de quelques jeunes vivant dans *« des coins paumés »* de l'Est de la France. Dans cette enquête immersive, l'auteur met en lumière les ressorts sociaux qui distinguent deux catégories de personnes : ceux qui restent et ceux qui partent. Reste à connaître les raisons qui les poussent à s'ancrer dans leur territoire ou bien à le fuir… quitte à y revenir quelques années plus tard. Dans cette France périphérique marquée par la désindustrialisation et l'exode rural, Benoît Coquard montre que le choix de rester ne résulte pas simplement d'un manque d'opportunités ou d'une résignation, mais par le style de vie, l'attachement au territoire, aux réseaux sociaux que certains y ont construit et développé. Il dissèque les mouvements de population à l'aune des ressorts éducatifs et économiques. Si beaucoup partent, notamment des jeunes femmes en âge de procréer, c'est pour se construire un possible avenir (avec la prise de risque dont elles mesurent les effets) *« parce qu'ici, il n'y a plus de boulot »*. Le fait d'être bachelier amène les jeunes à quitter *« les coins paumés »* pour poursuivre leurs études en ville et là aussi se préparer un avenir que l'on espère meilleur que celui des amis qui restent à la campagne.

Mais s'ancrer au territoire qui nous a vus grandir peut également être une manière de revendiquer un autre rapport au monde, moins orienté par la logique de la réussite individuelle et plus centré sur le maintien des liens communautaires, développe l'auteur. Cet ancrage territorial est presque identitaire et se traduit dans les paroles de ruraux par un *« Déjà, nous »* qui exprime et traduit ce sentiment d'appartenance particulier. L'attachement au clan, à une *« bande de potes »* semble nourrir une dimension presque *« tribale »* et développe à la fois un sentiment de fierté et de différenciation. Beaucoup nourrissent le sentiment de rester les gardiens de certaines traditions, au nom d'une nostalgie et de rites qui tendent à s'amenuiser au fil du temps. Si la chasse tient encore une place importante dans les rites ruraux, celui des bals disparaît lentement et sûrement au fil des ans. Malgré tout, contre vents et marées, ces derniers réfractaires veulent croire en l'avenir de la ruralité parce qu'ils y trouvent des liens sociaux plus vrais et sincères qu'en ville, que la cohésion et la solidarité ne sont pas de vains mots, quitte à ce que cette cohésion se fasse autour de l'alcool *« dont l'usage constitue un bon point de départ pour cerner ce qui se joue »* autant dans la sphère publique que dans la chaleur du foyer, en famille ou entre amis. *Ceux qui restent* constitue une contribution importante à la sociologie rurale contemporaine, en offrant une vision empathique et réaliste de la vie dans les espaces en déclin. L'auteur nous rappelle que l'attachement aux territoires et le désir de rester ne sont pas des signes de passivité, mais des actes porteurs de sens qui méritent d'être reconnus et compris dans toute leur complexité.



Benoît Coquard, Ceux qui restent, Faire sa vie dans les campagnes en déclin
Éditions La Découverte – 220 pages – 12 euros

Christophe Soulard

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• À partir du 7 décembre

// Contes et histoires de Noël au château de Bussy-Rabutin

Les plus beaux monuments historiques sont mis à l'honneur pour la période de Noël. Ainsi, le château de Bussy-Rabutin propose plusieurs évènements sur cette période : les 7 et 21 décembre, vous pourrez profiter des illuminations, veillées de l'avent, fête des lumières… Le château vous proposera des déambulations nocturnes qui vous plongeront dans la féerie de Noël grâce aux savoureuses anecdotes de ses guides !

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jeudi 12 décembre

// Table ronde sur la Saint-Vincent tournante à Beaune

Dans le cadre de la programmation culturelle à la Cité des vins et des Climats de Bourgogne, une table ronde est proposée sur la Saint-Vincent Tournante 2025 de Ladoix-Serrigny à 18 heures. On y abordera l'histoire de l'une des plus anciennes sociétés de secours mutuel et les coulisses de l'édition 2025 de la Saint-Vincent. Trois intervenants seront présents : Pierre Cornu, vigneron, président de la Société de secours mutuel de Ladoix-Serrigny et vice-président du comité d'organisation de la Saint-Vincent Tournante, Daniel-Paul Lobreau, professeur agrégé, docteur en histoire de l'Université de Bourgogne et l'Université de Lyon 2, et Vincent Ravaut, vigneron et coprésident du comité d'organisation de la Saint-Vincent Tournante 2025.

Tarif : 6 euros et 3 euros pour les étudiants (avec conférence et la dégustation de deux cuvées Saint Vincent). www.citeclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

• À partir du 23 novembre

//Marchés de Noël

Les fêtes de fin d'année approchent et avec elles leurs lots de marchés de Noël. En voici une sélection : Saint-Éloi à la salle des fêtes : le 23 novembre 2024 de 14 heures à 20 heures et le 24 novembre de 9 h 30 à 18 heures Varennes-lès-Narcy, Domaine de Passy : 30 novembre, de 11 heures à 19 heures et le 1er décembre de 11 heures à 18 heures Chaulgnes, salle des fêtes rue Jean Fernand Frémillon : le 6 décembre de 16 heures à 21 heures Brinay à la salle multifonction : le 7 décembre de 14 heures à 20 heures Clamecy à la mairie : le 15 décembre de 10 heures à 18 heures La Charité-sur-Loire : le 14 décembre de 10 heures à 20 heures et le 15 décembre de 10 heures à 18 heures.

• Dimanche 1er décembre

// Grand prix de caisses à savon, finale

La finale du championnat de caisses à savon se déroulera durant le Grand prix dédié au Circuit de Magny-Cours le 1er décembre. Les essais débuteront à 9 heures, suivis par la première descente chronométrée avec un parcours technique à 11 heures Ensuite auront lieu, à 13 heures la 2e et 3e descente chronométrée, à 15 heures la descente vitesse et enfin la remise des prix à 16 heures.

Plus d'informations : https://www.facebook.com/groups/5628692773907107/

• Vendredi 13 décembre

//Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de rencontre pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques avaient été renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition. La dernière rencontre sera une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Tarif : 25 euros. 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

Yonne

• Mercredi 11 décembre

// Ovinpiades

La 20e édition des Ovinpiades des jeunes bergers aura lieu le mercredi 11 décembre, à Précy-le-Sec (GIE Rameau). Il s'agira qu'une sélection régionale où les participants seront départagés lors d'épreuves pratiques et théoriques, en individuel ou en collectif. Les deux meilleurs jeunes bergers défendront les couleurs de la région lors de la finale nationale qui aura lieu à l'occasion du salon de l'agriculture, le samedi 22 février 2025, à Paris.

• Samedi 30 novembre

// Soirée loto

Les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais organisent une soirée loto, à Quarré-les-Tombes (salle polyvalente). Ouverture des portes à 18 heures, début des jeux à 20 heures. De nombreux lots sont à gagner (SPA, télévision, week-end insolite, bons d'achat, repas au restaurant, électroménager…). Tarifs : 6 € le carton, 24 € la plaque de 6 cartons. Plus d'informations au 06 58 77 70 26.

// DÉCOUVERTE

Quand la châtaigne s'ouvre au monde des cosmétiques

Installée à Saint-Pierreville en Ardèche, Sabine Loulier lance une gamme de crèmes cosmétiques à base de farine de châtaignes récoltées sur l'exploitation familiale, sous la marque « Castanaïs ». Des « cosmétiques de terroir », qui révèlent les propriétés encore inexplorées de la châtaigne.



AAA/AL

Sabine Loulier s'est basée sur les propriétés de la châtaigne, dont la composition est riche en sucres, en polyphénols et en acides linoléiques, pour concevoir ses produits cosmétiques.



AAA/AL

Son mari Emmanuel entretient 12 hectares de châtaigneraie et élève des brebis. Leur fils, Gabriel, ici à gauche, rejoindra l'exploitation en janvier prochain.

Intimement ancré dans le patrimoine agricole et culturel de l'Ardèche, le châtaignier y tient une place d'arbre nourricier par excellence. Ses fruits, frais ou transformés, sont essentiellement valorisés dans l'alimentation humaine ou le pâturage. *« Ça manque tellement de modernité ! »*, confie avec tendresse Sabine Loulier.

Originaire de Vauvert (Gard), cette jeune entrepreneuse de 52 ans vit à Saint-Pierreville depuis plus d'une trentaine d'années aux côtés de son mari Emmanuel, qui élève des brebis et entretient 12 hectares de châtaigneraie dont les fruits sont vendus à la coopérative fruitière Rhoda-Coop. *« J'ai toujours trouvé un peu dommage de ne transformer la châtaigne que sous forme de crème, qui plus est dite de marrons, alors qu'on pourrait faire des choses extraordinaires* ! », ajoute Sabine Loulier.

Elle cultive de longue date l'idée de valoriser la châtaigneraie de l'exploitation familiale dans d'autres domaines, découvre ses multiples propriétés au fil des saisons, notamment dans le cadre d'une exposition organisée à la Maison du châtaignier durant la Fête de la science… « *Et l'idée a germé de faire une ligne de cosmétiques !* », retrace-t-elle.



Castanaïs

Au-delà des propriétés de la châtaigne, ces produits cosmétiques ont été conçus dans l'idée de mettre en valeur l'histoire de l'exploitation familiale et du terroir ardéchois.

Des propriétés peu valorisées dans les cosmétiques

Pour concevoir ses produits cosmétiques, Sabine Loulier se base sur les propriétés de la châtaigne, dont la composition est riche en sucres, en polyphénols et en acides linoléiques, donc naturellement hydratante, antioxydante et active sur la fabrication des cellules de la peau. *« La châtaigne a un côté hydratant qui conviendra parfaitement à des gens qui ont des peaux très sèches ou avec un peu de psoriasis. Elle est également très riche en vitamine C, qui apporte le côté réparateur et booster d'une bonne crème antirides. »*

Elle trouve un appui auprès du laboratoire cosmétique, pharmaceutique et alimentaire Germandré Cosmetic, basé à Vals-les-Bains, qui accepte de la suivre dans cette aventure. *« Je voulais avoir l'attache d'un laboratoire fiable qui puisse certifier et garantir que les produits respectent la réglementation et les normes »*, précise Sabine Loulier. *« La première difficulté à laquelle nous nous sommes confrontés est que la châtaigne n'est pas un produit cosmétique identifié en tant que tel, donc il a fallu faire valider son utilisation pour la fabrication de produits cosmétiques »*.

Refléter *« l'histoire de notre châtaigneraie »*

Durant ses recherches menées avec le laboratoire, elle choisit d'utiliser la châtaigne sous forme de farine et fait appel à deux ateliers de transformation certifiés bio et AOP Châtaigne d'Ardèche. De cette farine, elle fabrique alors des produits alimentaires (crème, crème épicée et châtaignes au naturel) vendus en direct : « *C'était un projet annexe, qui m'a permis de me roder au e-commerce, au contact client*, à *l'Urssaf, la CMA…* », ironise Sabine Loulier.

Parallèlement, elle s'éloigne petit à petit de son métier de professeure d'anglais, suit une formation sur le digital et peaufine sa stratégie. « *Mon idée est de proposer des cosmétiques de terroir issus de notre exploitation, qui soient le reflet de l'histoire de notre châtaigneraie, et d'un patrimoine plus large en travaillant avec des entreprises locales, dans l'idée de les partager et les mettre en lumière, montrer d'où vient la crème que vous mettez sur votre visage, où les châtaignes utilisées pour la faire sont récoltées et transformées, tout en proposant des produits certifiés de A à Z* ».

Des cosmétiques *« le plus vert possible ! »*

Vendus sous la marque « Castanaïs », les produits cosmétiques de Sabine Loulier sont présentés dans des contenants naturels et biodégradables. Une même attention a été portée sur le packaging, la colle ou l'encre utilisés pour les étiquettes, et même sur le site Internet de la marque, actuellement en construction, qui affichera des couleurs éco-responsables. « *Tout l'assemblage a été calculé de façon que chaque ingrédient soit biologique, tracé, traçable et le plus vert possible* ! *Sur l'exploitation, on n'utilise pas de pesticides, énormément de travail est fait à la main, les brebis ne sont pas stressées, on fait vraiment des efforts pour avoir une production propre, correcte, donc il était impossible de faire quelque chose qui ne soit pas dans cette veine* ».

Mise en marché prévue en fin d'année

Pour le moment, deux crèmes, une pour le visage et une pour le corps, ont été conçues et ont obtenu une autorisation de mise en marché mi-octobre. « *On va tout faire pour pouvoir sortir un produit à mettre sous le sapin pour Noël !* »

Ces produits seront tout d'abord vendus en direct puis destinés au marché du e-commerce.

Convaincue du fait que la châtaigne offre de multiples possibilités, Sabine Loulier ne devrait pas s'arrêter en si bon chemin, « à *condition de rester dans des produits bio, sans additif* ». Elle envisage d'élargir sa gamme de produits cosmétiques rapidement. Quant à la fleur de châtaignier, qui n'échappe pas aux nez les plus fins, elle rêverait « *d'en faire du parfum !* »

A.L.